MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE

Rapport d'activités 2018

Sommaire

- Le mot du Président 4
- La Métropole Toulon Provence Méditerranée 6
- Transports et déplacements 10
- Aménagement de l'espace 15
- Développement économique 18
- Enseignement supérieur et recherche 23
- Tourisme, ouverture maritime et patrimoine 26
- Aménagement, entretien et gestion des ports 29
- Culture 31
- Sport 42
- Habitat 45
- Politique de la ville 49
- Voirie 52
- Assainissement des eaux usées 53
- Environnement et cadre de vie 56
- Collecte des déchets ménagers et assimilés 68
- Mise en œuvre de la politique énergétique 70
- Ressources numériques 71
- Finances 72
- Ressources humaines 74
- Moyens généraux 75
- SITTOMAT 77

Impression : Groupe IMPREMIUM - 180 exemplaires
© Photos : TPM / Hortense Hébrard et Olivier Pastor

Le mot du Président

Le rapport d'activités 2018 retrace la première année d'activités de notre Métropole, créée le 1er janvier 2018. Que de chemin parcouru depuis la constitution de la Communauté d'Agglomération TPM en 2002 !

Avec la création de la Métropole, TPM dispose de compétences renforcées. La Métropole a pris le temps nécessaire pour bien préparer le transfert des compétences communales concernées : pour cela, elle a confié à ses communes la mission d'exercer pour son compte une partie de ses nouvelles compétences, jusqu'au 31 décembre. L'année 2018 s'est ainsi caractérisée par un travail main dans la main entre Communes et Métropole.

Le statut de Métropole permet à notre territoire d'affirmer son rayonnement à l'échelle régionale mais aussi nationale et internationale. Il permet à TPM de porter davantage de projets, au service de la qualité de vie pour les habitants de notre territoire.

Le présent rapport d'activités vous permettra de prendre connaissance des différents projets et actions mis en œuvre tout au long de l'année 2018.

Bonne lecture !

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

La Métropole Toulon Provence Méditerranée

Située sur le littoral méditerranéen, entre Marseille et Nice, la Métropole Toulon Provence Méditerranée rassemble 12 communes et 438 000 habitants, sur un territoire de 36 654 hectares dont 200 km de littoral.

TPM exerce les compétences obligatoires des Métropoles, listées à l'article L 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Elle intervient ainsi dans les six grands champs de compétence suivants :

- **Développement et aménagement économique, social et culturel :** développement économique, soutien à l'enseignement supérieur et la recherche, promotion du tourisme, équipements culturels et sportifs, ...
- **Aménagement de l'espace métropolitain :** schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain, actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager, organisation de la mobilité (transports, voirie, parcs et aires de stationnement, plan de déplacements urbains), espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain, infrastructures et réseaux de télécommunications, ...
- **Politique locale de l'habitat :** programme local de l'habitat, politique du logement, amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre, gestion des aires d'accueil des gens du voyage, ...
- **Politique de la ville :** diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville, programmes d'actions définis dans le contrat de ville, coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,
- **Gestion des services d'intérêt collectif :** assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales urbaines et eau, gestion des crématoriums, services d'incendie et de secours, service public de défense extérieure contre l'incendie, ...
- **Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie :** gestion des déchets ménagers, lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, contribution à la transition énergétique, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, adoption du plan climat-air-énergie territorial, concession de la distribution publique d'électricité et de gaz, gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains, création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, autorité concessionnaire de l'État pour les plages.

2018, ANNÉE DE « GESTION TRANSITOIRE » POUR LA MÉTROPOLE

La création de la Métropole au 1er janvier 2018 a impliqué le transfert de plusieurs compétences jusque-là communales. Les thématiques concernées par les transferts sont diverses et incluent notamment les compétences suivantes :

- Plan local d'Urbanisme ou document en tenant lieu.
- Autorité concessionnaire de l'État pour les plages.
- Actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager.
- Création, aménagement et entretien de voirie et des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ; signalisation.
- Création, aménagement et entretien des parcs et aires de stationnement.

- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules hybrides rechargeables.
- Politique du logement ; aides financières au logement social ; actions en faveur du logement social; action en faveur du logement des personnes défavorisée ; amélioration du parc immobilier bâti ; réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre.
- Politique de la ville.
- Gestion des eaux pluviales urbaines.
- Service public d'eau potable.
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).
- Service public de défense extérieure contre l'incendie.
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz.

Pour préparer dans de bonnes conditions le transfert des compétences et en particulier le transfert des agents concernés, TPM et les Communes membres ont opté pour une année de « gestion transitoire » en 2018. La Métropole a ainsi passé des conventions avec chaque commune, par laquelle elle lui a confié jusqu'au 31 décembre 2018 la gestion courante des compétences transférées.

L'année 2018 a ainsi permis à la Métropole de préparer le transfert des agents, ainsi que celui des matériels, bâtis, ou encore contrats concernés.

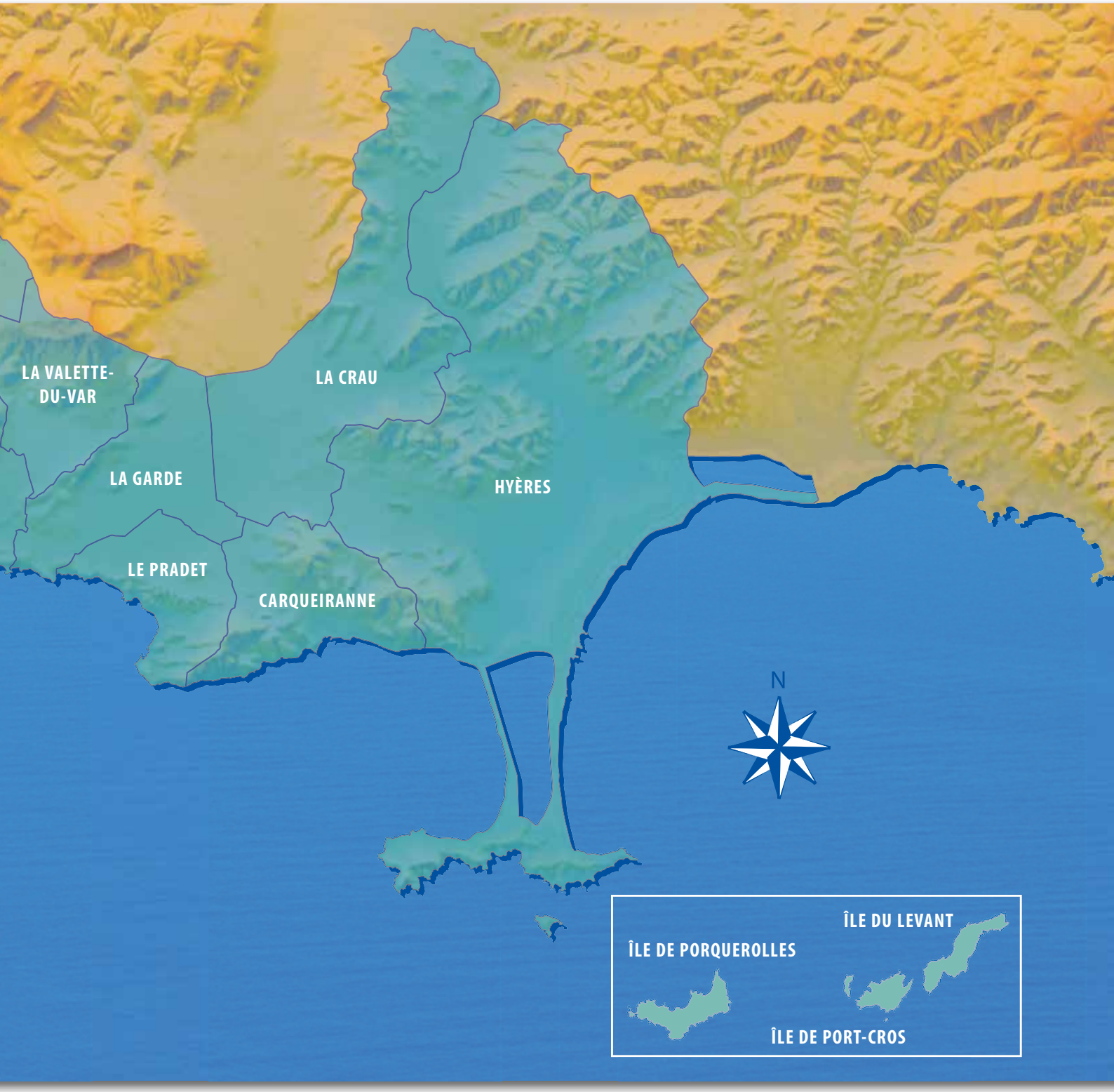

LE BUREAU MÉTROPOLITAIN EN 2018

Composé du président et des 14 vice-présidents de TPM, le Bureau est une instance de décision. Par délégation du Conseil Métropolitain, le Bureau vote les projets dans le respect de l'intérêt Métropolitain.

Hubert FALCO
Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Les vice-présidents de TPM

1ère vice-présidente : Christiane HUMMEL
Conseillère municipale de la Valette-du-Var
Maire Honoraire

2ème vice-président : Jean-Sébastien VIALATTE
Maire de Six-Fours-les-Plages

3ème vice-président : Marc GIRAUD
Président du Conseil départemental du Var
et Conseiller municipal de Carqueiranne

4ème vice-président : Jean-Pierre GIRAN
Maire d'Hyères

5ème vice-président : Robert BENEVENTI
Maire d'Ollioules

6ème vice-président : Christian SIMON
Maire de La Crau

7ème vice-président : Gilles VINCENT
Maire de Saint-Mandrier-sur-Mer

8ème vice-président : Ange MUSSO
Maire du Revest-les-Eaux

9ème vice-président : Hervé STASSINOS
Maire du Pradet

10ème vice-président : Marc VUILLEMOT
Maire de La Seyne-sur-Mer

11ème vice-président : Jean-Pierre HASLIN
Adjoint au Maire de La Garde

12ème vice-président : Yannick CHENEVARD
Adjoint au Maire de Toulon

13ème vice-président : Francis ROUX
Adjoint au Maire d'Hyères

14ème vice-président : Robert CAVANNA
Adjoint au Maire de Toulon

Les vice-présidents des commissions

Commission Culture
Jean-Sébastien VIALATTE

Commission Développement économique
Christiane HUMMEL

Commission Politique de la ville
et Équilibre social de l'habitat
Jean-Pierre HASLIN

Commission Personnel et Administration Générale
Marc GIRAUD

Commission Tourisme et Ouverture maritime
Jean-Pierre GIRAN

Commission Aménagement de l'espace
Robert BENEVENTI

Commission Sports et Jeunesse
Christian SIMON

Commission Environnement
et Développement durable
Gilles VINCENT

Commission Finances
Ange MUSSO

Commission Développement numérique
Hervé STASSINOS

Commission Formation, Enseignement supérieur
et Recherche
Marc VUILLEMOT

Commission Transports, Déplacements
et Voiries
Yannick CHENEVARD

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN EN 2018

Composé de 81 conseillers, le Conseil Métropolitain est l'autre instance de décision de la Métropole TPM.

Il délibère et vote, à la majorité des voix, les projets qui lui sont soumis par les différentes commissions.

La représentation des communes au sein du Conseil Métropolitain est fixée par arrêté préfectoral, en fonction de leur population :

Toulon : 33 sièges
La Seyne-sur-Mer : 12 sièges
Hyères : 10 sièges
Six-Fours-les-Plages : 7 sièges
La Garde : 5 sièges
La Valette-du-Var : 4 sièges
La Crau : 3 sièges
Ollioules : 2 sièges
Le Pradet : 2 sièges
Carqueiranne : 1 siège
Le Revest-les-Eaux : 1 siège
Saint-Mandrier-sur-Mer : 1 siège

LES CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS EN 2018

CARQUEIRANNE
Marc GIRAUD

LA CRAU
Christian SIMON
Jean-Pierre EMERIC, Anne-Marie METAL.

LA GARDE
Jean-Pierre HASLIN
Annick DUCARRE, Alain FUMAZ, Jean-Louis MASSON, Anne-Marie RINALDI.

HYÈRES
Jean-Pierre GIRAN
Edith AUDIBERT, Véronique BERNARDINI, François CARRASSAN, Michel DALMAS, Chantal PORTUESE, Edwige MARINO, Yves KBAÏER, Francis ROUX, Karine TROPINI.

OLLIOULES
Robert BENEVENTI
Nicole BERNARDINI.

LE PRADET
Hervé STASSINOS
Valérie RIALLAND.

LE REVEST-LES-EAUX
Ange MUSSO

SAINT-MANDRIER-SUR-MER
Gilles VINCENT

LA SEYNE-SUR-MER
Marc VUILLEMOT
Claude ASTORE, Christian BARLO, Nathalie BICAIS, Marie BOUCHEZ, Anthony CIVETTINI, Jean-Pierre COLIN, Damien GUTTIEREZ, Christiane JAMBOU, Raphaëlle LEGUEN, Reine PEUGEOT, Denise REVERDITO.

SIX-FOURS-LES-PLAGES
Jean-Sébastien VIALATTE
Frédéric BOCCALETTI, Béatrice BROTONS, Fabiola CASAGRANDE, Sylvie MAHIEU, Guy MARGUERITTE, Jérémy VIDAL.

TOULON
Hubert FALCO
Dominique ANDREOTTI, Hélène AUDIBERT, Martine BERARD, Michel BONNUS, Robert CAVANNA, Amaury CHARRETON, Yannick CHENEVARD, Caroline DEPALLENS, Marc DESGORCES, Jean-Guy DI GIORGIO, Florence FEUNTEUN, Amandine FUMEX, Vanessa GERBY-GEBELIN, Marcelle GHERARDI, Laurent JÉROME, Michel LANDOLFINI, Laure LAVALETTE, Danièle LE GAC, Emilien LEONI, Geneviève LEVY, Mohamed MAHALI, Béatrice MANZANARES, Josée MASSI, Valérie MONDONE, Christophe MORENO, Jérôme NAVARRO, Christine PAGANI-BÉZY, Audrey PASQUALI-CERNY, Guy REBEC, Yann TAINGUY, Léopold TROUILLAS, Jean-Yves WAQUET.

LA VALETTE-DU-VAR
Christiane HUMMEL
Thierry ALBERTINI, Claude GALLI-ARNAUD, Jacques COUTURE.

Transports et déplacements

Transports en commun en 2018

- 32 millions de voyages sur le réseau Mistral.
- 131 lignes terrestres (lignes régulières, services scolaires et transports à la demande).
- 1er réseau bateaux-bus de France.
- Un des réseaux les plus propres de France.
- Un réseau à trois dimensions : terrestre, maritime et aérien (téléphérique).
- 9 lignes maritimes (avec les îles d'Or) pour 2,8 millions de passagers.
- Un service de transports pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).
- Un gel de la gamme tarifaire pour la 12ème année consécutive.
- Un des tarifs les moins chers de France (parmi les 15 premières métropoles) : 1,40 € le ticket unitaire ; 1 € avec la carte 10 voyages ; 0,69 € pour les plus de 65 ans (avec la carte 10 voyages) ; 0,48 € par jour, toute l'année, pour les moins de 26 ans (avec l'abonnement annuel), 0,53 € par voyage avec l'abonnement mensuel tout public.

Transports et déplacements Compte administratif 2018

Fonctionnement : 61 871 990 €
Investissement : 12 077 419 €

PLANIFICATION TERRITORIALE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ

- Mise à jour de l'observatoire du Plan de Déplacements Urbains 2015-2025.
- Préparation de la future enquête « Ménages Déplacements ».
- Participation aux travaux de la Région sur l'intermodalité régionale (gares, service TER, information multimodale).
- Participation aux travaux sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
- Participation aux travaux sur le Plan Climat Air Énergie Territorial et à la démarche de labellisation CITERGIE.
- Participation aux travaux de l'Opération Grand Site sur la commune d'Hyères : diagnostic et constitution de scénarii pour la réalisation du Plan de Mobilité sur le Grand Site de la presqu'île de Giens.
- Accompagnement des communes de TPM ou de communes limitrophes dans l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans l'interface PDU-PLU.

CONSEIL EN MOBILITÉ

Accompagnement des Plans de Mobilité

- 5 Plans de Déplacements Entreprises (PDE) avec Naval Group, CNIM, THM, UIOSS, ERDF-GRDF pour 2500 salariés.
- 2 Plans de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) avec l'ADETO et l'AFUZI pour 25 000 salariés.
- 7 Plans de Déplacements Administration (PDA) avec le Conseil départemental du Var, TPM, Toulon, Hyères, La Seyne-sur-Mer, la Base Navale, l'Hôpital Sainte-Musse et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour 30 000 agents de la Fonction Publique.

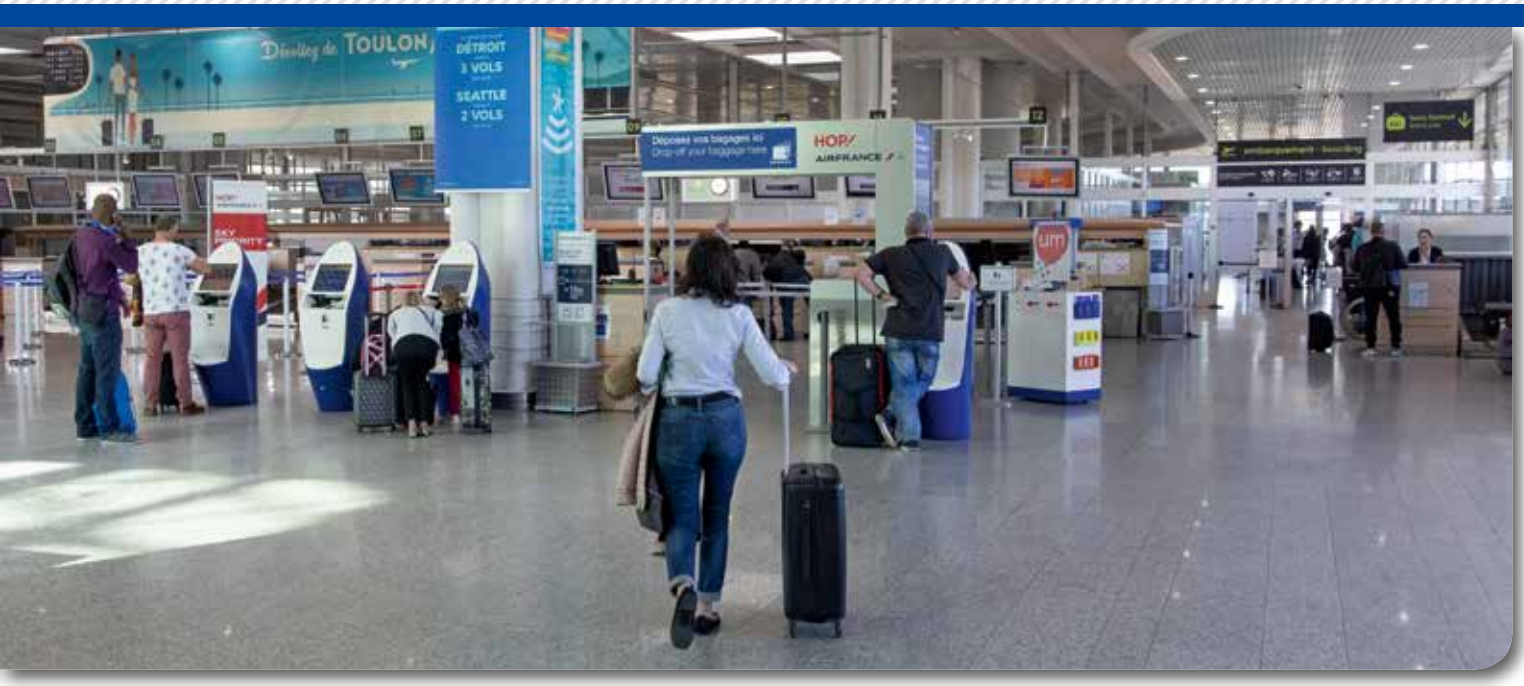

- Préparation d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour mettre à jour le Plan de Mobilité de TPM pour les 2500 agents métropolitains répartis sur plus d'une centaine de sites.

Maison de la Mobilité

Dans le but de développer une culture d'une mobilité plus durable et communiquer au plus près des usagers du territoire, le Plan de Déplacements Urbains 2015-2025 a prévu la création d'une « Maison de la Mobilité » pour promouvoir auprès du grand public les solutions de mobilité alternative.

- Travaux de la Maison de la Mobilité située rue d'Alger, au rez-de-chaussée d'un immeuble acquis en 2015.
- Préparation de la mise en service, par la structuration et la mise en place d'un plan d'actions multi partenarial.

» GESTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) RÉSEAU MISTRAL

Chiffres clés

- 30,2 millions de voyages sur les lignes (+2% par rapport à 2017), dont 1,7 millions sur les lignes maritimes de la petite Rade.
- 12,9 millions de km parcourus (+4% par rapport à 2017).
- 925 agents (sous-traitants compris), dont 751 à la Société Anonyme Régie Mixte des Transports Toulonnais (RMTT), qui comprend 16,6% de femmes.
- 317 bus dont 27 bus hybrides électriques.
- 12 bateaux-bus dont 2 éco-bateaux-bus.
- 1 agence commerciale mobile et une dépanneuse.
- Plus de 90 400 visiteurs par mois sur www.reseau-mistral.com en forte progression depuis la mise en place du nouveau site lancé le 29 juin 2017, et 1,4% de hausse en 2018).
- 19,3 millions d'euros de recettes pour 75,2 millions d'euros de charges.
- Un ratio de 2,39 voyageurs/km.
- Un coût kilométrique de 5,96 €/km.

Pilotage de la DSP

Le contrat de huit ans avec le délégataire RMTT permet de répondre aux objectifs suivants :

- Recherche de la meilleure adéquation entre l'offre et la demande.
- Développement de la fréquentation.
- Maîtrise des coûts.
- Veille au bon fonctionnement des biens et matériels mis à disposition.
- Accompagnement de TPM dans sa volonté de développer les transports en commun en favorisant l'intermodalité et l'interopérabilité.

L'année 2018 a été l'occasion de préparer un avenant n°2 au contrat pour clôturer les négociations sur le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi avec le délégataire.

Actions poursuivies

- Afin d'accompagner le développement de l'aéroport Toulon Hyères, la ligne 102 est renforcée pour améliorer la desserte de cet équipement .
- Dans la continuité de l'évolution de l'offre pour la mise en place d'un réseau clair, lisible et efficace, l'amélioration de l'offre s'est traduite en septembre 2018 par les modifications suivantes :
  - l'optimisation de lignes 3, 29, et 70 par l'augmentation de fréquence des lignes,
  - la modification des services nocturnes du réseau avec l'extension du service au jeudi soir et la prolongation des services jusqu'à 1h du matin,
  - la modification d'itinéraires de la nocturne 3,
  - la création d'une navette nocturne Gare-Mourillon sur la période estivale,
  - et le passage en appel bus de la ligne 68 en hiver.
- Mise en service d'une centrale de réservation numérique pour les services Appel-Bus avec une progression de 21% de réservation depuis septembre 2018.

- Suivi de la démarche qualité ainsi que d'une Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO).
- Développement d'une communication « moderne » avec le déploiement de l'information dynamique sur une centaine de points d'arrêts - à terme 600 - grâce au SAEIV (Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs) ainsi qu'un nouveau site Internet orienté vers la cartographie.
- Contrôle des comptes des délégataires dès réception de leurs rapports annuels remis réglementairement au 1er juin de l'année suivante : organisation d'une commission de contrôle des comptes.

GESTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) DES ÎLES D'OR

Chiffres clés

- 1 095 506 voyages (+1,2% par rapport à 2017).
- 48 219 tonnes de fret (+1% par rapport à 2017).
- 9860 liaisons vers et depuis les îles d'Or sur l'année, avec plus de 20 rotations par jour au mois d'août.
- 11 bateaux-bus en exploitation.
- 62 pass annuels vendus en 2018.

Pilotage de la DSP

Le contrat avec le délégataire TLV - TVM permet de répondre aux objectifs suivants :

- Assurer la continuité du Service Public de Transports, notamment hors saison eu égard à la présence d'une population permanente significative sur les trois îles.
- Renforcer l'attractivité des îles en facilitant notamment l'activité économique tout au long de l'année.
- Répondre à tous les besoins de transport entre les îles et le continent qui concernent une compétence métropolitaine.
- Améliorer la chaîne des déplacements des usagers dans un schéma global de mobilité en intégrant des solutions innovantes.
- Proposer des tarifications adaptées aux résidents, saisonniers et aux travailleurs sur les îles pour les transports de passagers et une organisation optimisée pour réduire le coût du transport de marchandise.
- Contribuer au respect de l'environnement à travers une démarche de développement durable des îles portée par l'ensemble des acteurs.

Actions poursuivies

- Développement de l'implication partenariale sur différents projets : COPAINS (COllections PAtrimoine INSertion), projet solidaire d'insertion autour de l'entretien et du renouvellement de collections variétales d'arbres fruitiers à Porquerolles ; Maison de la Mobilité ; étude du Parc national de Port-Cros sur la soutenabilité de la fréquentation des îles ; rénovation du Commandant et du Cabinet Médical de Porquerolles ; Musée d'Art Contemporain ; démarche de communication autour de la prévention des risques.
- Mise en place d'un outil de mesure de la satisfaction des usagers avec un score de satisfaction de 89% pour les 50 000 usagers ayant répondu.
- Renforcement de la sécurité et la sûreté à l'embarquement.
- Poursuite de l'information des usagers en lien avec le Parc national de Port-Cros.
- Gel de la gamme tarifaire et amélioration de la gamme tarifaire avec la création du titre 25 voyages.
- Opération « Soleil d'Hiver » : baisse des prix de 14% environ à destination de Porquerolles et création de l'opération à destination de Port-Cros et du Levant.
- Opération « L'Hiver est plus doux à Porquerolles » : reconduction d'un pack comprenant le prix d'un repas au restaurant, de la location d'un vélo et d'un titre aller-retour de transports avec une réduction de 36% environ et préparation à la création de l'opération à destination de Port-Cros et du Levant.
- Modernisation de la flotte avec la remotorisation de 2 navires (MED XI et MED XVII) et la livraison en juin 2018 du nouveau navire mixte, le Méditerranée XIV, pour la ligne Port-Cros/Le Levant. Il est doté d'une capacité de 176 passagers et 15 tonnes de fret, pour une longueur de 26 mètres, une vitesse de 20 nœuds et des panneaux photovoltaïques pour assurer l'alimentation à quai.
- Nouveau site Internet pour TLV/TVM www.tlv-tvm.com (+13% de nouveaux visiteurs par rapport à 2017).
- Contrôle des comptes du délégataire.

Préparation au renouvellement du dispositif de desserte maritime des îles d'Or

Rédaction d'un cahier des charges pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui aura pour objectifs :

- d'assister TPM dans l'analyse de l'exécution du contrat en cours afin d'en dégager des marges d'amélioration,
- de proposer le meilleur dispositif de desserte des îles d'Or pour les prochaines années,
- d'assister la Métropole pendant toute la durée de la procédure de consultation publique jusqu'à la signature du futur contrat et sa mise en place,
- d'assister techniquement, financièrement et juridiquement le maître d'ouvrage, tout au long de cette procédure sur les questions de toute nature liées à la procédure contractuelle et de réunir les conditions permettant de favoriser la concurrence.

POURSUITE DU DISPOSITIF DE SUBVENTION POUR LA DESSERTE MARITIME DE PORT-CROS ET DU LEVANT DEPUIS LE LAVANDOU

Le dispositif de subvention, mis en œuvre par le Département depuis l'année 2000, soutient les déplacements au départ ou à destination de la commune du Lavandou des personnes domiciliées sur les îles de Port-Cros et du Levant, ainsi que les saisonniers employés pour une période de plus de deux mois.

Chiffres clés

- 800 dossiers de demandes de remboursement réceptionnés.
- 14 cartes établies en 2018 dont 109 îliens et 35 saisonniers.
- 472 demandes de remboursement prises en compte pour un montant de 40 050 €.

GESTION DU TÉLÉPHÉRIQUE DE TOULON

Chiffres clés

- 184 600 voyages (seconde meilleure saison d'exploitation).
- 11 820 titres combinés « 1 jour téléphérique » du réseau Mistral (+10,3% par rapport à 2017).
- 12,5% de la fréquentation sont des touristes européens et 3,4% viennent du reste du monde.
- 2 cabines de 18 passagers.
- 1430 m de long.
- Vitesse d'exploitation de 6 m/s.
- Temps de parcours de 5 min 30.
- Débit maximum : 170 passagers/h.
- Amplitude des horaires d'ouverture au public du téléphérique optimisée avec une ouverture continue, sans interruption méridienne.

Actions poursuivies

- Mise en place d'une billetterie combinée avec le Mémorial du Débarquement de Provence avec 1,5% des ventes.
- Amplitudes horaires d'ouverture au public du téléphérique optimisées avec des ouvertures non-stop (du matin jusqu'au soir sans interruption méridienne) pratiquées tout au long de l'année.
- Différentes nocturnes opérées tout au long de l'année, en support et en partenariat avec les évènementiels, pour le feu d'artifices de Toulon le 14 juillet, et le concert Hifiklub le 25 août.
- Animations thématiques liées au calendrier avec une rose offerte aux femmes accompagnées pour la Saint-Valentin et aux mamans pour la fête des mères, un porte clé pour les papas à l'occasion de la fête des pères, une carte postale aux grands-mères pour la fête des grands-mères, des bonbons pour les enfants pour Halloween avec un décor complet des gares.
- Manifestation « Vivement dimanche 2018 », dimanche 1er juillet 2018 avec plus de 900 participants.
- Mise au point d'un système d'ouverture des cabines en toiture, afin de créer un dispositif efficace de captation et d'entrée d'air en cabine pour le confort thermique.

Actions en faveur de la sécurité de l'installation

- Exercice d'évacuation en conditions réelles conduite le 1er février 2018 regroupant plus de 50 personnes (le personnel de la REDIF, les équipes de sapeurs-pompiers du GRIMP83, les équipes de la ville de Toulon (Police Municipale, sécurité civile communale, régie des transports) et les équipes de TPM (sécurité, patrouilleurs forestiers, transport).
- Approbation du Système de Gestion de la Sécurité par arrêté préfectoral du 19 décembre 2018.

Travaux de maintenance de grande inspection

- Changement d'une poulie de déviation en Gare Haute.
- Sécurisation des installations techniques.
- Contrôle et travaux divers.

RÉALISATIONS

Préparation à la transition énergétique du réseau Mistral

Travail préparatoire en vue de l'acquisition de nouveaux bus propres, conduisant à un parc de **136 bus propres d'ici 2020,** soit 43% des véhicules du réseau Mistral en mobilité verte.

Il est prévu que ces acquisitions s'accompagnent d'infrastructures spécifiques sécurisées au dépôt de Brégaillon, pour accueillir des compresseurs de gaz et permettre l'alimentation de 55 véhicules avec une station de maintenance adaptée.

Gestion des points d'arrêt du réseau et amélioration des conditions d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

- 100% du matériel roulant et naviguant est accessible.
- 646 arrêts sur 2162 points d'arrêts du réseau Mistral sont accessibles aux PMR, soit plus de 30% :
  - 3 arrêts créés, 10 arrêts déplacés, 0 supprimés.
  - Mise en œuvre du Schéma Directeur Agenda d'Accessibilité Programmée : 32 arrêts mis en accessibilité dans ce cadre.

Intermodalité et Pôles d'Échanges Multimodaux

- Poursuite des études pré-opérationnelles pour la réalisation du Pôle d'Échanges Multimodal de la gare d'Hyères.
- Réflexion autour du Pôle d'Échanges Multimodal de la gare de La Pauline.
- Préparation de l'enquête publique des travaux de la phase 2 du Pôle d'Échanges Multimodal de la gare de La Seyne / Six-Fours.

Participation au développement des grandes infrastructures de mobilité

- Participation à l'amélioration des conditions de circulation.

- Participation à l'enquête publique du projet d'élargissement de l'A57 à 2x3 voies avec une bande d'arrêt d'urgence réservée aux transports en commun, qui s'est déroulée du 5 mars au 19 avril 2018.
- Lancement des études pour l'amélioration de l'échangeur de Châteauvallon.
- Démarrage des travaux de l'échangeur d'Ollioules-Sanary sur l'A50.
- Participation à la concertation préalable de la Halte de Sainte-Musse qui s'est déroulée du 18 septembre au 30 novembre 2018.
- Mise en service du site propre avenue Général Nomy, permettant d'améliorer la performance des lignes de cars ZOU et des bus du réseau Mistral qui l'empruntent par un gain de temps et de régularité.

Le projet du TCSP (Transport en Commun en Site Propre)

L'enquête publique portant sur le dossier finalisé de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) transmis en novembre 2017 par TPM, était programmée du 15 janvier au 15 février 2018.

Par arrêté préfectoral du 10 janvier 2018, elle a été reportée, dans l'attente de la désignation par l'État de la nouvelle autorité environnementale compétente.

Modes doux et nouvelles mobilités

- Réalisation d'itinéraires cyclables : le réseau s'étend sur plus de 265 km en 2018.
- Mise à jour annuelle du plan des itinéraires cyclables.
- Lancement de la procédure d'appel d'offre pour la pose de totem afficheurs en temps réel et compteurs vélos/piétons.
- Préparation pour la mise en place de stationnement sécurisé pour vélo.
- Poursuite et amplification du dispositif d'aide aux particuliers, voté en décembre 2014, pour l'achat de Vélo à Assistance Électrique (VAE) et de kits électriques :

- 1001 dossiers reçus en 2018 (soit au total 3559 dossiers en 4 ans).
- 930 dossiers mandatés en 2018 pour un montant total de 167 012 € (soit près de 615 000 € en 4 ans).

- Diagnostic et premiers ateliers techniques du Schéma Directeur des Aménagements Cyclables.

Renforcement de la proximité à l'usager

- Traitement de 812 dossiers (+23% par rapport à 2017) correspondant notamment à de la médiation sur des demandes de modifications, de réparations ou de déplacements d'arrêts ou abribus, d'accessibilité, de transports scolaires, d'amélioration du réseau terrestre et maritime.
- Près de 96% des dossiers ont été résolus.

FONDS DE CONCOURS

Attribués au RFF (Réseau Ferré de France) et à la SNCF.

- Suivi des études LN PCA (Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur) : infléchissement du projet en faveur des trains du quotidien
- Suivi des études du RER toulonnais avec ancrage de la station de Sainte-Musse ; études de troisième voie dont la création d'une halte à l'Escaillon, et études de gare de retournement pour la mise en service d'une navette supplémentaire sur le périmètre de TPM élargi.

Aménagement de l'espace
Compte administratif 2018
Fonctionnement : 1 441 901 €

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Le Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée a reçu des 4 collectivités qui le composent (La Métropole TPM et les communautés de communes Sud Sainte-Baume, Méditerranée Porte des Maures et Vallée du Gapeau), la compétence pour élaborer et suivre le Schéma de Cohérence Territoriale, document de planification de référence et de mise en cohérence des politiques publiques.

Le syndicat mixte assure aujourd'hui le suivi de la mise en œuvre du document approuvé le 16 octobre 2009, en lien étroit avec chaque collectivité membre.

Depuis l'approbation, un tableau de bord est élaboré chaque année afin de mesurer les effets du SCoT Provence Méditerranée en termes de dynamiques sociodémographiques, de production de logements ou d'évolution de l'occupation du sol à partir de photographies aériennes.

VOLET LITTORAL ET MARITIME DU SCoT

Après l'approbation du SCoT « terrestre », le syndicat mixte s'est engagé dans l'élaboration d'un chapitre individualisé du SCoT valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), démarche permettant d'élaborer un document spécifique aux espaces littoraux et maritimes.

L'année 2018 a été rythmée par les travaux de finalisation de ce document comprenant :

- Un « diagnostic » décrivant la situation existante dans le périmètre, ainsi que les conditions de l'utilisation de l'espace marin et littoral.
- Le rapport environnemental.
- Les orientations retenues en matière de développement, de protection et d'équipement.
- Les mesures relatives aux vocations, aux usages, à la protection du milieu marin ainsi qu'aux équipements industriels et portuaires et à la gestion du trait de côte.

Les dispositions de ce chapitre individualisé ont obtenu l'accord de l'État le 15 octobre 2018.

RÉVISION DU SCoT APPROUVÉ

Lancée en juin 2013, la révision du SCoT approuvé est l'occasion de mettre à jour, d'adapter et de réévaluer un document approuvé en 2009. En 2018, les travaux ont porté sur la finalisation du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) dont le champ s'est élargi depuis les lois Grenelle.

Il doit fixer :

1. Les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.
2. Les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques.
3. Les conditions d'un développement équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale, et la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers.

Au terme d'une période dense de concertation, le comité syndical a voté le 26 octobre 2018 à l'unanimité, l'arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale. Le projet arrêté poursuit les ambitions du SCoT approuvé en 2009, et intègre un volet littoral et maritime, véritable prolongement en mer des ambitions générales du SCoT.

Une phase de consultation des personnes publiques associées a été lancée en décembre, préalablement à l'enquête publique et avant son approbation programmée à la fin du premier semestre 2019.

AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET D'URBANISME

La Métropole est compétente pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU-I) sur son périmètre. Parallèlement à cette élaboration et jusqu'à l'approbation du PLU-I, la Métropole a délibéré le 13 février 2018, en concertation avec les communes et avec leur accord, pour poursuivre 18 procédures d'évolutions des PLU des communes de TPM. Ainsi, sur l'année 2018, la Métropole a mis en œuvre, 8 procédures sur des PLU communaux jusqu'à leur approbation.

La Métropole peut élaborer sur l'ensemble de son territoire un Règlement Local de Publicité qui adapte les dispositions de la réglementation nationale. En accord avec les communes, une procédure intercommunale va être lancée. TPM a délibéré le 13 février 2018 pour poursuivre 8 procédures communales engagées avant le transfert, et qui devront aboutir au plus tard le 13 juillet 2020 afin d'éviter la caducité des RLP. L'instruction des demandes et les mesures relevant du pouvoir de police administrative et judiciaire en cas d'irrégularité ne sont pas transférées à la Métropole. La taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE) n'est pas transférée de plein droit à la Métropole et nécessiterait le cas échéant une délibération des communes pour autoriser ce transfert.

La Métropole s'est également engagée dans la poursuite de la procédure relative à l'ex AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine), désormais Site Patrimonial Remarquable de la ville d'Hyères. Elle a ainsi délibéré sur la composition de la Commission Locale site patrimonial remarquable (SPR) et sur les périmètres délimités des abords.

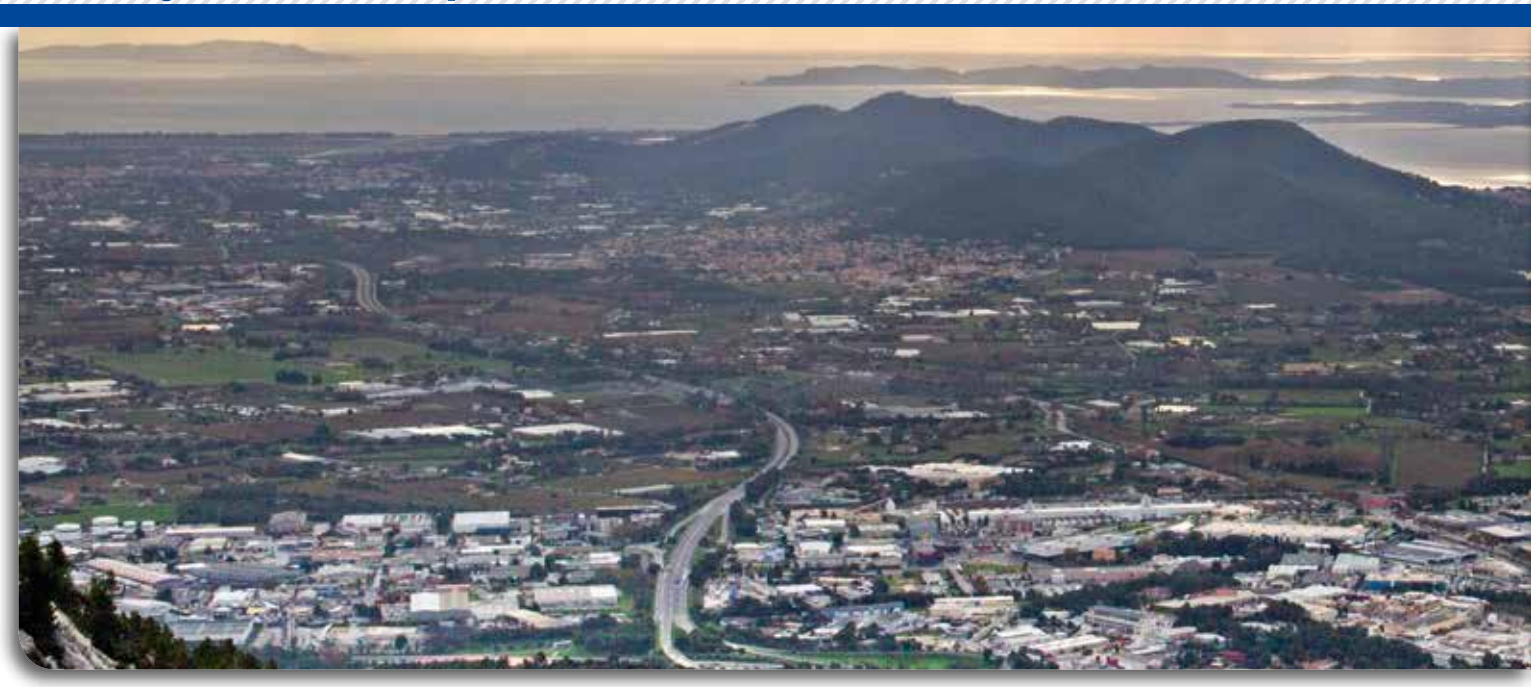

Elle a également assuré, en lien étroit avec la Commune, le suivi de l'AVAP de La Seyne-sur-Mer. La Métropole est également devenue compétente pour instituer certains champs spécifiques d'application prévus par le code de l'Urbanisme comme l'assujettissement des clôtures à déclaration préalable.

La Taxe d'Aménagement (TA) est instituée de plein droit dans les métropoles. Lors du Conseil Métropolitain du 23 novembre 2018, le taux de TA exigible pour l'année 2019 a été fixé. Les 7 TA majorées qui avaient été définies sur les communes ont également été reconduites.

Enfin, la Métropole a rendu en 2018 plus de 1500 avis sur autorisations d'urbanisme.

CONSTITUTION DE RÉSERVES FONCIÈRES

En répondant à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Régional, la Métropole s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie foncière, garante de la bonne mise en œuvre des projets sur le long terme et d'une meilleure maîtrise des prix du foncier. En 2018 une étude a été réalisée, sur l'estimation des besoins fonciers du territoire, l'analyse des marchés fonciers et immobilier, l'identification et la caractérisation du foncier, etc.

En 2018, la Métropole a poursuivi ses investissements en matière d'acquisitions foncières. L'Établissement Public Foncier PACA est le partenaire privilégié de la Métropole et de ses communes membres.

Les conditions de son intervention sont formalisées au travers d'un dispositif conventionnel : une convention d'anticipation foncière, une convention Habitat Multi-sites métropolitaine, des conventions opérationnelles qui précisent les conditions de portage de chaque opération d'aménagement.

Les 7 conventions foncières bipartites communes / Établissement Public Foncier (EPF PACA) approuvées le 1er janvier 2018 ont fait l'objet en 2018 d'une délibération du Conseil Métropolitain précisant les conditions de portages par la Métropole. Les conventions foncières bipartites et tripartites, approuvées par TPM avant le 1er janvier 2018, ont été prolongées dans leurs contenus actuels et concernent les secteurs suivants : Pichaud à Ollioules, La Gensolène à La Crau, Hoirs Nord à Six-Fours-les-Plages, Bucarin à Six-Fours-les-Plages, Massillon à Hyères et Coste Chaude à La Seyne-sur-Mer.

Ce nouveau cadre de conventionnement permet de répondre aux besoins de la Métropole en matière d'aménagement, de logements, de développement économique, de transports, d'équipements structurants.

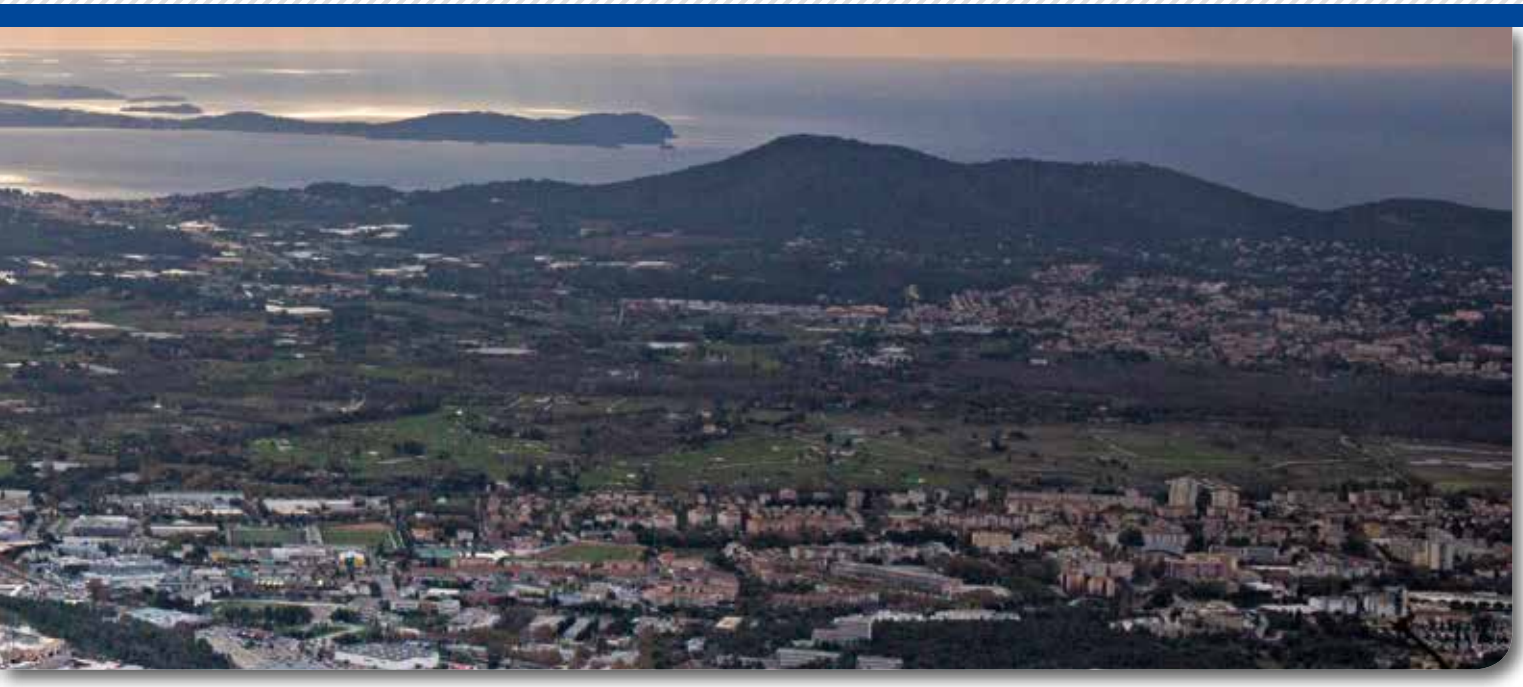

URBANISME OPÉRATIONNEL

L'urbanisme opérationnel consiste à mettre en place les actions nécessaires à la réalisation des projets urbains, parmi lesquels le Quartier de la créativité et de la connaissance à Chalucet, l'Axe des gares, ou encore l'aménagement des Zones d'Activités Économiques.

L'année 2018 est également marquée par le lancement d'un projet phare, dénommé « De Mayol à Pipady : un concours pour l'avenir de la rade ».

De Mayol à Pipady : un concours pour l'avenir de la rade

Le 14 mars 2018, un comité de pilotage a été constitué pour lancer le grand projet « De Mayol à Pipady : un concours pour l'avenir de la rade ». Il concerne un site de 44 hectares autour du futur quai croisiéristes.

Sous la présidence du Président de la Métropole, il associe le Ministère de la Défense, la Préfecture du Var, la Préfecture Maritime, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département du Var, la Métropole TPM, la Ville de Toulon, la Ville de La Seyne-sur-Mer, la Ville de Saint-Mandrier-sur-Mer et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var.

L'année 2018 a été consacrée à la définition du périmètre et des procédures.

Elle a permis de préparer une procédure concurrentielle négociée et un appel à manifestation d'intérêt, prévus pour 2019.

Pour ce projet d'aménagement majeur, les enjeux suivants sont identifiés :

1. Préserver la primauté des intérêts stratégiques des Armées ;
2. Poursuivre le développement de la Métropole TPM en développant la filière touristique et de la croisière ;
3. Améliorer la qualité de vie des toulonnais et des habitants de la Métropole TPM et du Var en développant les emplois touristiques et en améliorant le cadre de vie ;
4. Accroître la part des espaces civils donnant accès à la Rade de Toulon ;
5. Relier le centre historique de Toulon au quartier du Mourillon en ajoutant plusieurs étapes clefs sur le parcours entre ces deux quartiers ;
6. Développer les services porteurs d'identité forte ainsi que les services de proximité ;
7. Prendre en considération les évolutions environnementales y compris l'évolution du niveau de la mer et l'augmentation de la température ;
8. Proposer des innovations environnementales et prendre en compte les cibles du quartier durable méditerranéen ;
9. Innover en matière de mobilités, de connectivité et d'énergies ;
10. Améliorer et sécuriser les flux d'entrée et de sortie des passagers du trafic ferry et croisière.

© Laurent Perrier - Ville de Toulon

Développement économique

Développement économique
Compte administratif 2018
Fonctionnement : 7 415 115 €
Investissement : 5 702 562 €

Les missions du développement économique

- **Élaborer des stratégies de développement par filières.**
- **Accompagner la création d'entreprises et les projets d'installations et d'investissements privés.**
- **Animer et pérenniser le tissu économique local.**
- **Promouvoir l'attractivité du territoire.**
- **Développer et encourager l'innovation et la R&D (Recherche et Développement).**

» ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES POUR DÉVELOPPER L'EMPLOI ET L'INNOVATION

Création d'entreprises

- **Accueil de plus de 90 porteurs de projets** (créateurs ou dirigeants d'entreprises) pour une première information, une orientation, un accompagnement ou une aide au montage de leurs projets.
- **Installation de 3 nouvelles entreprises** dans la pépinière/hôtels d'entreprises Espace Chancel à La Valette-du-Var. En 2018, 20 entreprises ont ainsi bénéficié, pour leur création ou leur développement, d'un hébergement et des services de ces centres de ressources dynamiques.
- **Intensification de l'animation des pépinières :** organisation de nombreux échanges avec les entreprises occupantes pour apporter informations et orientations. Réalisation d'un programme de réunions thématiques dans les pépinières et hôtels d'entreprises sur différents volets : financier, juridique, communication, marché et social.
- **Soutien financier à plusieurs acteurs** pour favoriser la création d'entreprises par des actions partenariales : Var Initiative (plateforme d'initiative locale - 85 000 €) ; Couveuse Interface (15 000 €) ; Réseau Entreprendre VAR (10 000 €) ; Incubateur PACA-EST (16 000 €) ; ADIE (5000 €) ; Toulon Var Technologies. Un avis technique a été donné au sujet des projets accompagnés par ces structures au cours des réunions de leurs comités de sélection ou comités d'agrément (40 réunions).
- **Poursuite des partenariats,** notamment avec les pôles de compétitivité, visant à multiplier les passerelles et les échanges entre le monde de l'entreprise et celui de la formation, à faire découvrir de nouvelles entreprises, à sensibiliser à de nouveaux métiers et à susciter des orientations professionnelles vers des secteurs parfois en manque de ressources humaines.

Accompagnement des projets d'installations et d'investissements privés

Sur le Parc d'Activités Marines de Saint-Mandrier-sur-Mer

Consacré au secteur du yachting professionnel et aux hautes technologies marines et sous-marines, le Parc d'Activités Marines (ancienne base aéronavale reconvertie) accueille actuellement près de 150 emplois directs et plus du double en emplois indirects (sous-traitance).

Le site, d'une superficie d'environ 15 hectares, avec un accès possible au plan d'eau et entièrement sécurisé, représente à ce titre un atout majeur pour implanter des activités industrielles civiles sur des espaces immobiliers (35 000 m² environ) offrant de fortes volumétries et permettant d'accueillir des entreprises et des organismes de la filière réparation/maintenance de la grande plaisance.

L'hôtel d'entreprises industrielles et de services « Espace d'Activités Sainte-Sophie » et bâtiments annexes rend également possible le développement d'activités dans le domaine des technologies marines et sous-marines.

En 2018, les missions sur ce site ont été les suivantes :

- **Accueil des entreprises,** instruction d'une dizaine de projets liés à l'économie de la mer susceptibles de s'implanter.
- **Gestion locative et entretien du site.**
- **Suivi juridique, technique et financier** de 14 entreprises issues de l'économie maritime situées dans les grands hangars, l'hôtel d'entreprises « Espace d'Activités Sainte-Sophie » et bâtiments annexes.
- **Information et coordination avec les entreprises pour** la réalisation des travaux de réhabilitation dans les appentis arrières des grands hangars et du clos couverts sur l'hôtel d'entreprises « Espace d'Activités Sainte-Sophie » pour l'accueil de nouvelles entreprises industrielles, artisanales et tertiaires.
- **Définition du projet de plateforme multiservices** offrant des zones de travail extérieures équipées pour les industriels du site.
- **Préparation d'un cahier de consultation** pour le projet d'appel à candidature dans le cadre d'une commercialisation de certains locaux.

Ces missions se sont traduites en 2018 par :

- **L'étude d'un repositionnement** de l'entreprise GRB Grégoire dans un local d'activités situé dans l'hôtel d'entreprises « Espace d'Activités Sainte-Sophie ».
- **L'installation confortée de l'entreprise Atout Métal** dans les appentis arrières des grands hangars (H5).
- **Installation d'une nouvelle entreprise Riviera Line** dans les appentis arrières des grands hangars (H5), à la suite des travaux terminés de réhabilitation des bâtiments.
- **La gestion des relations avec l'association de zone d'activités « AGEPAM »** dont le rôle est l'animation des réunions d'information avec l'ensemble des entreprises du site.

Études et travaux :

- Livraison des travaux de réhabilitation du clos et du couvert du hangar Sainte-Sophie.
- Réunions de suivi des travaux de réhabilitation des appentis sud des hangars H2, H4 et H5.
- Lancement d'un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation intérieure des locaux vétustes disponibles dans l'hôtel d'entreprises « Espace d'Activités Sainte-Sophie ».

Dans les autres Zones d'Activités Économiques (ZAE) :

Implantation de projets d'entreprises et commercialisation du foncier de TPM à vocation économique dans les ZAE en 2018 :

- Projet d'implantation d'une clinique vétérinaire « Olliolis 2.0 » (ZAE à Ollioules).
- Projet de création d'un deuxième bâtiment d'activités et logistique pour le développement à l'international de l'entreprise Molly Bracken (parcelle AB 1331 dans la ZAE La Millonne à Six-Fours-les-Plages).
- Projet d'implantation du nouveau bâtiment industriel de la société ATP en vue d'un regroupement et un développement de ses activités (ZAE La grande Chaberte à La Garde).
- Projet d'implantation du programme immobilier tertiaire de standing « Tradewinds Centre » (ZAE « Les Playes - Jean Monnet » à La Seyne-sur-Mer).

Suivi des opérations techniques dans les espaces économiques et/ou pré-commercialisation des terrains à vocation économique dans les ZAE en vue de les commercialiser, et suivi des relations avec les entreprises en développement dans le processus de commercialisation :

- ZAE La Millonne à Six-Fours-les-Plages : mise en œuvre de travaux pour l'accès aux aires de stationnements dans la zone ; étude d'un projet de qualification des voiries et de création de nouvelles places de stationnements pour les véhicules dans la zone.
- ZAE « Prébois » à Six-Fours-les-Plages : études d'aménagement de la future zone d'activités de 5,6 hectares avec le prestataire et tenue de la troisième réunion publique de concertation ; réunions avec différents propriétaires fonciers suite au compte rendu de la réunion publique ; négociation amiable avec les propriétaires de bâtis en vue de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ; estimation financière du projet d'aménagement.
- ZAE « Le Roubaud » à Hyères : participation avec la commune et les partenaires à la définition stratégique du projet de Technopôle Santé / Bien-être orienté sur deux axes : Silver économie & bien-être, et rééducation fonctionnelle dans ses différentes composantes, notamment sport et armée.
- ZAE « Palyvestre » à Hyères : réalisation et livraison des travaux de requalification de la ZAE.
- ZAE « Saint-Martin » à Hyères : accompagnement relatif à l'aménagement d'une extension de la zone sur un foncier privé en lien avec la commune.
- ZI Toulon Est : étude sur la mobilité dans la zone par la mise en œuvre d'une piste cyclable au départ de la gare de La Pauline à La Garde vers l'entrée de la ZI Toulon Est.
- ZAE La Bayette au Pradet : suivi et réalisation des travaux de requalification (voiries, trottoirs,...).

Participation aux opérations liées à la gestion durable (économique, sociétale et environnementale) des espaces économiques de la Métropole en lien avec les 7 associations de zones d'activités partenaires :

- Obtention du Label « Parc + » (niveau 1) des parcs d'activités du Pôle Toulon Ouest (Ollioules, Six-Fours-les-Plages, La Seyne-sur-Mer) et/ou de montée en gamme des espaces d'activités (certification ISO 14001 : La Crau Pôle, ADETO, AFUZI).
- ZAE « Gavary », « Chemin Long » et « Estagnol » à La Crau : soutien à l'association La Crau Pôle qui a obtenu via son engagement dans la démarche D2Parc initiée par la CCI du Var, le 1er niveau de la certification ISO 9001 qui représente une reconnaissance pour la gestion durable des ZAE et qui envisage aussi le management environnemental comme axe stratégique de la performance économique des ZAE.

Le Technopôle de la Mer

Suivi de la stratégie foncière et immobilière :

- Suivi hebdomadaire des opérations de ventes foncières privées (DIA), et instruction pour avis sur les demandes de permis de construire dans les espaces économiques.
- Participation au lancement d'une étude « Stratégies Foncières opérationnelles » (AMI) avec le cabinet Tercia.

Sur le Technopôle de la Mer à Ollioules

L'équipement du bâtiment « Base terrestre », point d'accueil et espace d'animation du Technopôle de la Mer, s'est poursuivi au cours de l'année 2018 par l'installation d'écrans permettant la diffusion des supports promotionnels de la Métropole, de ses locataires et des partenaires du Technopôle de la Mer.

L'utilisation des salles de réunion a fortement progressé en 2018 avec près de 150 réservations comptabilisées grâce à des équipements performants, la visioconférence. L'accueil a été renforcé par l'arrivée d'une hôtesse de Phone Régie et répond de manière optimale aux besoins des partenaires et des entreprises.

2018 a été également riche en événements organisés par les partenaires de TPM au nombre desquels le System Factory. Ces événements contribuent à faire connaître le Technopôle de la Mer et assoient sa notoriété au-delà de la Métropole.

- Après l'installation des premiers locataires sur la base terrestre, **le bâtiment est aujourd'hui occupé en totalité** avec l'installation du projet de Recherche & Développement Janus rattaché au System Factory.

- **Les lauréats de l'appel à projet (le groupement Icade/Altaréa-Cogedim) poursuivent l'opération Seatycampus** avec la mise en œuvre des lots F3 et F5, développant plus de 8000 m² de surface bureau attendue à horizon 2021 et la réalisation d'un hôtel.
- **Appui à la commercialisation :** prospection et suivi des prospects potentiels en lien étroit avec le groupement Icade/Altaréa Cogedim.
- **Euronaval et le SIMI constituent les deux événements marquants** en termes de participation à des salons thématiques pour la commercialisation du Technopôle de la Mer avec de nombreux contacts notamment au SIMI.

System Factory

Installé depuis janvier 2018 au Technopôle de la Mer à Ollioules, System Factory est la première plateforme multi filières d'ingénierie et d'intégration agile des solutions technologiques innovantes pour les systèmes à logiciel prépondérant. Au sein de Toulon Var Technologies, cette association compte désormais 80 adhérents composés de 12 grands groupes, 11 organismes de recherches, 54 PME et 3 collectivités.

Les missions :

- Le co-développement de projets industriels.
- Des outils uniques au profit des adhérents.
- Des animations 4.0.

System Factory a mis une marque évènementielle phare en place avec le « SF Day » et a organisé, avec la présence de la Métropole le premier évènement en décembre avec 45 stands et de grandes entreprises telles que Naval Group, Altran, Assystem Technologies et OES, Thales, Atos, Altrad, SNEF et ONET, des institutions locales comme TVT, Safe Cluster, Pôle Mer, CCI du Var, UPV, CEPN Marine, DGA/TN, des écoles et universités (Kedge Business School, Université de Toulon & École Centrale de Marseille) ainsi qu'une vingtaine de PME spécialisées et un laboratoire ; cet évènement a accueilli près de 400 personnes, professionnels et étudiants dont des étudiants de l'ISEN de Toulon.

Animation du tissu économique local et développement de réseaux d'entreprises

- **Accompagnement des projets et des acteurs de l'économie locale :** soutien et participation aux comités de pilotage et assemblées (Contrat de ville, Préfecture, Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, Chambre des Métiers, Union Patronale du Var, associations de commerçants, Fédération du BTP, Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise...).
- **Soutien aux associations d'entreprises** et participation à leurs réunions, assemblées, manifestations. 98 000 € ont été accordés aux associations d'entreprises du territoire : ADETO, AFUZI, Riviera Yachting Network, La Crau Pôle, Valcœur.

Soutien aux organismes de transfert de technologie et à l'innovation

- **Soutien à TVT Innovation :** 420 000 € en fonctionnement pour son programme d'animation. L'innovation est au cœur de ses activités en anticipant les besoins futurs des acteurs locaux, en initiant les réponses à apporter (réseau 43.117, Cantine, Coworking, Fab Lab) et en accompagnant les collectivités publiques dans leur programmation et leur mise en œuvre. TVT Innovation développe en outre des activités sur le volet numérique et l'aide à la création de projets économiques pour faire de la Métropole un territoire innovant tourné vers l'industrie du futur.

MAINTENIR ET DÉVELOPPER LES FILIÈRES AGRICULTURE, AQUACULTURE, PÊCHE

Soutien aux filières agricoles, aquacoles et pêche sur le territoire : 180 000 € en fonctionnement et 32 000 € en investissement

L'objectif est de soutenir le développement économique des filières, par différents axes :

- **L'innovation :** soutien au Syndicat du Centre Régional d'Application et de Démonstration Horticole (SCRADH) : centre de recherche et d'Innovation destiné à la fleur coupée (54 000 €) et à l'association LVSLF pour un projet expérimental d'aliments durables en partenariat avec l'IPR (Institut Paul Ricard). Remplacement des farines de poissons par des farines d'insectes en pisciculture (21 000 € en investissement).
- **Le développement des marques et labels :** l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) pour la figue de Solliès et l'extension de l'appellation à la figue destinée à la transformation (10 000 € au Syndicat de Défense de la figue de Solliès), le développement d'une Indication Géographique Protégée (IGP) Fleurs (Hyères Hortipole : 52 000 €).
- **Le développement des circuits courts :** soutien au développement et animation des Marchés de Producteurs de Pays (Convention avec la Chambre d'Agriculture du Var - CDAV), équipement de la Prud'homie des Salins pour de la vente de poissons frais (11 000 € en investissement).
- **Le développement des productions et notamment maraîchères bio et locales et Horticoles** 2000 € à la Sauvegarde des forêts Varoises pour le développement du maraîchage bio en circuit court sur l'île de Porquerolles, Phila Flor pour de l'accompagnement technique aux producteurs de pivoines (30 000 €), AGRIBIOVAR pour l'aide à la conversion et l'installation en Agriculture Biologique (3000 €).
- **Le soutien aux organismes d'accompagnement des agriculteurs, horticulteurs, pêcheurs et aquaculteurs :** Association pour la Pêche et les Activités Maritimes (9000 €), Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Var (6000 €), Syndicat Agricole et Horticole d'Hyères (3000 €), Syndicat Horticole du Var (4000 €).
- **La promotion des produits de terroir et des métiers :** association de développement agricole (ADEAR) pour la fête de l'agriculture paysanne (2000 €).

Projet de zone horticole de 14 ha sur le bassin hyérois/La Bastidette à La Crau

Les travaux d'aménagement ayant été réalisés en 2017, un nouvel appel à candidature a été lancé par la filière et la CDAV en 2018. Le comité de sélection technique réunissant les professionnels de la filière, la CDAV, ainsi que TPM et La Crau a sélectionné le 23 mai 2018, 4 candidats. Chaque candidat s'est vu attribuer un lot de 1,5 à 2 ha en fonction des besoins du projet : 3 projets de pivoines en pleine terre et un projet de fleurettes méditerranéennes (renoncules et pivoines). Ce choix a été validé par la Commission Développement Économique de TPM le 8 juin 2018. Le 24 septembre 2018, le Conseil Municipal de La Crau a délibéré pour transférer l'hectare supplémentaire à TPM qui valide ce transfert en Conseil Métropolitain le 18 décembre 2018. Cela qui a permis l'installation anticipée dès novembre 2018 d'un premier candidat qui avait acquis ses bulbes de pivoines.

Stratégie foncière agricole et maraîchage

En 2018, il a été décidé de modifier la convention cadre TPM/CDAV pour l'adapter aux nouvelles exigences de la Métropole en termes d'environnement : modifications des pratiques culturales autour des zones de captages prioritaires dans le cadre du Contrat de baie, de réduction des risques liés aux inondations dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et de développement des circuits courts et de l'économie circulaire sur le territoire avec l'ambition de réaliser un Projet Alimentaire de Territoire (PAT). Le 14 décembre 2018, la Commission Développement Économique dédiée au Comité de Pilotage (COPIL) de la convention cadre a validé ces nouvelles orientations par un avenant à la convention cadre pour la période 2019 - 2021.

- **Maintenir les exploitations existantes,** par un accompagnement au développement (circuits courts, marques et labels, diversification) et par l'aide à la transmission des exploitations dont le chef est proche de la retraite, par une veille sur les transactions foncières agricoles et par une intervention par préemption en cas de risque de détournement de la vocation agricole.
- **Accroître le nombre d'exploitations** par l'identification des terres agricoles manifestement sous-exploitées et une incitation à leur remise en culture, en favorisant les installations avec un partenariat avec le Lycée AGRICAMPUS d'Hyères, en soutenant et accompagnant les projets collectifs : développement de l'Immortelle (plante médicinale)

et de la Figue de Solliès. Depuis 2015, sur les communes de Six-Fours-les-Plages, Ollioules, Saint-Mandrier-sur-Mer, La Garde, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Toulon, La Valette-du-Var et La Crau, 358 ha de friches ont été étudiés.

Autres actions

- **Participation à la commission des cultures marines** de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour l'attribution des concessions aquacoles sur le territoire.
- **Participation aux comités de sélection des projets des deux GALPA varois (Groupe d'Action Local pour la Pêche et l'Aquaculture) « Des îles aux calanques » et « Esterel Côte d'Azur » :** structures sélectionnées par le Conseil Régional PACA pour l'attribution des Fonds Européens pour le développement local de la Pêche et de l'aquaculture (Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche sur le territoire de TPM : 4 millions d'€).

» MENER UNE STRATÉGIE DE MARKETING TERRITORIAL POUR PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

Classé en 2018, 10ème territoire français où il fait bon entreprendre, la Métropole Toulon Provence Méditerranée mène depuis 10 ans, une stratégie « offensive » en matière de marketing territorial.

Il s'agit de multiplier les actions de communication pour faire connaitre le dynamisme et opportunités économiques du territoire et promouvoir plus généralement son attractivité en termes de cadre et qualité de vie.

Participation à des salons professionnels

- **Salon Var Up** - Toulon - 22 mars 2018 - 2000/2500 visiteurs - plus de 100 exposants.
- **Salon de Compétences-Cadres l'APEC** - Toulon - 5 juin 2018 (exclusivité 2018).
- **Monaco Yacht Show** - Monaco - du 26 au 29 septembre 2018 - près de 600 exposants.
- **Salon Euronaval** - Paris (Le Bourget) - du 23 au 26 octobre 2018.
- **Salon Silver Economy Expo** - Paris - du 27 au 28 novembre 2018.
- **Assises de l'Économie de la Mer** - Brest - les 27 et 28 novembre 2018 - environ 2000 visiteurs.
- **Salon SIMI** - Paris - les 5, 6 et 7 décembre 2018 - 30 454 visiteurs - 470 exposants.

Réalisation de supports de communication

- Création d'une nouvelle brochure « La Silver Économie Méd[in]Terranée » pour promouvoir la filière de la longévité et son écosystème (entreprises/établissements de formations / infrastructures / innovations) et le projet de Technopôle de la Santé (ZAE du Roubaud - Hyères).
- Mises à jour des fiches-projets Technopôle de la Mer et Parc d'Activités Marines de Saint-Mandrier-sur-Mer.
- Mises à jour en versions française et anglaise du film « Technopôle de la Mer ».
- Rédaction de pages pour la version anglaise du site Internet de la Métropole.
- Mise à jour de roll-up et stand parapluie.
- Promotion des participations du Développement Économique aux différents salons - « kits-média » : CLIP, site Internet TPM (portail « Activateur d'entreprises »), réseaux sociaux, Adeto News, écran LED du Technopôle de la Mer...

Autres opérations de communication

À l'occasion du Salon SIMI, la Métropole a donné une conférence intitulée « TPM : un territoire agile et innovant pour vos investissements ».

Les thèmes abordés étaient les suivants :

- Le développement d'une nouvelle filière « Santé et Silver économie » avec notamment le projet de Technopôle de la Santé.
- Le renforcement du pôle maritime.
- La consécration du numérique et de l'innovation.

Ces sujets ont mobilisé 77 participants (contre 47 en 2017) dont 74% proviennent hors du territoire métropolitain.

Pour informer le public, une campagne de communication a été effectuée en amont : mailing auprès de 4000 contacts (professionnels de l'immobilier d'entreprises), communication sur le site Internet de la Métropole, les réseaux sociaux, constitution d'un dossier de presse, ...

Accompagnement du Pôle Mer Méditerranée

- Suivi de la Feuille de Route Stratégique 3.0.
- Participation aux différents groupes de travail et comités de pilotage.
- Participation au Comité Stratégique de Filière Navale.
- Suivi des Fonds Uniques Interministériels (FUI) en cours et lancement des 23ème et 24ème FUI.

Stratégie régionale

- Participation au suivi du Schéma Régional du Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).
- Participation au suivi du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).
- Participation aux Opérations d'Intérêt Régional (OIR) : « Industrie du Futur » et « Naval et Maritime ».

Enseignement supérieur et recherche
Compte administratif 2018
Fonctionnement : 1 135 124 €
Investissement : 10 473 560 €

La stratégie de TPM en faveur de l'Enseignement Supérieur et Recherche est en adéquation avec les orientations stratégiques régionales qui consistent à favoriser l'attractivité et le rayonnement de l'Enseignement Supérieur sur le territoire par :

- le soutien à l'innovation et la compétitivité,
- le soutien à la diffusion de la culture scientifique,
- le soutien à l'entrepreneuriat,
- le soutien à la vie étudiante.

L'action de la Métropole TPM en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche se déploie en trois volets :

1. TPM a pour objectif de développer une offre attractive et diversifiée, en complémentarité des métropoles environnantes. Elle s'appuie sur les établissements d'enseignement supérieur présents sur son territoire, en les accompagnant dans leur développement, et en aidant à leur valorisation et promotion. Elle adhère pour cela à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF).
2. TPM déploie une politique active de soutien à la vie étudiante, par sa participation financière et sa présence lors d'évènements organisés par les associations d'étudiants, et par l'accompagnement des établissements,
3. En termes de Recherche, Innovation et Compétitivité, la Métropole soutient de nombreux laboratoires et les projets de R&D.

» DÉVELOPPEMENT, VALORISATION, PROMOTION

- **Accompagnement des établissements d'enseignement supérieur.** TPM accompagne les établissements d'enseignement supérieur, notamment les UFR de l'Université de Toulon, dans le suivi des projets pédagogiques, colloques, séminaires, et par la mise en relation ou la communication des évènements.

- **Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche** (en fonctionnement et en investissement) :
  - ISEN : 100 000 € (fonctionnement) et 80 000 € (investissement) pour la pose d'enseignes lumineuses sur le bâtiment de la Maison du Numérique et de l'Innovation, pour une visibilité accrue.
  - Université de Toulon - Pédagogie : 24 800 € pour le lancement du Campus des Métiers et des Qualifications de le Mer (fonctionnement).
  - Université de Toulon - Pédagogie : 208 947 € pour les équipements pédagogiques dont SeaTech.
  - Kedge Business School : 500 000 € (fonctionnement).
  - Accompagnement de l'Enseignement Supérieur de la Recherche par TVT Innovation : 80 000 €.

- **Le regroupement des acteurs majeurs de l'enseignement supérieur du territoire** à savoir l'Université de Toulon, l'ISEN Yncréa Méditerranée, Kedge Business School, l'ESADTPM, le Pôle Écoles Méditerranée (PEM) et l'Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé (IFPVPS), accompagnés de la Métropole TPM, le Département du Var et TVT Innovation a poursuivi ses actions en faveur de leur promotion et leur valorisation à l'échelle locale, régionale et nationale.

La marque ESR a ainsi vu le jour sous deux formes :

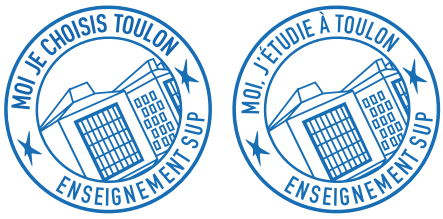

Elle se décline sur les documents communes, des supports de communication et des goodies.

Avec ce regroupement, plusieurs actions ont été réalisées :

- participation au Salon de l'Étudiant à Paris,
- partenariat avec le Groupe l'Étudiant,
- organisation de la 2ème Cérémonie « Nos Étudiants ont du Talent »,

- poursuite du diagnostic ESR du territoire,
- premiers travaux sur les « Dispositifs territoriaux pour l'orientation des jeunes vers l'enseignement supérieur ».

- **Poursuite du développement d'une offre attractive et diversifiée,** en complémentarité des métropoles environnantes, et en réponse aux besoins de l'écosystème économique du territoire, notamment autour des thématiques de la mer, de la défense et de la sécurité, du numérique, de la cyber-sécurité, ou encore du design. La Métropole

privilégie un développement sur des secteurs dits « de niche » et attractifs. 6 axes ont été identifiés pour une stratégie renforçant les atouts de TPM :

- La mer.
- La défense et la sécurité.
- Le numérique.
- L'architecture d'intérieur et le design.
- La formation initiale et continue en matière de services à la personne.
- La recherche et le développement.

• **Ces réflexions ont permis de dessiner les contours d'un nouvel espace et de nouvelles approches pédagogiques,** du futur Quartier de la créativité et de la connaissance qui accueillera ses premiers étudiants à l'automne 2019. Autour du jardin Alexandre Ier, ancien jardin botanique, agrandi et mis en valeur pour l'occasion seront présents :

- l'École Supérieure d'Art et de Design TPM,
- l'école supérieure internationale de management Kedge Business School,
- l'école d'architecture d'intérieur et de design à rayonnement international Camondo,
- le Conservatoire National des Arts et Métiers,
- et un dispositif d'accompagnement d'entreprises numériques porté par l'association TVT Innovation, agence de développement de la Métropole.

© Golem Images

Ce nouvel équipement permettra à la Métropole, avec l'appui de TVT Innovation, de mener une réflexion sur les nouveaux modes d'apprentissage et de collaboration entre les lycéens, les étudiants et le monde de l'entreprise.

VIE ÉTUDIANTE

• **Bourse aux projets étudiants :** 10 projets, récompensés à hauteur de 600 € chacun, au profit d'associations d'étudiants du territoire pour le développement de leurs projets afin de concourir à l'animation de la vie étudiante et de promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche sur le territoire de la Métropole.

• **3ème édition du TPM SEVEN U :** tournoi universitaire de rugby à 7 (13 équipes : 3 équipes féminines et 10 équipes masculines du territoire et de Aix-Marseille, Nice, Avignon et Montpellier).

• **Aide à l'organisation de manifestations d'étudiants** notamment par des expositions de photos dans les trois bibliothèques de l'Université (La Garde, Porte d'Italie et Faculté de Droit).

• **Concertations avec les établissements d'enseignement supérieur** pour le développement de la vie étudiante, et groupes de travail thématiques sur la mobilité, la restauration et le logement.

• **Soutien financier** (10 000 €) à la vie étudiante universitaire lors des temps forts de l'Université : Semaine « Ca bouge » et Printemps de l'Université.

• **Approfondissement des liens existants avec les partenaires économiques de TPM** comme TVT Innovation, le Pôle Mer Méditerranée, l'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC) avec la participation des établissements au Salon Compétences Cadres le 5 juin, de l'Enseignement Supérieur et Recherche (Télomédia, ISEN ou IFREMER) et les animateurs du centre-ville de Toulon (La Petite Fabrique...).

RECHERCHE, INNOVATION ET COMPÉTITIVITÉ

Recherche

Soutien aux investissements et à la diffusion de la culture scientifique

• **Opération FAST :** en réorganisant et réhabilitant les bâtiments dédiés à la Faculté Sciences et Techniques sur le Campus de La Garde, l'Université de Toulon proposera ainsi des conditions d'enseignement au niveau des standards internationaux actuels. Inscrite au CPER 2015-2020, la participation totale de TPM s'élève à 2 000 000 €, dont 1 025 000 € mobilisés en 2018.

• **Le soutien de TPM aux investissements des laboratoires universitaires** (51 892 €) permet de mener des projets de recherche dans les meilleures conditions pour les enseignants chercheurs du territoire et les doctorants. Trois pôles de recherche sont ainsi équipés de matériels de pointe et innovants. TPM accompagne également la conduite de projets de recherche (62 500 €). L'Université peut ainsi mobiliser ses équipes et étudiants sur des projets collaboratifs, innovants et ancrés sur le territoire.

- **Enfin, TPM soutient l'organisation des Journées Scientifiques de l'Université de Toulon** (15 000 €) : colloques et séminaires où douze manifestations ont permis de représenter la quasi-totalité des champs disciplinaires de recherche de l'Université de Toulon, regroupées autour de son nouvel axe identitaire Sociétés Méditerranéennes et Sciences de la Mer, et de ses trois pôles thématiques : Échanges et Sociétés Méditerranéennes (ESMED), Mer, Environnement et Développement Durable (MEDD) et Information, Numérique, Prévention (INP).
  La Métropole participe ainsi à la diffusion de la culture scientifique.

Innovation

- **Poursuite du partenariat avec TVT Innovation,** association qui vise à faire du numérique et de l'innovation un véritable atout pour le territoire de TPM et promouvoir la compétence des acteurs locaux au-delà des frontières régionales, nationales et internationales. Les actions de TVT Innovation au service du territoire consistent à :
  - Créer et animer l'écosystème local numérique autour et avec ses membres, ses partenaires et ses réseaux.
  - Structurer, animer et promouvoir le territoire.
  - Faire du numérique, un axe incontournable de développement du territoire.
  - Proposer des dispositifs et outils d'accompagnement au sein des entreprises.
- Remise d'un prix TPM (5000 €) au concours Var Terre d'Innovation, organisé par TVT Innovation. Les lauréats sont C2CARE « La réalité virtuelle au service de la santé » et « Emuage », porté l'entreprise B2BCOSMECTICS.
- **TPM accompagne des projets innovants d'écoles supérieures en lien avec ses compétences.** L'ISEN Yncréa Méditerranée a ainsi mobilisé sa R&D dans la mise en œuvre d'outils innovants pour la prise en compte du handicap et du vieillissement dans la politique d'habitat de TPM. TPM est identifiée comme partenaire territorial pour des sites de tests pour le projet « InterConnect - Smart Homes - Smart Grids », projet européen dont l'objectif est de concevoir et mettre en place des solutions numériques permettant aux appareils électriques connectés chez les particuliers ou entreprises d'ajuster leur consommation électrique en fonction des besoins du réseau, pour maximiser l'intégration des énergies renouvelables et des véhicules électriques.

Compétitivité

TPM soutient les 6 pôles de compétitivité qui ont un impact sur l'activité du territoire. La Métropole participe aux comités de coordination, aux comités stratégiques, aux comités de pilotage et aux assemblées générales. TPM apporte également une aide aux projets collaboratifs et aux partenaires (entreprises et laboratoires de recherche).

- **Soutien à la gouvernance des Pôles de compétitivité :**
  - Pôle Mer Méditerranée (PMM) : 200 000 €.
    TPM soutient le PMM qui a pour ambition de développer durablement l'économie maritime et littorale sur le bassin méditerranéen, en Europe et dans le reste du monde. Il fédère, autour de thématiques maritimes et littorales, des acteurs scientifiques et économiques pour les inciter à innover ensemble et développer de nouveaux produits et services exportables.
  - SAFE, fusion des Pôles Pégase et Risques (aéronautique) : 15 000 €.
  - Eurobiomed (santé) : 20 000 €.
  - Capenergies (énergie) : 25 000 €.
  - Optitec (optique-photonique) : 30 000 €.
  - Solutions Communicantes Sécurisées : 20 000 €.
- **Subventions aux laboratoires et entreprises du territoire impliqués dans des projets collaboratifs de R&D des Pôles de compétitivité :**
  - L'Université de Toulon (UTLN Laboratoire MAPIEM (40 000 €) pour le projet EXUS labellisé par le Pôle Mer Méditerranée et retenu au 25ème AAP du FUI, vise à développer maîtriser l'encrassement biologique et minéral sur les navires.
- **Fin des projets de recherche et développement soutenus par TPM :**
  - Le projet SYCIE labellisé par le Pôle Mer Méditerranée (FUI) avait pour objectif de développer un système de planification, de simulation et de supervision de mission multi-drones de nouvelle génération. À l'issue du projet, celui-ci a permis à la société PROLEXIA de développer et commercialiser 3 produits innovants.
- **Soutien à des actions portées par un pôle sur le territoire :**
  - SAFE : Provence RPAS Network : 35 000 € (fonctionnement).
  - Pôle EUROBIOMED : poursuite des réflexions sur le projet de création d'un Technopôle de la Santé, sur la ZAE du Roubaud à Hyères.

» RÉALISATIONS 2018

TPM assure la maîtrise d'ouvrage des opérations suivantes et a réalisé en 2018 :

- La coordination des 4 maîtres d'ouvrages (Conseil départemental, Ville de Toulon, CCIV et TPM) pour la réalisation du Quartier de la créativité et de la connaissance sur le site de Chalucet.
- Les travaux de l'École Supérieure d'Art et de Design TPM (ESADTPM), et de la pépinière d'entreprises numériques pour TVT.
- Les travaux pour la réalisation des voies de desserte internes et les aménagements urbains du Quartier de la créativité et de la connaissance.
- Les travaux de la construction du quartier Chalucet. TPM a obtenu le label écoquartier pour le projet de Chalucet.

Tourisme, ouverture maritime et patrimoine

Tourisme, ouverture maritime et patrimoine
Compte administratif 2018
Fonctionnement : 3 924 469 €
Investissement : 64 000 €

ACCUEIL ET PARTICIPATION AUX GRANDS ÉVÈNEMENTS SPORTIFS ET MARITIMES

Dans le cadre de sa politique tourisme et ouverture maritime, la Métropole Toulon Provence Méditerranée a accueilli en 2018 de nombreux événements maritimes et sportifs.

- **Voyage de l'Hermione - escale de Toulon du 5 au 9 avril 2018 :**
  À l'occasion de l'escale toulonnaise de l'Hermione, le service tourisme a géré en partenariat avec l'Office Intercommunal de Tourisme Provence Méditerranée l'accueil et l'information du grand public durant les 5 jours de festivité.

- **Sailing World Cup 2018 du 22 au 29 avril 2018 :**
  En partenariat avec la Fédération Française de Voile (FFV) et la ville d'Hyères, TPM a accueilli au port Saint-Pierre d'Hyères, la 50ème édition de la Semaine Olympique Française de Voile, inscrite au calendrier de la Fédération Internationale de Voile sous le nom de Sailing World Cup Hyères/TPM.
  Convention d'objectifs entre TPM et la FFV pour un montant de 170 000 €.

- **Grand prix de F1 de France au Castellet du 21 au 24 juin 2018 :**
  Pour le retour du grand prix de France de Formule 1 sur le circuit du Castellet, la Métropole a disposé d'un stand d'information de 100 m² sur le village provençal installé au pied du circuit. L'aménagement et l'animation de ce stand grand public ont été gérés en partenariat avec l'Office Intercommunal de Tourisme Provence Méditerranée.
- **Tour de France à la voile - étape d'Hyères les 19 et 20 juillet 2018 :**
  L'année 2018 a vu le retour du Tour de France à la voile sur le territoire de la Métropole avec une étape sur la plage de l'Ayguade à Hyères. La Métropole a reconduit son partenariat avec le Yacht Club de Toulon (YCT) et le Cercle d'Organisation du Yachting de Compétition Hyèrois (COYCH) pour la participation d'un bateau aux couleurs de la Métropole en catégorie jeune.
  Marché de prestation avec Amaury Sport Organisation : 86 400 €
  Convention d'objectifs avec le YCT : 70 000 €

© Annabelle Lhuillier-Bonnal - Ville de Toulon

- **GC 32 TPM Med Cup - Toulon du 11 au 14 octobre 2018 :**
  À l'occasion de cette finale toulonnaise, un bateau aux couleurs de la Métropole a été engagé en partenariat avec la société SLB Sport Consulting (marché pour un montant de 30 000 €).
  Le service tourisme a également géré en partenariat avec l'Office Intercommunal de Tourisme Provence Méditerranée et la ville de Toulon, le stand d'information tourisme sur le village grand public installé au parking de l'Anse Tabarly des plages du Mourillon.

TAXE DE SÉJOUR

La Métropole a institué une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire à compter du 1er janvier 2017 et a mis en place une plateforme de télé déclaration pour permettre aux hébergeurs d'effectuer leurs déclarations en ligne.

Cette taxe, collectée auprès des touristes séjournant sur le territoire, permet de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou aux dépenses relatives à des actions de promotion et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques. Elle permet également le financement de la nouvelle structure intercommunale, l'Office Intercommunal de Tourisme Provence Méditerranée (OITPM), qui a vocation à mettre en œuvre une politique touristique du territoire, notamment en matière d'accueil, d'information, de promotion, de communication, d'animation des professionnels et de commercialisation.

Au titre de l'année 2018, TPM a collecté 3 millions d'euros au titre de la taxe de séjour. 90% de cette somme est versée à l'Office Intercommunal de Tourisme Provence Méditerranée (OITPM), le reste au Département du Var.

À ce jour, le territoire enregistre plus de 2287 hébergeurs et 17 ports de plaisance, soit 82 483 lits touristiques.

En 2018, certains opérateurs numériques ont démarré la collecte de la taxe de séjour sur le territoire de TPM, comme AirBnB et Abritel.

En fin d'année 2018, une campagne d'information a été faite auprès des hébergeurs pour les informer des nouvelles modalités de calcul de la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2019, suite à la réforme nationale.

ACCUEIL DU GRAND PUBLIC

L'accueil du grand public constitue un enjeu majeur concernant l'attractivité du territoire. Deux lieux sont particulièrement concernés :

Le Phare TPM

Le point d'information métropolitain « Le Phare TPM » situé sur le port de Toulon a reçu et renseigné plus de 23 520 visiteurs en 2018. Il a également une vocation culturelle et a accueilli en partenariat avec l'École d'Art et de Design, 6 expositions temporaires dont celles de :

- **Hortense Hébrard et Olivier Pastor,** photographes de la Métropole - « Les paysages de la Métropole » du 2 juillet au 31 août 2018.
- **Christian Balmier,** artiste peintre - « Mail-Art et Bande Dessinée » du 10 septembre au 2 novembre 2018.

L'accueil croisière

Des agents TPM bilingues viennent renforcer les équipes de la CCIV pour l'accueil des croisiéristes en gare maritime de Toulon et de La Seyne-sur-Mer de juin à septembre.

SUPPORTS D'INFORMATION

En collaboration avec l'Office Intercommunal de Tourisme Provence Méditerranée, le service met régulièrement à jour des brochures de promotion du territoire. Cette année, la carte « Bienvenue à Toulon Provence Méditerranée » de l'illustrateur Monsieur Z a été traduite en anglais et le « Guide du Sentier du littoral » a été mis à jour.

PROMOTION DU TOURISME D'AFFAIRES

Adhésion à Provence Côte d'Azur Events, réseau professionnel de tourisme d'affaires pour le Palais Neptune à Toulon, le Forum du Casino à Hyères et le Casino JOA de La Seyne-sur-Mer pour un montant total de 17 100 €.
Un accent particulier est mis sur cette mission car le territoire métropolitain, en plus d'être très apprécié, dispose de solides atouts.

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS NAUTIQUES OU TERRESTRES

- **Soutien aux manifestations nautiques :** 10 structures ont été subventionnées pour l'organisation de manifestations nautiques pour un montant de 295 000 €.
- **Soutien aux manifestations touristiques terrestres :** 7 structures ont été subventionnées pour l'organisation de manifestations terrestres, pour un montant de 43 000 €.

PATRIMOINE

Les missions

- **TPM conçoit et met en œuvre une politique publique dédiée au patrimoine sur son territoire.** Il s'agit d'élaborer une stratégie globale à long terme, fondée sur la connaissance, la préservation, la conservation, la valorisation et la mise à portée de tous, habitants et visiteurs, des richesses et de la diversité du patrimoine culturel, paysager, naturel, maritime et scientifique de notre territoire.
- **Le principal enjeu des années à venir est de poursuivre, consolider et développer la politique engagée** avec pour ambition de faire des patrimoines de la Métropole un des leviers du développement culturel et social et de rendre la préoccupation patrimoniale incontournable dans le projet urbain scientifique conservé dans de nombreux musées, universités et laboratoires. Ces lieux de conservation font l'objet d'un travail d'inventaire et de mise en réseau.
- **Elle accompagne les porteurs de projets,** les propriétaires et gestionnaires de sites dans leurs projets de valorisation, anime et structure le réseau des acteurs du patrimoine.
- **TPM s'attache à recenser et à transmettre l'ensemble de ses richesses** par la mise en œuvre de multiples actions ou le développement d'outils (plans, cartes, base de données, publications, visites audio-guidées, visites virtuelles, vidéos, expositions, signalétique patrimoniale) et cela pour tous les publics (adultes, enfants, professionnels, handicap et scientifiques).
- **Ainsi TPM développe des dispositifs favorisant l'accessibilité, la participation et l'implication des publics dans les projets patrimoniaux.** Notamment, elle mène des actions destinées à rendre accessible à un public toujours plus large le patrimoine scientifique conservé dans de nombreux musées, universités et laboratoires. Ces lieux de conservation font l'objet d'un travail d'inventaire et de mise en réseau.
- **En se dotant d'une forte politique patrimoniale avec des actions novatrices, TPM espère prétendre, dans les années futures à l'obtention d'un label particulièrement porteur comme le label Pays d'Art et d'Histoire.**

Tourisme, ouverture maritime et patrimoine

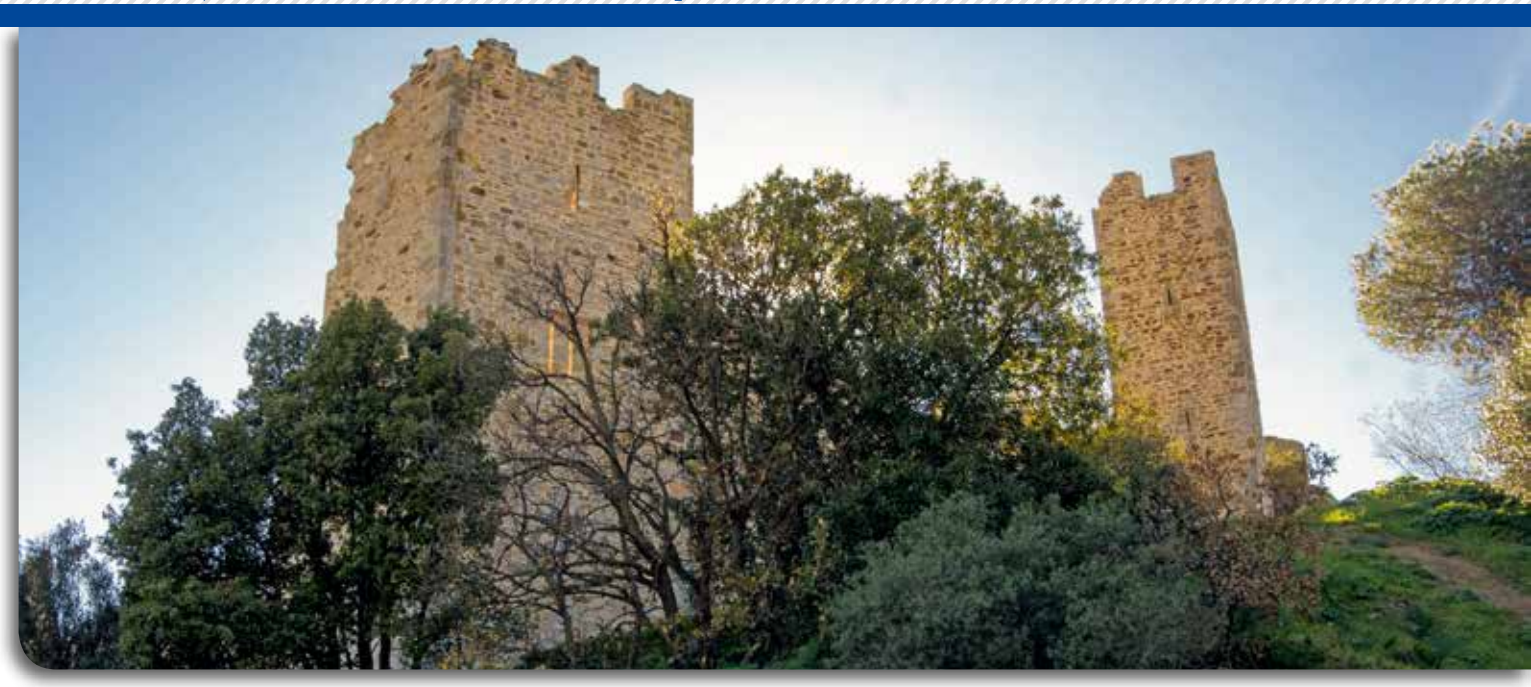

Patrimoines 2018

La politique patrimoniale métropolitaine offre aux habitants et visiteurs les moyens de découvrir et de s'approprier le patrimoine culturel, paysager, naturel, maritime et scientifique du territoire. TPM met en place des actions liées à la connaissance, la restauration, la gestion d'événements, la sensibilisation des publics et la valorisation de son patrimoine.

Elle s'efforce de mettre en œuvre une politique patrimoniale d'excellence diversifiée de l'architecture antique au patrimoine du 21ème siècle, adaptée à tous et source d'attractivité.

Conception de publications

Documents réalisés en 2018 (non encore publiés) :

- « Trésors du Patrimoine » (vitrine de toutes les thématiques du patrimoine).
- « Les citadelles en héritage » (12 parcours).
- « Visites audio-guidées patrimoniales » (12 balades urbaines).
- Dépliant sur la Maison du Patrimoine - Centre d'interprétation du patrimoine métropolitain.
- Livret sur les gypseries - Maison du Patrimoine.

Conception et réalisation d'itinéraires sous forme de dépliants

Nouvelle contribution en 2018 : contribution au projet d'un sentier métropolitain « City Life ».

Conception et réalisation de visites virtuelles en 360°

Développement multimédia sur 5 sites :

- Chapelle Saint-Louis (Saint-Mandrier-sur-Mer).
- Tour Royale (Toulon).
- Fort Balaguier (La Seyne-sur-Mer).
- Galerie Malbousquet (Toulon).
- Couvent des Observantins (Ollioules).

Chaque visite a été déclinée sur 3 supports (web/tablette, smartphone/casque de réalité virtuelle) en français et anglais. Ces visites virtuelles permettent une immersion à distance dans les monuments et permettent aux personnes en situation de handicap de visiter des monuments inaccessibles.

Projet de labellisation « Pays d'Art et d'Histoire »

Réalisation d'un plan de mise en valeur des patrimoines afin d'obtenir ce label.

Soutien aux associations du patrimoine et animation du réseau patrimoine

- TPM accompagne les porteurs de projets dans leurs objectifs de valorisation, anime et structure le réseau des acteurs du patrimoine.
- Soutien à l'Association Vauban (200 €).
- Soutien au Centre d'Archéologie du Var (CAV) (5000 €).

Conception et réalisation d'une signalétique patrimoniale sur les sites majeurs de TPM

Mise en place d'une signalétique patrimoniale homogène à l'échelle de TPM avec un accès vers les nouvelles technologies (QR-codes - NFC) en cours. **Communes concernées en 2018 :** Toulon - La Garde - La Seyne-sur-Mer - Ollioules. Budget : 20 000 €.

Création de la Maison du Patrimoine Centre d'Interprétation du patrimoine métropolitain

- **Participation au chantier de restauration de la Maison du Patrimoine.**
- **Création de l'ensemble des contenus de la Maison du Patrimoine :**
  - Réalisation d'un synopsis et suivi scénographique.
  - Réalisation de recherches historiques et iconographiques.
  - Acquisition de plus de 600 fichiers numériques ou documents visuels anciens et contemporains en vue de la conception audiovisuelle multimédia.
  - Acquisitions de toutes les pièces de collection auprès de tous les musées (locaux, régionaux, nationaux).
  - Organisation d'interviews d'experts pour chaque salle du musée.
  - Validation de tous les scénarios pour chaque salle.
  - Validation des outils multimédia.
  - Réalisation des textes et cartels du musée (y compris visioguide).
  - Organisation de la Maison du Patrimoine (billetterie, boutique, personnel...).
  - Création d'une charte graphique pour la Maison du Patrimoine.
  - Réalisation d'un dépliant sur la Maison du Patrimoine - Centre d'interprétation du patrimoine métropolitain.
  - Réalisation d'un livret sur les gypseries - Maison du Patrimoine.

Animation sur le patrimoine

Journées Européennes du Patrimoine : mise en ligne sur le site Internet de TPM de l'ensemble des animations des 12 communes.

Création de cartes thématiques sur les patrimoines : architectural, culturel, naturel, maritime, immatériel

Réalisation de cartes interactives par patrimoine accessibles sur Internet et cartes interactives pour les parcours audio-guidés pour un accès à des notices, vidéos...

Aménagement, entretien et gestion des ports
Compte administratif 2018
Fonctionnement : 10 760 654 €
Investissement : 6 411 630 €

PORTS EN RÉGIE

Autorité portuaire sur son territoire, la Métropole TPM est, depuis le 1er janvier 2017, propriétaire et responsable de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion de 8 ports en régie directe. La politique métropolitaine d'aménagement du territoire et de développement économique intègre ces ports, qui sont autant de portes d'entrée sur son territoire et qui représentent un poids économique et touristique significatif tant pour son développement régional que pour son rayonnement national voire international.

L'Ayguade du Levant

Du fait de la mise à disposition depuis 3 ans de pannes flottantes, la fréquentation à quai est plus importante chaque année, avec 1327 nuitées en 2018 contre 1320 en 2017 et 982 en 2015.

S'agissant du transport maritime, le bilan de la compagnie des îles d'Or est en hausse de 5% pour 2018 par rapport à 2017. Sur cette même période, la fréquentation de la TLV a augmenté de 14%. Au total, le nombre de passagers s'élève à 23 886 pour 2018.

Le renforcement des tôles du quai commerce a été le principal investissement en 2018.

Porquerolles

La fréquentation a été en forte hausse en 2018. Une augmentation des escales concernant la moyenne et grande plaisance a été constatée avec de nombreuses demandes en lien avec l'attractivité de la fondation Carmignac. Le total des nuitées s'élève à 236 474 (+5% par rapport à 2017).

Côté transport maritime, une augmentation du nombre de passagers est constatée en 2018 (+5%) par rapport à 2017. Celle-ci est visible notamment pour la compagnie des Bateliers de la Côtes d'Azur (+15%) et les Vedettes des îles d'Or (+20%). La fréquentation de la TLV est en hausse de 1%. Le fret reste stable entre 2017 et 2018.

Les travaux d'investissement concernent essentiellement les travaux sur des appontements et la rénovation de la station d'avitaillement.

La Tour Fondue

La compagnie TLV a transporté près de 1% de passagers en plus par rapport à 2017. Le bilan des autres compagnies est également en hausse avec +20% pour l'IGESA et 40% pour les taxis. Le transport de fret a peu évolué.

Les travaux d'investissement 2018 concernent principalement les études pour le projet de réaménagement du port et l'entretien des défenses.

La Madrague de Giens

La fréquentation des navires passagers a augmenté en nuitées à quai (7156 en 2018, soit + 11%). Les nuitées des contrats annuels ont connu une légère baisse (-7%).

Les principales dépenses d'investissement pour 2018 concernent de l'outillage industriel (la remise à niveau de la grue notamment).

Saint-Elme

En 2018, 4 postes à quai n'ont pas été renouvelés car le port est encombré de feuilles de posidonies mortes. Le nombre de nuitées (annuels et passagers compris) est en légère baisse (-6%).

Les principales dépenses d'investissement concernent les travaux de mise aux normes de l'aire de carénage.

Le Brusc

L'année 2018 est dans la continuité de l'année 2017 pour les annuels et les passagers, avec une capacité d'accueil qui évolue et l'augmentation des ventes de postes en garantie d'usage afin de permettre le financement des travaux d'investissement du port. Le nombre total de nuitées est en légère baisse (229 490, -2%).

Aménagement, entretien et gestion des ports

La Société Paul RICARD qui dessert l'île des Embiez a transporté 107 415 passagers en 2018 contre 118 643 passagers en 2017, soit une diminution de 9%.

Les dépenses d'investissement concernent surtout les études pour la construction des nouvelles pannes et d'une grue fixe dans le cadre du projet global d'aménagement du port.

Le Lazaret

Malgré une légère augmentation des contrats escales à quai, le nombre total de nuitées diminue de 4,5% à 281 565 avec la baisse du nombre d'annuel à quai. On note cependant une légère augmentation des passagers remorques à terre.

Le réseau Mistral a transporté 726 773 passagers en 2018 contre 730 000 en 2017.

Les dépenses d'investissement pour 2018 ont concerné majoritairement les études (courantologie), le dragage du ponton des Sablettes et la mise en sécurité du site de Balaguier ainsi que des appontements.

Toulon - La Seyne / Brégaillon (partie non concédée)

L'activité grande plaisance est repartie à la hausse en 2018 avec une augmentation du nombre de jours escale de 56%.

Les recettes des droits de Port ont augmenté en 2018 grâce à l'apport de nouveaux trafics qui viennent en complément de l'activité traditionnelle qui reste soutenue.

Les dragages sur TCA (Toulon Côte d'Azur), les travaux aux formes et cales (secteur La Seyne-sur-Mer) et l'aire de levage à Grimaud ont été les principaux investissements pour 2018.

LES ACTIVITÉS CONCÉDÉES

Outre les ports en régie, la Métropole concède la gestion pour les 3 concessions suivantes : la plaisance Toulon - La Seyne / Brégaillon, le commerce Toulon - La Seyne / Brégaillon et le parking de la Tour Fondue.

Plaisance Toulon - La Seyne / Brégaillon

La concession Plaisance (Chambre de Commerce et d'Industrie du Var) a vu sa fréquentation de passagers légèrement augmenter à hauteur de 122 252 (+0,5%).

La station d'avitaillement a délivré 393 797 litres (-5,6%) à 4426 navires.

Les principaux travaux concernent l'entretien et la réparation des mouillages et des installations portuaires.

Le montant de la redevance domaniale versée au concédant s'élève à 245 478 euros.

Commerce Toulon - La Seyne / Brégaillon

La concession Commerce (CCIV) a connu un bilan d'exploitation mitigé avec 1173 escales ferries (+2,5%), 62 escales croisières (-42%) et 49 escales fret (-33%).

Les principaux travaux concernent l'entretien et la réparation des extérieurs et des bâtiments.

Le montant de la redevance domaniale versée au concédant s'élève à 1500 euros.

Parking de la Tour Fondue

Le Chiffre d'Affaire pour l'année 2018 est de 629 700 € (+2%) réparti pour 473 500 euros pour les recettes horaires, 137 900 pour les abonnés et 18 300 pour les activités connexes. Le ticket moyen est passé de 8,4 à 7,9 euros entre 2017 et 2018. La fréquentation horaire est en hausse de 14,7%, passant de 46 742 en 2017 à 53 605 en 2018.

Une rampe pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) a été réalisée par TPM en maçonnerie, ainsi qu'une main courante sur la rampe PMR avec bloc roues, trois barrières endommagées ont été remplacées ainsi que trois autres devant le bureau d'accueil. Il faut également noter la remise en état de quatre panneaux et cinq poteaux du grillage abonné porquerollais.

Culture
Compte administratif 2018
Fonctionnement : 34 552 565 €
Investissement : 3 220 600 €

» THÉÂTRE LIBERTÉ Scène Nationale

Le Liberté en 2018

- **81 000 spectateurs.**
- **251 manifestations.**

Spectacle vivant

29 603 spectateurs sur 105 représentations.

La diversité de l'activité artistique de 2018 s'est développée au travers d'une programmation spectacle vivant pluridisciplinaire (danse, théâtre, musique, humour, lecture et jeune public) riche de 69 spectacles.

- **Plus de 230 artistes ont été accueillis en 2018,** notamment : Kery James, Jean-Louis Martinelli, Jérôme Deschamps, Frank Micheletti, Daniel Benoin, Safy Nebbou, Philippe Caubère, Claudio Tagbo, Isaya, Grand Corps Malade, Jacques Serena, Daniel Herrero, Katherine Pancol, Hiam Abbass, Olivier Marchal, Régine Chopinot, Juliette Dusquesne, Bagarre, Laetitia Casta, Raphaël Personnaz, Loràn Deutsch, Nasser Djemaï, Abou Lagraa, Tiziana de Carolis, JR, etc.

Théma - 4ème Scène

5259 spectateurs sur 68 représentations.

75 évènements (arts numériques, conférences, cinéma, rencontres, expositions...) ont été proposés en accès libre durant l'année autour de 7 Thémas : « La Pyramide humaine », « Intimités », « Le fric », « Robots après tout », « Le corps, j'adore », « Saïgon » et « Féminin masculin ».

L'année 2018 a donné lieu à 10 expositions et 3 vernissages, 7 conférences, 17 projections, 14 projections-débats, et 4 Nuits Liberté.

Depuis la saison 2017/2018, Le Liberté innove en proposant en parallèle de l'exposition dans le hall, une deuxième exposition hors-les-murs, en partenariat avec les commerces et galeries du centre ancien autour de la rue des Arts. Chaque Théma se conclut désormais par une Nuit Liberté : dans le hall, aux rythmes d'un DJ set ou d'un concert gratuit, le théâtre se transforme en piste de danse.

La grande variété d'évènements proposés au sein de la programmation thématique est l'occasion de nouer ou d'entretenir des partenariats avec les structures locales.

Temps forts de 2018

- **La Nuit de la lecture :** une soirée lectures et dialogues au profit de SOS Méditerranée et d'associations varoises œuvrant en faveur des migrants le 20 janvier.
- **L'avant-première du documentaire « L'affaire Yann Piat »** de Christian Philibert le 8 janvier.
- **Le spectacle accessible « Chut ! »** de Patrice Thibaud le 28 avril avec 12 personnes sourdes, locutrices de la langue des signes française (LSF) : œuvre collective créée après une série de stages menés au Théâtre de Nîmes et au Liberté.
- **La retransmission du défilé et le vide-dressing** organisé à l'occasion de la 33ème édition du Festival international de mode et de photographie d'Hyères.
- **La présentation de la saison 2018/2019 sur la place de la Liberté le 4 juin :** plus de 1500 personnes présentes.
- **La quatrième édition du Liberté ville** (ex Liberté Hors les Murs) : 4100 spectateurs.
- **La deuxième édition du Liberté plage :** 45 000 personnes présentes pour Hyphen Hyphen, Breakbot et Bakermat.

Accueil des publics - Médiation

- 1573 personnes ont bénéficié du **tarif solidaire à 5 €** créé pour les bénéficiaires de minima sociaux.
- 4075 élèves de 61 établissements et 391 élèves du Conservatoire ont bénéficié du **tarif scolaire à 8 €.**
- 138 étudiants ont profité de **places à 1 € dans le cadre des partenariats avec le service de la vie étudiante de l'Université de Toulon et l'association étudiante Cultur'Lettres.**
- **Le Liberté a accueilli 115 personnes sourdes et malentendantes, 46 personnes aveugles et malvoyantes et 89 personnes à mobilité réduite.**

- 3 spectacles ont bénéficié de **l'audiodescription** et 3 rencontres en **LSF** ont été proposées à l'issue des représentations.
- **98 billets suspendus ont été achetés** (dons de 20 euros permettant aux personnes bénéficiaires des minimas sociaux, étudiants boursiers ou allocataires de l'allocation adulte handicapé d'assister gratuitement à des spectacles).
- Enfin, dans le cadre des **actions culturelles,** ont été organisés : 105 ateliers, 33 visites du Théâtre, 3 stages de pratique artistique, 11 bords de scène, 9 rencontres avec les artistes, et 1 journée des familles.

La poursuite de deux grands projets d'actions culturelles

- **« Les ateliers en Liberté »**
  À l'initiative de Charles Berling, ce projet est à la jonction de la création artistique et de l'action culturelle et a pour objectif de donner la parole aux enfants pour qu'ils racontent leur conception du monde d'aujourd'hui. Un groupe d'une quarantaine de jeunes toulonnais travaillent en atelier avec des artistes de différentes disciplines (théâtre, danse, musique, vidéo, art plastique) pour la création d'un spectacle prévu au mois de juin 2019.
- **« Courts-métrages en Liberté »**
  Depuis 2014, le Liberté mène un travail de sensibilisation et de prévention en abordant chaque saison un aspect de la lutte contre les discriminations et du respect des différences via des ateliers de création vidéo par des jeunes. La clôture du projet 2017/2018, sur le thème du rapport à l'argent s'est déroulée en présence du parrain de cette édition : Kery James.
  Sur 2018/2019, les lycéens ont commencé à travailler sur le thème de la lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBT, encadrés par des artistes et d'autres intervenants spécialisés.

» CHÂTEAUVALLON Scène Nationale

Les équipements

- Un théâtre couvert de 405 places assises ou 800 places debout.
- Un amphithéâtre extérieur de 1200 places.
- Deux studios de répétition, dont un aménagé en lieu de représentations de 90 places assises.
- Deux unités d'hébergement pouvant accueillir jusqu'à 28 personnes.

88 représentations ont eu lieu en 2018 dont 59 dans le théâtre couvert, 10 dans l'amphithéâtre, et 19 dans le Baou (grand studio).

L'utilisation des hébergements sur le site pour les besoins des équipes artistiques, en diffusion ou résidences de création, représente un volume de 2089 nuitées sur l'année et 696 nuitées dans les hôtels du territoire de la Métropole.

Le projet culturel

Le projet mis en œuvre au sein de Châteauvallon-Scène Nationale affirme le caractère résolument pluridisciplinaire et international **d'une programmation centrée sur le spectacle vivant.**

Cette pluridisciplinarité facilite la défense de la diversité culturelle. L'ouverture affirmée vers tous les publics se traduit également par l'implication constante dans les politiques territoriales, une collaboration permanente avec l'Éducation Nationale dans le cadre de plusieurs dispositifs, ainsi qu'une tarification abordable (de 10 à 29 euros).

Le soutien à la création est également un axe majeur du projet artistique.

Pascale Boeglin-Rodier et Charles Berling ont été nommés directeurs de Châteauvallon-Scène Nationale en mars 2018.

La programmation

L'année 2018 a connu plusieurs temps forts dans chaque discipline :

- **Théâtre :** « Les Évènements » mise en scène Romain Gary avec Romane Bohringer et la participation de deux chorales de chanteurs amateurs de la Métropole, « Bovary » mise en scène Tiago Rodrigues, « Stadium » mise en scène Mohamed El Khatib, une performance pour 53 supporters du Racing Club de Lens et 10 amateurs de la Métropole, « J'ai des doutes » de et avec François Morel, « Le

triomphe de l'amour » mise en scène Denis Podalydes, « La Scortecata » mise en scène Emma Dante, « Les Grands » mise en scène Fanny de Chaillé.

- **Opéra :** « Traviata », « Vous méritez un avenir meilleur » en partenariat avec l'Opéra Toulon Provence Méditerranée.
- **Cirque :** « The Elephant in the Room » par le Cirque Leroux, en coréalisation avec Le Liberté, Scène Nationale de Toulon.
- **Musique :** Lucky Peterson, Hugh Coltman.
- **Danse :** « La Fresque » par le Ballet Preljocaj, « Aleatorio » de Jean-Christophe Maillot par les Ballets de Monte Carlo, « Les Nuits Flamencas ».
- Châteauvallon a également initié en 2018 l'activité **« Spectacles en itinérance ».** Elle se construit autour d'une programmation pluridisciplinaire Hors les Murs à la rencontre de tous les publics dans le Var et la Région Sud, ainsi que d'un travail de sensibilisation au spectacle vivant par le biais d'ateliers, de lectures, de rencontres avec les artistes.

  Spectacles en itinérance sur la saison 2018/2019 :

- « La France contre les robots et autres textes » de Georges Bernanos, mis en scène par Hiam Abbas et interprété par Jean-Baptiste Sastre.
- « Le Promontoire du songe » d'après un texte de Victor Hugo, mis en scène par Philippe Berling et interprété par Ivan Dimitrieff.

La fréquentation

88 représentations accueillies sur le site, dont 20 coproduites par Châteauvallon. Elles ont réuni 29 825 personnes, soit un taux de fréquentation de 82%.

Avec 2998 cartes d'abonnement Châteauvallon, le public témoigne sa grande fidélité.

Plus de 68% du public provient de la Métropole TPM, en particulier des villes de Toulon (28,7%), La Seyne-sur-Mer (9,3%) et Hyères (7%).

1954 élèves et professeurs de 21 établissements, 204 élèves du Conservatoire Toulon Provence Méditerranée, 56 élèves de l'École supérieure d'Art et Design TPM et 40 élèves de l'Université de Toulon ont assisté aux spectacles présentés à Châteauvallon au cours de l'année 2018 et ont bénéficié du tarif scolaire de 10 euros.

1300 personnes étaient présentes à la présentation de saison 2018/2019 dans l'amphithéâtre extérieur de Châteauvallon le 28 mai 2018.

Un lieu de résidence et de création

Châteauvallon est un lieu de résidence et de création, ce qui facilite les échanges et permet de nouer des liens entre le public et les artistes.

15 compagnies ont ainsi été accueillies sur le site pour un total de 188 jours de résidence.

L'aide aux compagnies régionales est un point important de cet accompagnement : plus de 73% des jours de résidences ont été dédiés aux compagnies provenant de la région Sud.

À l'initiative de Châteauvallon-Scène Nationale, un partenariat a été mis en place avec l'association Mozaïc, « portail pour l'art vivant », dans une volonté commune de soutenir les compagnies émergentes dans le Var. Le dispositif a permis d'accueillir quatre compagnies varoises à Châteauvallon en 2018 : la compagnie L'œil ivre, la Ridz Compagnie, la compagnie Vertiges et la compagnie Hors Surface.

Châteauvallon a soutenu 18 créations de toutes disciplines par une aide en coproduction, dont 6 provenant de la Région Sud. Dans le cadre d'une coproduction avec Le Liberté, Châteauvallon prend la production déléguée de la dernière mise en scène de Charles Berling « Vivre sa vie », adaptation libre du film de Jean-Luc Godard, dont la création est prévue au Théâtre des Halles à Avignon en juin 2019, avant d'être présentée au Festival Avignon Off durant le mois de juillet 2019.

Les actions de sensibilisation - Médiation

11 627 personnes ont participé aux actions de sensibilisation sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

Cela représente 94 ateliers, 2 sorties de résidences, 3 rencontres librairies ou médiathèques (Librairie Charlemagne, médiathèque Clos Saint-Louis), 33 rencontres, présentations, visites du site, 2 représentations dans le cadre de l'activité itinérance et 16 partenariats régionaux (Conservatoire TPM, rencontres départementales de la danse, concert de la Lyre Provençale, orchestres à l'école, rencontre départementale des documentalistes du Var...).

Outre les nombreux jeunes venus assister aux spectacles à Châteauvallon dans le cadre des groupes scolaires organisés (écoles, conservatoires, université...), les actions en direction de l'éducation nationale s'articulent autour de deux grands axes : l'Option Art-Danse et le Service Éducatif.

» CONSERVATOIRE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

Le Conservatoire TPM est un établissement d'enseignement artistique intercommunal classé dans le réseau national des Conservatoires à Rayonnement Régional (CRR) depuis 2007, comprenant 11 sites sur 12 communes du territoire.

Pour répondre aux demandes d'un public très diversifié, le Conservatoire TPM propose plusieurs cursus au sein des 3 pôles (est, centre et ouest).

Consevatoire TPM

Chiffres de l'année scolaire 2018/2019

- **3485 élèves.**
- **189 enseignants.**
- **83 agents non enseignants** (filières administratives, techniques et culturelles).
- **60 disciplines.**
- **20 concerts professionnels.**
- **42 spectacles d'élèves.**
- **66 master classes/stages.**
- **15 conférences.**

Modification du règlement intérieur du Conservatoire TPM

Le règlement intérieur a été adopté par le Conseil Métropolitain du 21 juin 2018, pour une mise en application à la rentrée 2018/2019.

Dispositifs pédagogiques en partenariat avec l'Éducation Nationale

Le Conservatoire TPM a mis en place divers dispositifs pédagogiques et moyens en partenariat avec l'Éducation Nationale pour mener à bien ses missions de sensibilisation et d'initiation aux pratiques artistiques en faveur des jeunes.

Ces dispositifs permettent aux élèves motivés par un apprentissage artistique de recevoir, en complément de leur formation scolaire générale, une formation spécifique pendant le temps scolaire.

- **Les « Interventions en Milieu Scolaire » (IMS) :** elles concernent 20 écoles élémentaires de La Garde, Hyères, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages et Toulon, et touchent près de 1350 élèves grâce aux interventions de 7 musiciens intervenants du Conservatoire TPM.
- **Les « Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse » (CHAM/CHAD) :** elles concernent les collèges Django Reinhardt (CHAM : 21 élèves), Notre Dame des Missions (CHAM : 41 élèves) et Maurice Genevoix (CHAD : 29 élèves). Ces élèves bénéficient d'heures de cours individuels et collectifs assurés par 39 enseignants toutes disciplines confondues, pratiques instrumentales et chorégraphiques.
- **Les « Orchestres À l'École » (OAE) :** ce dispositif a été reconduit pour 3 ans à compter de la rentrée 2018/2019. Il concerne les écoles primaires Marcel Pagnol du Pradet (orchestre « Musiques Anciennes »), Jean Giono de La Valette-du-Var (orchestre « Bois ») et Frédéric Mistral de Toulon (orchestre « Cuivres »). Ce dispositif d'éducation artistique et culturelle prévoit la transformation d'une classe entière en orchestre pendant trois ans. Les élèves, qui pour la grande majorité n'ont jamais fait de musique, jouent en orchestre dès les premières séances et apprennent en parallèle la lecture de la musique et la technique instrumentale. Pour cela, les enseignants adaptent leur pédagogie et utilisent un répertoire spécifiquement créé. Ces 3 OAE concernent 75 élèves de 3 classes CE1, qui bénéficient ainsi d'une formation innovante assurée par 17 enseignants.

5ème édition du Festival d'Automne

Le Festival d'Automne est celui des artistes-enseignants du Conservatoire TPM. Pour sa cinquième édition du 22 novembre au 8 décembre 2018, onze concerts gratuits autour de la thématique « Œuvres majeures à l'aube du XXème siècle » ont été joués sur les communes d'Hyères, La Garde, La Valette-du-Var, Le Pradet, Saint-Mandrier-sur-Mer et Toulon.

Cet évènement, aujourd'hui clairement identifié par les publics et partenaires du territoire, a permis de mettre sur le devant de la scène les talents des professeurs, d'affirmer le large périmètre d'intervention géographique du conservatoire, de mettre en avant la diversité des enseignements et toute la richesse de l'établissement.

Un hommage particulier a été rendu à Claude Debussy, à l'occasion du centenaire de la mort du compositeur. Par ailleurs, pour la première fois, la danse a pu être intégrée à la programmation, par l'intermédiaire du Ballet Junior.

En termes de fréquentation, plus de 2000 spectateurs ont assisté aux soirées.

Lauréats et anciens élèves du Conservatoire

Le Conservatoire TPM a instauré la réalisation d'un concert annuel à l'Opéra de Toulon avec la participation de l'Orchestre Symphonique de l'Opéra. Le concert du 30 juin 2018 a permis d'inviter comme solistes 6 anciens élèves lauréats du Conservatoire actuellement en formation supérieure en France ou en Europe. Quelques élèves du 3ème cycle participent également à cette opération de prestige et renforcent l'effectif initial de l'orchestre.

PôleJeunePublic

» PÔLEJEUNEPUBLIC (PJP) Scène Conventionnée Maison des Comoni

Chiffres clés

- **26 733 spectateurs.**
- **58 compagnies reçues.**
- **178 représentations dont 93 séances scolaires pour le PJP.**
- **Taux de fréquentation : 90%.**
- **50 spectacles.**
- **399 bus affrétés (12 876 passagers).**

Scène conventionnée d'intérêt national - Art en Territoire

Le PôleJeunePublic a successivement bénéficié des appellations **« Scène conventionnée Enfance, Jeunesse »** en 2012, et **« Scène conventionnée Enfance Jeunesse et Arts du Cirque »** en 2015.

En 2018, il obtient un nouveau conventionnement (créé par arrêté en 2017) : scène conventionnée d'intérêt national « Art en Territoire », pour une période de 4 ans (2018 - 2021). Il est le fruit de l'élargissement de ses missions aux arts du Cirque (avec la Saison Cirque Méditerranée), aux Écritures contemporaines et aux Arts de la rue (dans le cadre du transfert de la Bibliothèque Armand Gatti au PôleJeunePublic).

Le PôleJeunePublic est la seule structure à porter cette appellation dans le Var et l'une des deux en région Sud avec le théâtre du Briançonnais.

La convention regroupe les trois axes thématiques du Jeune Public, du Cirque, et des Écritures contemporaines et des Arts de la rue, sous un « label » qui met en exergue le travail du Pôle sur le territoire de la Métropole, du Var et de la Région. Il marque une véritable reconnaissance du développement du projet et de son rayonnement auprès de tous les publics et tout particulièrement les plus éloignés de la culture.

2018 - L'année du Cirque

La saison 2018-2019 - 3ème Saison Cirque Méditerranée :

- **57 représentations autour des Arts du cirque,** 11 905 spectateurs accueillis (22 représentations scolaires pour 5625 spectateurs).
- **4ème édition du temps fort Clown « Clowns not dead »** - 7 spectacles.
- **3060 personnes accueillies** dont 1658 scolaires.
- **20 représentations** dont 9 scolaires.

La dimension territoriale de l'intervention du PôleJeunePublic

- **Co-organisation de la saison Jeunesse avec la ville de La Garde :** 1599 spectateurs (dont 953 dans le cadre de représentations scolaires).
- **Co-organisation de la saison Jeunesse de la ville du Pradet :** 3493 spectateurs (dont 2325 dans le cadre de représentations scolaires).
- **Opéra TPM :** une collaboration avec l'Opéra Toulon Provence Méditerranée autour d'un classique : « La ruée vers l'Or » mis en musique par l'orchestre de l'Opéra TPM. Ce partenariat, qui existe depuis plusieurs années, permet au PJP d'être associé à un lieu prestigieux de l'aire toulonnaise.
- **Programmation de la saison Jeunesse de La Valette-du-Var :** 3 spectacles programmés (12 représentations). 1387 spectateurs (dont 942 dans le cadre de représentations scolaires).
- **Coréalisation avec Le Liberté :** en 2018, le PôleJeunePublic et Le Liberté ont accueilli deux spectacles dans le cadre de coréalisations :

- « Le Petit Prince », compagnie Théâtre des Turbulences.
- « Le chat n'a que faire des souris mortes », compagnie Pour Ainsi dire - Philippe Dorin.

- **Partenariat ville de La Crau :** en 2018, le PJP renoue un partenariat avec la ville de La Crau en accueillant un chapiteau dans le centre-ville de la commune. La Compagnie Max et Maurice s'installe sous un chapiteau cabaret pour 3 soirées. 348 personnes ont été accueillies pour un spectacle dînatoire, les trois soirées ont affiché « complet ».
- **8ème édition du Festival Z :** en partenariat avec Tandem, Le Théâtre du Rocher (La Garde), Le Théâtre Marélios (La Valette-du-Var), l'Espace Jean-Paul Maurric (La Crau) et l'Espace des Arts (Le Pradet).

L'accompagnement des artistes

7 compagnies en résidence au PôleJeunePublic :

- Compagnie Mauvais Coton (cirque).
- Compagnie Majordome (cirque).
- Pioli (musique).
- Compagnie Lunasol (théâtre).
- Collectif sous le manteau (cirque).
- Cahin Caha (clown).

Éducation artistique et culturelle / 3 projets d'envergure

- **Des Bâtisses Sœurs Aux Villes Éphémères :** des constructions monumentales participatives en cartons sont des rendez-vous donnés à la population pour bâtir ensemble une architecture utopique, un rêve de gamin, une performance collective. Le projet invite les habitants d'une ville à se réunir autour de l'édification d'un bâtiment utopique, éphémère et

PôleJeunePublic

dérisoire, et à vivre ensemble une expérience artistique. L'objectif est autant le partage de la construction collective que l'œuvre terminée. Le projet s'est déroulé en trois phases :

- Les ateliers de pré-construction au Palais Neptune avec 9 classes (école Cité des pins, école La Salvate, collège Wallon, collège des Pins d'Alep, école La Coudoulière, lycée polyvalent Rouvière, Centre de Formation des Apprentis (CFA) de la mer), l'institut médico-éducatif Présence et l'association CAAA-cœur de ville.
- La construction, avec 150 participants.
- La « déconstruction », après deux jours d'existence sur la place d'Armes à Toulon, l'ultime étape du projet, la démolition du phare.

- **Un Grand Projet sur les Écritures Numériques :** nouveaux auteurs, nouveaux lecteurs : initier aux pratiques numériques de lecture et d'écriture en milieu scolaire.
  En partenariat avec La Marelle, lieu consacré aux littératures actuelles à Marseille, la Bibliothèque Armand Gatti, bibliothèque et lieu de résidence d'écrivains contemporains à La Seyne-sur-Mer, le PJP lance en 2018 un projet pour initier les élèves aux nouvelles pratiques numériques. Les objectifs du projet sont de sensibiliser les professeurs et les jeunes au livre numérique et de proposer un nouveau rapport à la lecture et l'écriture. Il comprend des rencontres avec les auteurs en résidence en milieu scolaire, et l'organisation d'ateliers d'écriture numérique. Les établissements pilotes du projet : le collège Cousteau de La Garde, le collège du Pin d'Alep de Toulon, le lycée Rouvière de Toulon, le lycée Paul Langevin de La Seyne-sur-Mer.
- **La Grande Aventure :**
  Le projet vise à faire intervenir, durant trois ans, une équipe de cinq artistes dans six structures de Toulon, La Valette-du-Var, Hyères, Valbonne et Chateauvert accueillant des adultes ou des enfants en situation de handicap. Il est mené en partenariat avec le groupement technique des directeurs des établissements médico-sociaux, le PôleJeunePublic et la compagnie Bazar Palace dans le cadre du dispositif génération Belle Saison.

» ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN TPM EPCC (Établissement Public de Coopération Culturelle)

L'École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée a accueilli 162 élèves en cursus diplômant pour l'année scolaire 2017-2018.

193 adultes et 45 enfants se sont inscrits au sein des différents ateliers de pratiques amateurs postscolaires et périscolaires : terre-céramique, sculpture sur bois, dessin, peinture, gravure, reliure, histoire de l'art.

Les résultats de juin 2018

41 diplômés (dont 25 distingués) :

- Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) : 13 candidats, 13 admis (4 félicitations, 6 mentions).
- Diplôme national d'arts plastiques (DNA) : 19 candidats, 19 admis (7 félicitations et 4 mentions).
- Diplôme national d'arts (DNA) Design : 9 candidats, 9 admis (2 félicitations et 2 mentions).

Professeurs invités/Workshop/ Conférences

Chaque année scolaire, **des personnalités reconnues du monde de l'art, du design ou des sciences humaines sont invitées par l'établissement pour enrichir l'offre pédagogique,** notamment la partie théorique par le biais de conférences et de séminaires. Sont intervenus en 2018 : Florian Gaité, Vittorio Santoro, Raphaelle Paupert-Borne, Frédérique Entrialgo et Céline Chazalviel.

L'École invite également chaque année des professionnels du monde de l'art, des artistes et des conférenciers à intervenir auprès des étudiants, avec notamment l'organisation d'un workshop pour chacun des Ateliers de Recherche et de Création (ARC). En 2018, outre le groupe Art Macadam, 15

École Supérieure d'Art et de Design TPM

artistes et conférenciers sont intervenus : Simon Bernheim, Florent Chiappero, Martine Derain, Caroline Duchatelet, Sylvia Fredriksson, Suzanne Hetzel, Anne-Lise Le Gac, Guillaume Mansart, Djamel Kokene, Hervé Nahon, Jean-Louis Poitevin, Christine Quoiraud, Dominique Sagot Duvauroux, Susanna Shannon et Julien Sirjacq.

Déplacements pédagogiques

- **14 au 18 mars : déplacement du Réseau Cinéma à Marseille.**
- **21 au 25 mars : déplacement du Réseau Cinéma à Paris.**
- **26 au 31 mars : déplacement de l'Atelier de Recherche et de Création (ARC) Traduction Translation à Barcelone.**
- **20 au 27 mai : déplacement pédagogique à Tourcoing** dans le cadre du projet de recherche Migrations - Murmurations.
- **3 octobre : déplacement de la section Design à Salernes.**
- **15 au 19 octobre : visite du Rayol Canadel.**
- **Octobre : déplacement des étudiants de 1ère année à Marseille** - visite du FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain), du MUCEM (Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée) et de la Friche de la Belle de Mai.
- **5 au 9 novembre : déplacement du Réseau Cinéma à Marseille.**
- **31 octobre au 4 novembre : déplacement de la section Design à Venise.**
- **Décembre : déplacement des étudiants de 2ème année Art à la Biennale de Lyon.**

Évènements/Expositions

- **17 mars :** organisation d'une journée portes ouvertes - accueil et informations sur l'offre de formations, rencontres avec les enseignants et les étudiants, tables rondes, visite des ateliers, exposition de travaux d'étudiants et découverte de la bibliothèque.
- **Participation à l'édition 2018 du festival « Les Eauditives » à Toulon.**
- **À l'occasion de l'édition 2018 de Design Parade Toulon :** présentation par l'ESADTPM du 30 juin au 11 septembre des expositions et des installations des étudiants et diplômés de la section Design à l'Annexe, au Stardust et place des Savonnières.
- **L'Annexe rue Nicolas Laugier à Toulon :** organisation par l'École d'Art, à la « Galerie de l'école », d'expositions individuelles des diplômés DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique) avec la programmation suivante :
  - 11 janvier : Océane Fillon.
  - 9 février : Sandy Ott.
  - 9 mars : Ambre Macchia.
  - 6 avril : Solveig Ancellet.
  - 4 mai : Jean-Baptiste Faure.
  - Juin à octobre : Design Parade Toulon.
  - Novembre : Bora Lee.
  - Décembre : Aurore Balsa.
- **La Galerie de l'école rue Chevalier Paul :**
  - 27 septembre : « Une illusion de liberté à l'intérieur de quatre murs » - exposition organisée par l'artiste Vittorio Santoro et les étudiants de l'ESADTPM.
  - Novembre : ateliers Patrick Sirot.
  - Du 14 décembre 11 janvier : exposition photographique « Toute photographie fait énigme ».

EPCC Opéra

» OPÉRA
EPCC (Établissement Public de Coopération Culturelle)

2018 en chiffres

- **84 428 spectateurs** (78 574 en 2017).
- **20 229 jeunes de moins de 26 ans** (16 762 en 2017).
- **121 spectacles dont 103 spectacles intramuros.**
- **151 représentations dont 133 intramuros.**

Programmation

- **Lyrique :** « Wonderful Town » (Bernstein), « Lucia du Lammermoor » (Donizetti), « L'Italienne à Alger » (Rossini), « Nabucco » (Verdi), « Rigoletto » (Verdi), « Requiem » (Mozart), « Le Barbier de Séville » (Rossini) et sa version jeune public « Un Barbier ».
- **Concert :** « l'Arlésienne » (Rumon Gamba/Till Fellner), « Apothéose » (Jurjen Hempel/Femke IJlstra), « Les Mystères de l'Est » (Karen Kamensek/Lise de la Salle), « Contes et Légendes » (Kaspar Zehnder/Alexandre Tharaud), « Virtuose » (David Wroe/Gautier Capuçon), « Entrez dans la Danse » (Gabor Takacs-Nagy/David Kadouch), « Soir de Bataille » (Pierre Dumoussaud).
- **Ciné-concerts :** « La ruée vers l'Or », « Charlot tous courts ».
- **Danse :** « Tango Metropolis », Rock the Ballet : « Roméo & Juliet », « Lorenzaccio » : Pietragalla/Derouault, « Le Lac des Cygnes ».
- **Théâtre :** « Un Animal de Compagnie », « Mariage et Châtiment », « Peau de Vache », « Silence on tourne ! », « Edmond », « Novecento ».
- **Autres :** récital Natalie Dessay, concerts de musique de chambre et récitals au Foyer Campra matinées clubs, accueil du Festival International des Musiques d'Écran (ciné-concerts), du Festival Présences Féminines, du Midi Toulon Festival, du Festival de Musique de Toulon et sa Région, du Festival Rade Side Tandem, concerts de La Musique des Équipages de la Flotte, journées portes ouvertes (Patrimoine et Tous à l'Opéra), conférence (Académie du Var), accueil de diverses manifestations (écoles de danse...), activités décentralisées.
- **Actions de sensibilisation :** « Derrière le rideau », spectacles pédagogiques, « Le Printemps des Jeunes », « ateliers chorégraphique », « Découverte patrimoniale », « Danse à l'Opéra ».

L'année 2018 a commencé avec la création en France de « Wonderful Town », programmé à l'occasion du centenaire de la naissance de Bernstein. Cette nouvelle production de l'Opéra de Toulon a été unanimement saluée par la presse et a reçu le prestigieux Prix Charles Cros pour son DVD.

Le concert « Soir de Bataille », donné pour le centenaire de l'Armistice de 1918, a quant à lui fait l'objet d'un enregistrement CD paru dans une collection dédiée aux musiciens et à la Grande Guerre.

En 2018 est également paru **le CD de « Mam'zelle Nitouche »** enregistré avec le Centre de Musique Romantique Française, le Palazzetto Bru Zane, lors des représentations à Toulon.

Jeune public

- **De nombreuses actions de sensibilisation** sont menées auprès des scolaires dont certaines conjointement avec l'Inspection Académique : 2894 élèves concernés.
- **Des visites avec les enseignants** sont organisées : 2173 jeunes visiteurs.
- **Un spectacle interdisciplinaire** a été réalisé avec les élèves du lycée Dumont d'Urville : 1300 élèves y ont participé.
- **2 concerts scolaires ont été programmés :** 1385 élèves.
- **2 répétitions générales de concerts symphoniques** ont été réservées à des scolaires : 1575 jeunes.
- **Des master classes** sont organisées avec le Conservatoire de TPM : 1410 participants.
- **Le Printemps des Jeunes** a réuni 3025 élèves.
- **Des ateliers chorégraphiques et des rencontres avec les forces artistiques** (orchestre, chœur) sont organisés : 1668 jeunes y ont participé.
- **2 spectacles jeune public** ont été programmés : 1342 enfants y ont assisté.
- **Des tarifs préférentiels sont proposés aux jeunes de moins de 26 ans :** 3263 jeunes sont venus individuellement.
- **Un passeport jeune est proposé aux 6 à 16 ans** leur permettant de venir accompagnés à tarif préférentiel : 608 jeunes et 531 accompagnateurs ont bénéficié de cette offre.

Locaux

En 2018, la Métropole TPM a investi dans un immeuble de la Rue des Arts au profit de l'Opéra. Cela a permis l'installation et le regroupement sur 3 niveaux des équipes administratives, communication, développement et action culturelle. Au 5ème étage, le chœur y bénéficie d'une salle de répétition à l'instar de l'orchestre qui avait été doté d'un grand studio dans les combles de l'Opéra en 2016.

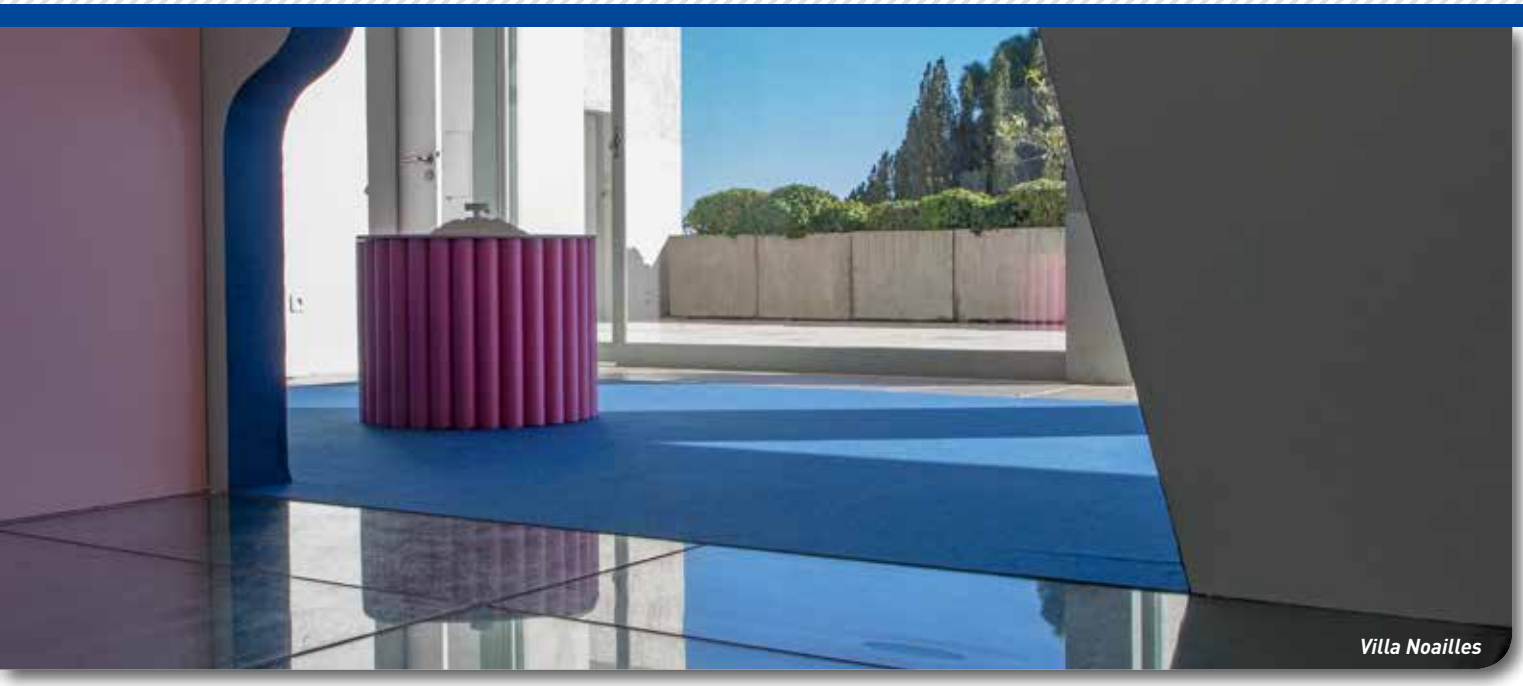
Villa Noailles

» VILLA NOAILLES
Centre d'Art d'Intérêt National

L'année 2018 est marquée par plusieurs événements phares qui sont l'aboutissement du travail mené dans la durée grâce à la confiance renouvelée des partenaires publics et privés et grâce au talent des créateurs issus de ses concours.

Cette année, le public s'est montré plus présent et enthousiaste que jamais. La villa Noailles atteint des records de fréquentation et particulièrement à Toulon avec le Festival Design Parade qui a accueilli plusieurs fois plus de 2000 visiteurs par jour. Sur la période totale d'ouverture, le festival international d'architecture d'intérieur a doublé sa fréquentation.

La villa Romaine à Hyères a été acquise en avril 2018 par la Métropole, avec le soutien de l'État et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Provence-Alpes-Côte d'Azur, du département du Var, de la Région Sud, et de mécènes privés. Elle est mise à disposition de l'association villa Noailles pour y créer un centre patrimonial de conservation, de documentation et de recherche à vocation internationale. Cette nouvelle opportunité impulse un travail de fond sur la collection mode de la villa Noailles, notamment par le recrutement d'une archiviste.

Après moins d'un an de travaux, le Château Saint-Pierre, atelier de prototypage pour la mode et le design est reconstruit. Suite à l'incendie survenu en octobre 2016 et à l'accord de l'assurance pour la prise en charge totale des frais, le lieu est désormais opérationnel pour recevoir des résidents.

« Charles et Marie-Laure de Noailles, mécènes du XX^{ème} siècle », co-édité par la villa Noailles et Bernard Chaveau est enfin publié. Le livre de près de 400 pages est la première biographie officielle et autorisée par la famille. Il réunit les recherches menées par les chercheurs de la villa Noailles Stéphane Boudin-Lestienne et Alexandre Mare depuis les prémices de l'exposition permanente ouverte en 2010. Le 20 novembre fait date, avec une soirée de lancement organisée dans l'ancien hôtel particulier des Noailles à Paris, en présence de la famille.

Lancée à la rentrée 2017, **Manufacto - la fabrique des savoir-faire,** financée par la Fondation d'entreprise Hermès et en partenariat avec les Compagnons du devoir, la menuiserie Apsara et l'académie de Nice, s'est poursuivie toute l'année scolaire et a donné lieu à une exposition à la villa Noailles au mois de juin. L'aventure continue en 2018-2019 avec l'augmentation du nombre de classes passant de deux à quatre.

À l'occasion du salon Art-o-rama, **la villa Noailles s'est lancée pour la première fois dans l'édition d'objets d'art.** Alexandre Benjamin Navet (Grand Prix Design Parade Toulon 2017) et Arthur Hoffner (Prix du Public Design Parade Hyères 2017) sont les premiers à en bénéficier : ils ont conçu des vases, des fontaines, des tables et des dessins vendus à leur profit.

Avec l'ouverture du Moulin des Ribes à Grasse en avril, c'est un nouveau volet que la villa Noailles ouvre en conseillant un mécène sur ses choix artistiques. Ainsi, cinq groupes de créateurs issus des concours Design Parade ont conçu des chambres de résidence, une opportunité concrète de production.

Il faut également saluer les lauréats du Grand Prix du jury mode Première Vision 2018, Lisi Herrebrugh et Rushemi Botter, récemment nommés directeurs artistiques de la Maison Nina Ricci.

Enfin, la villa Noailles a reçu fin août la visite du président de la République qui a particulièrement apprécié la programmation et l'esprit du lieu.

Expositions et festivals : 68 790 visiteurs

- **Expositions d'architecture « la Piscine d'Alain Capeillères »** (conçue en 1970 par l'architecte) et commande photographique passée à Romain Laprade, dans le cadre de la nouvelle série d'expositions dédiées aux constructions remarquables dans le Var ; et « Domestic Pools » (consacrée aux piscines privées) - Commissariat Benjamin Lafore, Sébastien Martinez-Barat, Audrey Teichnann.
- **33ème Festival International de Mode, de Photographie et d'accessoires** (présidé par le Directeur Artistique Maison Berluti, Haider Ackermann, Président du Jury Mode, Bettina Rheims, Président du jury Photographie, et le créateur Christelle Koché, Maison Lemarié, Président du Jury Accessoires de Mode, troisième concours destiné aux créateurs d'accessoires de mode, présenté avec le soutien de la Maison Swarovski) - conférences, ateliers, notamment de création artistique, expositions à la villa Noailles, et expositions hors les murs, 20 showrooms, performances, 3 défilés, 2 retransmissions en direct, 1 tiré à part « M le monde ».

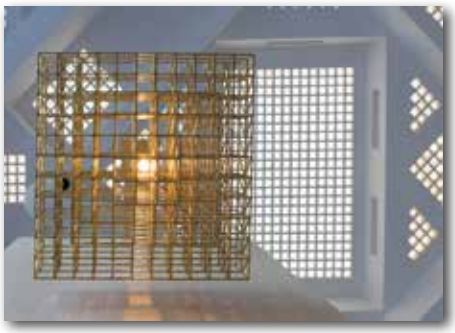

Villa Tamaris

- **Design Parade Toulon, 3ème Festival d'architecture d'intérieur, et Design Parade Hyères, 13ème Festival International de Design.**
  Design Parade Toulon et Hyères ont pour ambition de découvrir, promouvoir et soutenir la jeune génération dans ces disciplines complémentaires et de présenter, aux professionnels et au public, des créateurs internationaux à travers des expositions et des conférences. Avec cette nouvelle proposition, inédite en France, et engagée par la villa Noailles en 2016, Design Parade Toulon permet d'aborder tous les aspects des arts décoratifs dans la création contemporaine. Le jury du festival est présidé par Pierre Yovanovitch à Toulon et Philippe Malouin à Hyères - expositions, commandes photographiques, ateliers, conférences, 1 tiré à part IDEAT (magazine déco et design), 1 marché du design.
- **Picasso et les Noailles**
  L'exposition, présentée dans le cadre du programme Picasso et la Méditerranée, retrace les liens du couple de collectionneurs avec cet artiste majeur du XXème siècle.
- **Commande photographique sur le territoire de Toulon Provence Méditerranée - Joel Tettamanti** explore les paysages terrestres et maritimes au fil des saisons. Il y rencontre les habitants, l'architecture et la nature qui composent l'identité du territoire.

Actions envers le jeune public

Le festival pour les enfants « Pitchouns » fête ses 8 ans avec des ateliers, du cinéma, la fête de Noël et des surprises.

En 2018, **la villa Noailles coordonne également les ateliers « Manufacto »** hors Île de France, dont le programme a pour mission de faire découvrir et de valoriser les métiers de l'artisanat aux élèves en réalisant un objet en classe (le collège Marcel Rivière à Hyères et le lycée Rouvière à Toulon sont les premiers établissements hors Île de France à y participer) avec un Compagnon du Devoir Jonathan Butty (menuiserie Apsara), assisté des étudiants en design de l'ESADTPM.

» VILLA TAMARIS Centre d'Art

Chiffres 2018

- **Plus de 25 000 visiteurs - 3350 scolaires.**
- **7 expositions, 1 événement.**

Actions pédagogiques

- **Les stages d'enseignants en Arts Plastiques** (Éducation Nationale).
- **Le développement des visites guidées scolaires.**

Expositions

- **En salles niveau terrasse**
- 3 sculpteurs contemporains (Jean-Marie Fondacaro, Lucy Glendinning et Benoit Huot) - « Zones FGH » - Du 10 mars au 20 mai 2018.
- « L'image en morceaux » - Exposition collective - Du 16 juin au 16 septembre 2018.
- « Festival Œil en Seyne - Scènes de sport » - Du 28 septembre au 10 novembre 2018.
- **En salles niveau rez-de-jardin**
- Philippe Comar - « Dessins contre nature » - Du 17 février au 22 avril 2018.
- « L'image en morceaux » - Exposition collective - Du 16 juin au 16 septembre 2018 (terrasse et rez-de-jardin).

Évènement

- **3ème et 4ème étage**
- « **Passeur de culture - Saison 2** »
  Du 9 au 22 avril 2018, autour de l'exposition des sculpteurs Alain Pontarelli et Pascal Simonet.
  Le but du projet : renforcer les liens entre les établissements primaires et les collèges, avec des classes charnières de CM2 et de 6èmes, autour de l'exposition des deux sculpteurs. Le projet a débouché, après des visites en binômes, sur une exposition des œuvres des classes participantes aux 3ème et 4ème étages de la villa Tamaris.

MÉDIATION CULTURELLE

La culture vous transporte

Ce dispositif, organisé et financé par TPM, consiste à mettre à disposition de groupes d'au moins quinze personnes - scolaires, associations, comités d'entreprises, groupes d'amis... - des navettes gratuites, bus et bateaux, pour leur permettre de se rendre dans les établissements culturels du territoire.

- **44 887 personnes en ont bénéficié** dans le cadre des spectacles et expositions proposés par les équipements culturels de TPM.
  Le nombre de bénéficiaires, en hausse constante, repose également sur l'utilisation du réseau Mistral, avec 5317 tickets soit environ 3000 personnes transportées par le réseau Mistral.
- **928 bus ou navettes ont été affrétés.**
- **Budget 2018 : 280 000 €.**

Le « OùQuiQuand » et les autres supports

Le fichier des médiateurs culturels regroupe environ **8500 adresses postales et 370 adresses mails.**

16 000 « OùQuiQuand » sont distribués et envoyés tous les deux mois, soit un total de 96 000 magazines d'information culturelle des équipements de la Métropole sur l'année.

L'ensemble des services culture et jeunesse, des bibliothèques/médiathèques, des bureaux information jeunesse, des Offices de Tourisme et des accueils mairies des communes ainsi que les équipements culturels de TPM, reçoivent régulièrement le « OùQuiQuand », les programmes de Châteauvallon, du PôleJeunePublic, de l'Opéra, du Théâtre Liberté, du Conservatoire TPM, les dépliants du PôleJeunePublic et les documents associés aux opérations métropolitaines.

Mutualisation du Phare TPM

Un rapprochement des services « tourisme » et « médiation culturelle » a été opéré autour du projet de mutualisation du « Phare TPM », afin de proposer une vitrine des actions culturelles menées par la Métropole.

23 521 visiteurs renseignés en 2018 (23 525 en 2017).

6 expositions organisées au Phare en 2018 :

- « Morceaux choisis » du 11 décembre 2017 au 31 janvier 2018 (Renaud Piermarioli, ancien élève de l'ESADTPM).
- « Nous autres » du 19 février 2018 au 6 avril 2018 (William Bruet, ancien élève de l'ESADTPM).
- « Peindre l'Instant » du 16 avril 2018 au 29 juin 2018 (Maryline Cuesta).
- « Les paysages de la Métropole » du 2 juillet au 31 août 2018 (Hortense Hébrard et Olivier Pastor).
- « Mail-Art et Bande Dessinée » du 10 septembre au 2 novembre 2018 (Christian Balmier).
- « Restriction d'un aiguillage relatif » du 12 novembre 2018 au 7 janvier 2019 (Samuel Payet et Zagros Mehrkian, anciens élèves de l'ESADTPM).

Sport : Compte administratif 2018
Fonctionnement : 5 354 965 €
Investissement : 534 098 €

SOUTIEN À LA FORMATION ET AUX ATHLÈTES

Le soutien à la formation des associations et des clubs sportifs a légèrement augmenté sur l'année 2018 : 25 dossiers ont été traités pour un montant de 21 865,45 €.

L'aide aux athlètes de haut niveau en sport individuel est également en légère augmentation, 44 athlètes ont été soutenus sur l'année 2018 pour un montant total de 17 600 €.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MÉTROPOLITAINS

Au total, les quatre équipements sportifs de TPM accueillent plus de 500 000 personnes par an.

Complexe sportif Léo Lagrange à Toulon

La fréquentation annuelle de l'équipement est stable avec en moyenne **220 000 usagers par an.**

Cela représente chaque semaine : 1700 sportifs en journée, 1800 sportifs en soirée, 1000 à 1500 personnes le week-end ainsi que 300 personnes non licenciés en accès libre.

32 associations développent une activité sportive sur le complexe sportif, ainsi que 3 collèges, 7 lycées, plusieurs écoles élémentaires, des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et des centres sociaux.

Cette offre est complétée par les **stages sportifs d'une association durant les vacances scolaires** (littoral sport) environ 40 enfants par jour sur 14 semaines.

Organisation de manifestations sportives

Toute la saison, matchs des équipes jeunes du RCT (rugby), des Canonniers (football américain), de Toulon Hôpital (football) et de Sporting Treiziste (rugby à XIII).

- 24 février: match de Rugby à XIII France-Italie catégorie U19.
- 24 mars : finales départementales foot U13 (300 joueurs).
- 31 mars au 6 avril : stage Athlétisme Club Suisse de Genève.
- 4 avril : match rugby marine féminin France Angleterre.
- 7 avril : TPM Seven U, tournoi de rugby universitaire à VII.
- 24/04 : journée athlétisme centre départemental sport adapté.
- 25 et 26 avril : olympiades ville de Toulon.
- 16 et 23 mai : tournoi handball de l'Union National du Sport Scolaire (UNSS).
- 24 mai : course en famille Institut médico éducatif.
- 5 juin : journée rugby CM2 (300 élèves) comité départemental et UGSEL.
- 14 juin : jeux de l'UNSS national (900 élèves).
- 19 juin : journée handball CM2 (500 élèves) Comité Départemental et UGSEL.
- 7 novembre : journée promotionnelle rugby féminin ligue PACA.
- 14 novembre : cross des collèges (500 élèves).

Vélodrome d'Hyères

10 associations utilisent l'équipement de manière régulière, ainsi que des clubs régionaux, des équipes étrangères, le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives, des particuliers, des classes primaires, des classes de collège, de lycée et des Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH).

Cela représente en moyenne chaque semaine **900 personnes utilisatrices** de l'équipement.

Le Vélodrome accueille ponctuellement des **stages d'équipes étrangères.**

Sur la période estivale (juin-juillet), ce sont **400 compétiteurs qui viennent s'entraîner en stage pré-championnat** ou avec leur club.

Au total, le Vélodrome accueille environ 50 000 personnes par an.

Organisation de manifestations sportives

Cette année encore, le Vélodrome a accueilli l'organisation du Championnat de France de Cyclisme sur piste Espoir et Élite du 11 au 18 août 2018. 350 concurrents sur la piste et 1500 spectateurs dans les tribunes étaient présents quotidiennement.
En complément de cet évènement majeur, le Vélodrome a accueilli 6 courses interrégionales ainsi qu'un championnat régional du 14 au 15 juillet 2018.

Base nature et sport du Vallon du Soleil à La Crau

16 associations permanentes utilisent les équipements et terrains du Vallon du Soleil, ainsi que 5 collèges et 1 lycée.

Le Vallon du Soleil est également mis à disposition de manière ponctuelle pour des associations sportives et culturelles, ALSH, établissements scolaires, institutions. En 2018, ce sont 164 mises à disposition qui ont été effectuées.

La fréquentation est stable avec, en moyenne hebdomadaire, **1150 personnes pour les espaces extérieurs et terrains sportifs, 1300 personnes pour les piscines durant les 3 mois d'ouverture** (juin-juillet-août où les piscines sont ouvertes 50h par semaine).

Le Vallon du Soleil accueille en moyenne 69 000 personnes par an.

Organisation de manifestations sportives :

- 20 mars : tournoi de Football ADAPEI du Var.
- 24 mars : cyclocross Régional Débutants / Minimes / Cadets.
- 13 et 14 avril : tournoi Fairplay Football féminin du CSToulon.
- 17 avril : journée Handball organisée par le CDOS avec les Centres de Loisirs.
- 20 et 21 avril : tournoi de l'entente Pivotte Serinette Toulon.
- 23 mai : tournoi Inter générationnel CCAS Hyères.

Complexe sportif de l'Estagnol à La Crau

Cet équipement sportif accueille toute l'année 31 associations, des écoles élémentaires et collèges, la faculté des sciences du sport de l'Université de Toulon (UFR STAPS).

Ce sont plus de **3800 personnes qui pratiquent une activité sportive chaque semaine sur le site,** soit environ 180 000 personnes par an.

Organisation de manifestations sportives :

- 28 janvier : championnat de karaté.
- 24 février : championnats régionaux de judo.
- 18 mars : compétition tir à l'arc.
- 8 et 22 avril : finales territoriales de rugby.
- 19, 20, 21 mai : tournoi des fleurs.
- 16 juin : tournoi handball sur herbe.
- 6 et 7 octobre 2018 : tournoi de rugby du Président.
- 10 et 11 novembre : compétition départementale judo.
- 18 novembre : compétition régionale Ligue karaté.

MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (MIG)

Avec le Rugby Club Toulonnais (RCT)

Les entraînements délocalisés
Les entraînements, ouverts au public, sont suivis d'une séance de dédicaces à destination des enfants en priorité.
Des séances ont ainsi été organisées en 2018 notamment à Toulon, Saint-Mandrier-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer, La Valette-du-Var et Six-Fours-les-Plages.

Initiation rugby ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)
Ces stages à destination des enfants de 9-10 ans, encadrés par les formateurs du club (RCT SASP), ont pour objectif de les familiariser à la pratique du rugby et au respect des règles et des valeurs propres à ce sport.
5 cycles ont eu lieu en 2018 le mercredi matin avec les ALSH et un tournoi final le 23 mai au Vallon du Soleil réunissant tous les participants.

Ma rencontre avec le RCT
Pendant 5 matinées au mois de juillet, les enfants des ALSH ont été invités au stade Berg afin de visiter les installations, assister à un entraînement de l'équipe professionnelle et suivre une séance de dédicaces.

Journées caritatives
Participation aux actions « Octobre rose » et « Course contre la faim » avec la présence de quelques joueurs sur ces manifestations à but caritatif. Présence également auprès des étudiants sur le tournoi de rugby TPM Seven U.

Projet Intergénérationnel
Participation de joueurs à une exposition photo à but pédagogique sur la thématique « aller au-delà des apparences ». Sur chaque photo un joueur du RCT pose avec un résident d'un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).

Avec le Hyères Toulon Var Basket

Initiation au basketball avec les ALSH au Palais des Sports de Toulon : 5 séances en 2018 : 28 février, 25 avril et 2 mai au Palais des Sports de Toulon - 21mars et 18 avril à Hyères.

Avec le Toulon Saint-Cyr Var Handball

Tournoi de handball :
- Le 3 mai au stade Léo Lagrange pour les enfants des ALSH.
- Le 23 octobre au complexe de l'Estagnol suivi d'un entraînement de l'équipe et d'une séance de dédicaces pour les ALSH.

Actions envers les licenciés handball : présence de joueuses du club lors d'un match de National 3 à Hyères : coup d'envoi, dédicaces...

Challenge TPM à la mi-temps des matchs de Division 1 au Palais des Sports

Les jeunes licenciés des clubs de la Métropole sont conviés au Palais des Sports lors des rencontres à domicile pour effectuer des petits matchs à la mi-temps. Des groupes d'étudiants sont également invités en tribune lors de ces rencontres.

Habitat : Compte administratif 2018
Fonctionnement : 1 597 273 €
Investissement : 4 578 161 €

» ANIMATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Animation, financement et partenariats

Animation

- Approbation du bilan d'étape 2017 du PLH 2010-2018.
- Réforme du Fonds d'Aide à l'Habitat (FAH) pour permettre le financement des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et la Garantie d'Emprunt des Opérations de Logement Social en lieu et place des communes.

Engagement financier de TPM

Les commissions d'octroi ont permis l'engagement de financement en matière de :

- Logement privé à hauteur de 188 328 € en direction de 64 logements conventionnés privés.
- Logement public à hauteur de 2 247 656 € en direction de 731 logements.

Les mandatements pour l'année 2018 au titre du Fonds d'Aide à l'Habitat (FAH) se sont élevés à 3 427 426 €.

Partenariats

Institut Supérieur de l'Électronique et du Numérique (ISEN)

Dans le cadre de sa politique d'habitat et de la démarche spécifique de prise en compte des problématiques de vieillissement et de handicap dans le logement, la Métropole porte depuis 2012 une démarche locale et partenariale avec le label « Logement Service Plus ». Après six années d'animation et les premières livraisons de logements, les acteurs du logement l'ont intégré dans leurs pratiques, permettant ainsi de dénombrer plus de 200 logements adaptés dans le parc social de TPM.

L'ambition de la Métropole est de faire évoluer l'outil de cette démarche vers des supports plus pratiques, notamment numériques, pour un usage plus fluide pour les futurs utilisateurs.

Compte tenu des compétences développées au sein de l'ISEN, la Métropole a souhaité mettre en place un partenariat reposant sur une action de Recherche et Développement pour permettre la définition et la production de ce futur outil.

Conseil Départemental du Var

Dans le cadre de sa compétence, le Département a initié une démarche de partage de la donnée et de mise à disposition pour les territoires partenaires. Les principaux objectifs de cet observatoire portent sur :

- La connaissance et le partage des données synthétiques sur le marché de l'habitat et les besoins en logements avec les collectivités et institutions impliquées dans les politiques du logement, afin de satisfaire les besoins d'information nécessaires à l'action et à la définition des politiques.
- Le suivi et l'évaluation de l'impact des politiques de l'habitat afin d'ajuster les dispositifs en fonction du contexte local, tout en répondant aux enjeux nationaux et régionaux, et de veiller à ce que la production de logements soit cohérente avec les principes de développement durable.
- L'échange et l'animation, car l'observatoire est partenarial, mutualisé et permet de débattre des données traitées avec les différents acteurs et partenaires afin de vérifier leur pertinence, et de les confronter à la réalité du terrain.

À ce titre, la Métropole est signataire de la convention, prorogée par voie d'avenant pour la période 2017/2019 et permet de mutualiser les coûts d'acquisition des données liées à l'habitat.

Études et observatoire

Portrait statistique de la Métropole

Dans le cadre de sa politique Habitat, TPM dispose d'un observatoire de l'habitat. Celui-ci est piloté et animé par son service Habitat avec le soutien technique de l'Agence d'Urbanisme du Var (Audat). L'observatoire a un double objectif : suivre/évaluer la mise en œuvre des objectifs du PLH et les moyens mis en œuvre pour les atteindre, et avoir une connaissance fine des mécanismes régissant le marché du logement afin d'établir des constats, des suivis et de dégager des pistes de réflexions.

À cet effet, l'Audat réalise annuellement, depuis 2012, un Portrait statistique des territoires de TPM, présentant les grands indicateurs qui caractérisent l'offre, la demande et les besoins en logements sur le territoire. **Ce document est axé sur trois thèmes :**

- Les dynamiques démographiques (population, ménages, structure familiale).
- L'emploi et portrait social (population active, déplacements domicile-travail, demande d'emploi, revenus, fragilité sociale, etc.).
- L'habitat (parc de logements ; occupants ; parc de logements locatifs sociaux ; dispositifs d'hébergement ; amélioration de l'habitat ; construction et marchés ancien, neuf, locatif privé).

Étude sur l'accès économique aux parcs de logement

- Validation des 5 cahiers et organisation du comité technique de suivi.
- Élaboration du PLH et de ses enjeux avec l'Audat.

Observatoire Territorial du Logement Étudiant

Le service habitat porte et alimente annuellement un observatoire, inscrit dans la démarche d'observatoire départemental de l'habitat conduite par le Département. Par ailleurs, le service Enseignement Supérieur et Recherche dispose des premiers éléments de diagnostic identifiés par le travail d'enquête mené par l'Audat en 2017/2018. Une première approche de la question du logement étudiant a pu être réalisée.

Au regard des connaissances partagées par ces deux services, cet observatoire pourra compléter l'expertise pour les pistes de réflexion suivantes : Quel besoin

en logement étudiant ? Quel secteur territorial ? Quel type de produit ? Développement d'une offre de logement abordable, Quel devenir du parc existant vétuste ? Labellisation des logements privés, repositionnement de l'offre au regard du schéma de développement...

TPM a ainsi répondu favorablement à l'Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) pour la mise en place d'un observatoire territorial et partenarial du logement des étudiants sur son territoire. L'observatoire constitue un outil d'aide à la décision de la politique menée pour le logement. L'AMI est piloté par l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF), la Caisse des Dépôts (CDC), la Fédération Nationale des Agences de l'Urbanisme (FNAU). Une réunion de lancement de la démarche, s'est tenue à Paris le 24 octobre 2018 avec l'ensemble des territoires retenus.

Bien chez Soi

Bien chez Soi est un élément clé de la politique d'habitat de la Métropole TPM en faveur du logement durable. La Métropole s'est engagée à accélérer la rénovation du parc résidentiel privé, où vit la majorité des habitants de la Métropole.

En complément des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en cours, la Métropole innove en déployant Bien chez Soi sur son territoire, qui articule un Programme d'Intérêt Général (PIG) intitulé Habiter et Rénover 2017-2021 et une Plateforme Locale de Rénovation Énergétique (PLRE).

Bien chez Soi devient l'interlocuteur unique des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et copropriétés souhaitant bénéficier des aides publiques disponibles sur le territoire de la Métropole pour la rénovation ou l'amélioration des logements (hors OPAH). Entièrement gratuites et ouvertes à tous, ses prestations sont personnalisées et permettent un accompagnement de A à Z : diagnostic technique, mise au point d'un projet, étude financière et fiscale, consultation d'entreprises et analyse des devis, aide à la location...

Plusieurs actions d'animations ont été menées en 2018 :

- 27 avril 2018 : conférence de presse.
- 18-19 mai 2018 : rendez-vous de la rénovation énergétique - La Garde (mobilisation de 22 professionnels exposants, 135 visiteurs).
- 25-26 mai 2018 : participation au salon de l'habitat de La Seyne-sur-Mer.
- 14-16 septembre 2018 : participation au salon de l'immobilier et de la rénovation de Toulon.
- 8 octobre 2018 - commune de Carqueiranne : conférence thématique à l'occasion de la semaine bleue.
- Animations communales autour de la thermographie aérienne (11 octobre 2018 à Six-Fours-les-Plages, 12 octobre 2018 à Saint-Mandrier-sur-Mer, 27 novembre 2018 à Ollioules).

Ces opérations de communication ont généré, sur la première année de mise en place du dispositif, 946 contacts soit 1759 équivalents logements. Parmi ces contacts, 112 projets finalisés (PIG/PLRE) ont bénéficié d'un accompagnement complet, c'est à dire technique, financier et/ou mise en relation avec une liste d'artisans/entreprises locales.

La Métropole a également conventionné avec la Chambre des métiers pour promouvoir le dispositif Bien chez Soi auprès de la filière professionnelle de la rénovation énergétique. Dans ce cadre, un animateur dédié est affecté à cette mission et a mis en place **plusieurs actions de communication au cours de l'année 2018 :**

- Promotion de la PLRE et présentation de la charte.
- Soutien à la préparation du salon à La Garde en mai 2018.
- Rencontres individuelles conduites dans le cadre de « rénover+ » : définition de l'offre de services, référencement.
- Rencontres collectives : animation auprès des organisations locales : Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics (FBTP) et Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB).
- Référencements des artisans : 30 pour l'année 2018.

Bien chez Soi a permis de générer près d'un million de travaux hors taxe. À la lecture des étiquettes énergétiques, ces travaux ont permis un gain énergétique de 50% en moyenne.

Logement social

- **La programmation 2018 en matière de logement social est de 674 logements répartis ainsi :**

- 230 Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI).
- 393 Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) et 51 Prêts Locatifs Sociaux (PLS).
- 27 logements conventionnés privés issus du Programme d'Intérêt Général (PIG) et des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de Toulon, La Seyne-sur-Mer et Hyères.

- **Appui aux communes et aux bailleurs** dans la construction de la programmation 2018.
- **Adaptation du logement public au handicap et au vieillissement :**

- En programmation : labellisation de 82 logements (80 PMR et 2 UFR, validés en commissions d'octrois pour l'année 2018) dans différents programmes sur les communes de La Garde, Toulon, Le Pradet et Le Revest-les-Eaux.
- Livraison : 30 logements adaptés (15 UFR et 15 PMR) sur les communes de Six-Fours-les-Plages, Toulon, La Valette-du-Var et Hyères.
- Financement de l'association Handitoit dans le cadre de la mission confiée par la Métropole à hauteur de 12 000 euros qui permet la poursuite de la diffusion de ce label ainsi que le soutien à la proposition de candidats via sa plateforme régionale de la demande.

Logement privé

- Financement de 16 dossiers PIG en direction des propriétaires privés se décomposant de la manière suivante : 1 dossier propriétaire occupant ; 4 dossiers adaptation ; 11 dossiers rénovation énergétique.
- Accompagnement financier des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : Dans le cadre des OPAH de Toulon, Hyères et La Seyne-sur-Mer, TPM a soutenu en 2018 6 dossiers pour un montant global mandaté de 46 665 €.
- Rédaction des pièces du marché et de la convention de groupement de commande avec la commune de La Seyne-sur-Mer pour la redynamisation du Centre Ancien de La Seyne-sur-Mer.

» GENS DU VOYAGE

En conformité avec le schéma départemental depuis 2014, TPM a aménagé et gère l'aire d'accueil de la Millonne à Six-Fours-les-Plages (14 emplacements), l'aire de la Chaberte à La Garde (20 emplacements) et l'aire de Grand Passage à La Crau.

Marché de gestion des aires d'accueil avec SG2A HACIENDA (2016-2019) et partenariat avec les communes

TPM s'appuie sur un prestataire spécialisé, la société SG2A HACIENDA, dont le marché a été renouvelé en 2016 pour 4 ans, qui assure une présence sur les aires d'accueil 6 jours sur 7, ainsi qu'une astreinte téléphonique 7 jours sur 7.

Par ailleurs, un partenariat a été établi entre TPM, SG2A, les différentes institutions et services des villes de Six-Fours-les-Plages, La Garde et La Crau, afin d'assurer le bon fonctionnement des aires et l'intégration des voyageurs à la vie locale.

Des taux d'occupation très satisfaisants en 2018

Les aires d'accueil affichent en 2018 des taux d'occupation de :

- 86,70% pour l'aire de la Millone, représentant 107 familles soit près de 320 voyageurs.
- 89,66% pour l'aire de la Chaberte, représentant 161 familles soit près de 434 voyageurs.

L'aire de Grand Passage a été occupée durant 13 semaines d'été, par 8 groupes.

La livraison, par Terres du Sud Habitat, des maisons en habitat adapté pour les familles sédentaires de la Ripelle à Toulon s'est poursuivie en 2018 : 27 logements ont été réalisés et attribués, sur un total de 37 logements sociaux.

RENOUVELLEMENT URBAIN

Projet de rénovation urbaine du centre- ville de Toulon et du quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer

Depuis 2006, TPM est partenaire des Projets de Rénovation Urbaine (PRU) de Toulon et La Seyne-sur-Mer, réalisés en partenariat avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et les collectivités, soit un engagement global de la collectivité de 29 millions d'euros. Ces deux opérations d'envergure, situées dans le centre ancien de Toulon et le quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer, sont en cours d'achèvement en 2018.

TPM est à la fois partenaire de ces projets et maître d'ouvrage pour certaines opérations parmi lesquelles :

- L'achèvement des travaux de requalification d'espaces publics en centre-ville de Toulon.
- La requalification de l'îlot Besagne à Toulon.
- La réalisation de la Voie Nord à La Seyne-sur-Mer, en lien avec les projets de désenclavement du quartier Berthe, les projets de développement économique et de transport est-ouest, avec en 2018 le lancement de la consultation travaux.

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Parmi les 13 quartiers prioritaires inscrits au Contrat de Ville intercommunal 2015-2020, certains font l'objet de la mise en œuvre de Projets de Renouvellement Urbain (PRU) dans le cadre du NPNRU qui constitue le volet urbain du Contrat de Ville :

- Sainte-Musse en Quartier d'Intérêt National (QIN).
- Le centre-ville de Toulon et le centre-ville de La Seyne-sur-Mer en Quartiers d'Intérêt Régional (QIR).

Le NPNRU prévoit une intervention en deux temps :

1. Protocole de préfiguration : réalisation des études nécessaires à la définition des projets et mise en place de l'ingénierie de projet.
2. Conventions pluriannuelles de renouvellement urbain : mise en œuvre des projets.

TPM assure le pilotage des projets en cohérence avec les orientations métropolitaines inscrites au projet de territoire, et la mobilisation et coordination des acteurs (collectivités locales, services de l'État, bailleurs sociaux et privés, opérateurs, investisseurs, acteurs sociaux et de l'emploi, etc.).

- **Instances de pilotage et de suivi des PRU**
  - 2 Comités Techniques tenus le 20 mars 2018.
  - 2 Comités de Pilotage tenus le 4 mai 2018.
  - 8 réunions de suivi avec l'équipe projet.
  - Multiples réunions techniques avec les partenaires du projet et avec les prestataires titulaires des marchés d'AMO et de la mission d'expertise.
- **Avancement du protocole de préfiguration**

  Le programme de travail inscrit dans le protocole de préfiguration signé le 3 avril 2017 est en cours de réalisation.
- **Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'élaboration du PRU Sainte-Musse**

  Le marché a été notifié le 28 avril 2017.

  La phase de diagnostic de l'étude a été soumise aux membres du Comité de Pilotage le 4 mai 2018. Des demandes de compléments ont été formulées. Elles sont en cours de production par les prestataires de l'étude, pour une présentation prévue en Comité Technique restreint en 2019.
- **Mission AMO pour les PRU centres-villes Toulon et La Seyne-sur-Mer**

  Le marché a été notifié le 11 septembre 2017.

  La phase de diagnostic de l'étude a été validée le 4 mai 2018 permettant d'engager la phase d'élaboration de scenarii d'aménagement urbain pour le centre-ville de La Seyne-sur-Mer et la phase de programmation du PRU pour le centre-ville de Toulon.
- **Mission d'expertise de l'Audat en phase protocole de préfiguration**

  La convention d'objectifs a été signée le 23 mai 2017 pour toute la durée du protocole de préfiguration. Les notes d'enjeux accompagnées de cartographies réalisées sur Sainte-Musse et les 2 centres villes ont été finalisées et validées.
- **Communication et concertation sur les PRU**

  Une plaquette d'information et des panneaux d'exposition à destination des Maisons de Projets sont en cours de réalisation.

  Des ateliers urbains réunissant des habitants, professionnels et autres usagers des quartiers qui bénéficient d'études en vue de l'élaboration de Projets de Renouvellement Urbain ont été organisés :
  - 19 février 2018 : les ateliers urbains portant sur le projet du centre-ville de Toulon ont eu lieu à la Maison de Projets de la Visitation. Ils ont réuni 75 participants.
  - 14 novembre 2018 : les ateliers urbains portant sur le projet du centre-ville de La Seyne-sur-Mer ont eu lieu à la mairie. Ils ont réuni 75 participants.

Politique de la ville
Compte administratif 2018
Fonctionnement : 2 435 610 €

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines ainsi que d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL

Un enjeu communautaire de cohésion sociale sur les 13 quartiers prioritaires de la Métropole

- **Mise en œuvre du contrat de ville intercommunal 2015-2020.**
- **Animation générale du contrat de ville et évaluation annuelle portées par TPM :** partenariat interne et externe avec l'État, les 4 communes concernées (Toulon, La Seyne-sur-Mer, Hyères et La Garde), le Conseil Régional, le Ministère de la Justice, la Direction Académique de l'Éducation Nationale, la Direction de l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction de Pôle Emploi, la Caisse des dépôts, le Conseil départemental et les bailleurs sociaux en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

Actions financées par TPM dans le cadre de la programmation 2018 du contrat de ville intercommunal

329 projets déposés et instruits dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville.

242 projets ont été subventionnés, soit 2 896 150 € de subventions accordées par l'ensemble des partenaires financeurs (État, Communes et Métropole).

Le financement est attribué pour les actions menées au titre du contrat de ville, autour des trois piliers suivants :

- Pilier 1 : cohésion sociale.
- Pilier 2 : cadre de vie et renouvellement urbain.
- Pilier 3 : emploi et développement économique.

- **TOULON : 128 projets pour 1 694 750 €**
  - Pilier 1 : 89 projets pour 1 062 500 € (Ville 615 500 € / État 392 500 € / Métropole 54 500 €).
  - Pilier 2 : 13 projets pour 181 500 € (Ville 106 000 € / État 51 500 € / Métropole 24 000 €).
  - Pilier 3 : 26 projets pour 450 750 € (Ville 179 250 € / État 180 000 € / Métropole 91 500 €).
- **LA SEYNE-SUR-MER : 64 projets pour un montant de 881 000 €**
  - Pilier 1 : 46 projets pour 693 000 € (Ville 268 500 € / État 347 000 € / Métropole 77 500 €).
  - Pilier 2 : 2 projets pour 20 500 € (Ville 6500 € / État 0 € / Métropole 14 000 €).
  - Pilier 3 : 16 projets pour 167 500 € (Ville 7000 € / État 102 000 € / Métropole 58 500 €).
- **LA GARDE : 15 projets pour un montant de 58 000 €**
  - Pilier 1 : 10 projets pour 43 000 € (Ville 4000 € / État 17 000 € / Métropole 22 000 €).
  - Pilier 2 : 1 projet pour 500 € (Ville 500 € / État 0 € / Métropole 0 €).
  - Pilier 3 : 4 projets pour 14 500 € (Ville 2500 € / État 4000 € / Métropole 8000 €).
- **HYÈRES : 35 projets pour un montant de 262 400 €**
  - Pilier 1 : 22 projets pour 177 900 € (Ville 102 400 € / État 44 500 € / Métropole 31 000 €).
  - Pilier 2 : 1 projet pour 7000 € (Ville 3000 € / État 1000 € / Métropole 3000 €).
  - Pilier 3 : 12 projets pour 77 500 € (Ville 33 500 € / État 28 000 € / Métropole 16 000 €).

Total de financement attribué par la Métropole : 400 000 €.

EMPLOI ET INSERTION

Une démarche volontariste en faveur de l'insertion professionnelle des habitants de la Métropole

TPM met en œuvre une politique volontariste en matière d'insertion. Elle développe, au travers de sa commande publique, la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion, et permet également l'accompagnement de projets liés à l'emploi et à l'économie solidaire, qui contribuent à l'insertion professionnelle.

La Métropole met en œuvre deux articles du Code des Marchés Publics qui concernent l'insertion :

- **L'article 28,** qui concerne la passation de marchés dont l'objet est l'insertion sociale et professionnelle.
- **L'article 38,** qui permet l'inscription dans un marché public de clauses d'exécution favorisant l'insertion.

Bilan 2018 pour les marchés favorisant l'insertion

Marchés Article 28 (insertion)

268 personnes bénéficiaires (dont 217 personnes affectées spécifiquement sur les marchés de TPM, soit 15% de plus qu'en 2017).

Ces marchés d'insertion portés par TPM représentent en 2018, 64 246 heures d'insertion, soit un taux d'évolution de 94% par rapport à 2017. Les heures d'insertion financées par TPM dans le cadre de ses marchés d'insertion ont ainsi quasiment doublé, en raison de marchés initialement portés par les Communes et transférés à la création de la Métropole en 2018.

À ce total s'ajoutent 9604 heures d'un marché communal partiellement transféré à TPM en janvier 2018 pour **un volume global de 73 850 heures d'insertion, soit une progression de 120% liée au transfert de compétences des Communes vers la Métropole sur ces marchés spécifiques d'insertion.**

Marchés concernés :

Marchés sur des opérations récurrentes :

- Environnement : entretien des espaces naturels remarquables (Cap Sicié - La Seyne-sur-Mer, Mont Faron - Toulon, Les Salins - Hyères, le Massif de la Colle Noire - Le Pradet, le Domaine de la Ripelle - Le Revest-les-Eaux).
- Économie : entretien des Zones d'Activités Économiques (Est et Ouest).

À ces marchés s'ajoutent des opérations transférées par les communes :

- Collecte de déchets et entretien voiries - La Seyne-sur-Mer.
- Entretien DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie)/ jardins - Le Pradet.

Marchés Article 38 (opérations de travaux avec clause sociale)

38 personnes bénéficiaires, soit 15 362 heures d'insertion réalisées en 2018 (4502 heures d'insertion en 2017).

Opérations TPM concernées par la clause d'insertion en 2018 :

- Travaux de réfection de la rue d'Ollioules, La Seyne-sur-Mer et Saint-Mandrier-sur-Mer situé sur ZAE la Millonne.
- Travaux de démolition sur un futur site du Pôle Échanges Multimodal à La Seyne-sur-Mer.
- Voiries et réseaux chemin du Collet Long, rue des Ormes, rue des Frenes à La Crau.
- Collecte des déchets ménagers et assimilés et réalisation de prestations connexes de la ville d'Hyères.
- Marché de travaux pour la création d'un bassin de rétention au Lieu-dit Davin.
- Travaux de réhabilitation de la Maison du Patrimoine à Ollioules et création d'un parcours « spectacle ».
- Requalification du Parc d'Activités Palyvestre à Hyères.
- Travaux de réalisation d'une voie « bus » sur la rue Amiral Nomy.
- Travaux pour la création de la voie Nord quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer.
- Quartier de la Connaissance et de la Créativité Chalucet/ESAD (École Supérieure d'Art et de Design) et Aménagement Urbain.

Au total en 2018, 255 personnes ont été embauchées spécifiquement dans le cadre de marchés de TPM incluant les clauses d'insertion ; soit 18% de personnes de plus qu'en 2017 (306 personnes étant intervenues au total) pour un volume global de 89 212 heures d'insertion travaillées, soit une progression de 135% de 2017 à 2018.

Soutien aux associations pour les actions en faveur de l'insertion professionnelle en 2018

Actions d'insertion et aide à l'emploi : 9 associations soutenues (12 actions) : 74 980 €.

Aides aux services d'accompagnement à l'insertion : 1 association soutenue (MAMI) : 275 000 €.

Maison de l'emploi (MDE) de Toulon Provence Méditerranée : 400 000 €.

- Participation et suivi du travail de la MDE concernant le développement de l'anticipation des mutations économiques, la contribution au développement de l'emploi local (clauses d'insertion...) et l'accompagnement des projets (Technopôle de la Mer).
- Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Participation aux instances techniques et de pilotage des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) TPM.

Soit en 2018, un soutien de la Métropole à hauteur de 749 980 €, pour les actions des associations du territoire, sur la thématique Emploi/ Insertion/Économie Sociale et Solidaire.

Aide au permis TPM

- 136 personnes aidées dont 45 bénéficiaires issus des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) (33%).
- 12 prescripteurs : Pôle Emploi, Missions Locales, bureaux municipaux pour l'Emploi, Association Varoise pour l'Intégration par l'Emploi (AVIE Cap Emploi) et Référents PLIE TPM.
- Plus de 80 auto-écoles concernées.
- 48% des bénéficiaires ont obtenu leur permis de conduire.
- 661 kits « Mobilité » offerts.

Mise à jour et diffusion de 5600 exemplaires du guide recensant les aides au financement du permis de conduire sur TPM et mise en ligne sur le site Internet de TPM.

Charte Entreprises-Quartiers TPM

TPM poursuit son engagement en direction des quartiers prioritaires dans le cadre de la charte « Entreprises Quartiers » signée avec l'État le 19 janvier 2019 pour la période 2018-2020.

Cette charte a notamment pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi et le développement économique,

social et culturel des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans différents domaines : l'éducation et l'orientation, l'emploi, l'insertion, la formation, le développement économique, le soutien aux initiatives locales.

- **Éducation et orientation scolaire**

  Près de 60 stagiaires dont 23% issus des QPV ont été accueillis pour découvrir les métiers exercés au sein de la Métropole.

  4 interventions au sein d'établissements scolaires QPV ont été organisées pour présenter la Métropole et participer à des ateliers : « Simulation d'entretiens d'embauche » ; « Entretien avec un professionnel »...

- **Emploi, insertion, formation**

  Accompagnement de 45 personnes dans le financement de leur permis de conduire.

- **Développement économique**

  L'insertion de 50 personnes issues des QPV (soit 26%) dans le cadre des clauses d'insertion dans les marchés publics (articles 38 et 28) a été réalisée.

- **Soutien aux initiatives locales**

  Un soutien aux initiatives locales avec d'une part, l'appui financier au titre du Contrat de Ville à hauteur de 400 000 € et d'autre part, avec le dispositif La Culture Vous Transporte grâce auquel près de 1000 personnes issues des QPV ont été transportées sur les équipements culturels de TPM.

CADRE DE VIE - HABITAT

44 700 € engagés 2018 sur 8 actions portées par 5 associations.

- Actions en faveur des publics en difficultés d'accès ou maintien dans le logement.
- Accompagnement en matière d'hébergement temporaire, baux glissants, auto-réhabilitation.

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET SÉCURITÉ

Renforcement de la prévention et tranquillité publique

2 associations soutenues en 2018 : 110 000 €

- Actions de prévention spécialisée, sur les communes de Toulon, Ollioules, La Valette-du-Var, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Saint-Mandrier-sur-Mer.

Renforcement de la médiation sociale et familiale

3 associations soutenues en 2018 : 25 000 €

- Accueil de jour des victimes de violences intra familiales.
- Médiation familiale.

Soutien à des actions de prévention primaire auprès d'un public fragilisé

3 associations soutenues en 2018 : 24 000 €

- Accueil de parents et d'enfants en bas âge.
- Encadrement sportif auprès d'adolescents issus des quartiers en QPV.
- Écrivain public.

Actions de prévention de récidive

2 associations soutenues en 2018 : 6000 €

- Optimiser la réinsertion des détenus.
- Favoriser l'insertion socioprofessionnelle de personnes sous-main de justice.

TPM participe également aux cellules de veille et plénières du Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD) de chaque commune de TPM.

FONDS EUROPÉENS

Programme Opérationnel 2014/2020

En tant qu'organisme intermédiaire pour la mise en œuvre de « l'Investissement Territorial Intégré (ITI) » sur le Programme Opérationnel PACA FEDER FSE 2014/2020, TPM a développé ses outils et son accompagnement afin de répondre aux besoins du territoire en facilitant l'émergence de projets structurants, leur financement et leur réalisation.

Appels à projets 2018

3 porteurs de projets ont été accompagnés afin de faciliter le dépôt de projets structurants pour le territoire :

- **TERRES SUD HABITAT** - Réhabilitation et extension de la crèche des Colombes dans le quartier prioritaire Berthe (La Seyne-sur-Mer).
- **Association Varoise de l'Insertion Économique** - Création d'un laboratoire de production d'insertion au sein du quartier prioritaire Berthe (La Seyne-sur-Mer).
- **UNIVERS CITÉ** - Cité Communauté Internationale des technologies et de l'entreprenariat (La Seyne-sur-Mer).

Programmation 2018

3 projets ont été programmés en 2018 :

- **CCI VAR** - Réhabilitation de locaux au sein du Campus de la Grande Tourrache École de la 2ème Chance. Coût total : 2 921 759 € - FEDER attribué : 1 460 879 €.
- **TPM TRANSPORT** - Maison de la Mobilité, Toulon Centre. Coût total : 307 334 € - FEDER attribué : 153 667 €.
- **COMMUNE DE HYÈRES** - Requalification des pieds d'immeubles du centre ancien. Coût total : 2 641 546 € - FEDER attribué : 1 099 978 €.

Voirie

Carrefour des 4 chemins - La Garde

Voirie
Compte administratif 2018
Fonctionnement : 5 895 244 €
Investissement : 10 247 990 €

2018, ANNÉE DE GESTION TRANSITOIRE POUR LA COMPÉTENCE VOIRIE

Le 1er janvier 2018, la Métropole est devenue compétente pour l'ensemble des voiries jusque-là communales. Sa compétence n'est donc plus limitée aux voiries reconnues d'intérêt communautaire.

Néanmoins, 2018 a été une année de gestion transitoire, pendant laquelle les communes ont continué à gérer l'exercice courant de la compétence voirie. Le présent rapport d'activité retrace donc uniquement les opérations portées directement par la Métropole (voiries reconnues d'intérêt communautaire, dans et hors zones d'activités économiques).

Sur ces voiries, les interventions de TPM portent sur :

- La réfection ou la requalification des voiries existantes avec l'ensemble des prestations connexes telles que la reprise ou l'adaptation des réseaux enterrés, des bordures, de la signalisation horizontale et verticale, de l'éclairage public et du mobilier urbain. Ces travaux intègrent régulièrement la création ou la mise à niveau des espaces verts contigus.
- L'entretien au quotidien de la couche de roulement de ces voiries ainsi que des ouvrages annexes comme les points lumineux et la signalisation.
- L'entretien des espaces verts occupant les délaissés de voirie d'intérêt communautaire.

DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (ZAE)

Études

- **Six-Fours-les-Plages :** montage du dossier d'étude d'impact pour la ZAE Prébois.
- **La Garde :** lancement des études préalables à la création d'une piste cyclable entre la gare de la Pauline et l'AFUZI.
- **La Seyne-sur-Mer :** lancement des études pour la création d'une piste cyclable sur le boulevard de Léry prolongé.
- **Saint-Mandrier-sur-Mer :** dossier de consultation pour la réalisation d'une plateforme technique sur le Parc d'Activités Marines (PAM).

Travaux

- **La Valette-du-Var :** réfection de l'avenue des Frères Lumière.
- **Le Pradet :** livraison des travaux de finition dans la ZAE La Bayette.
- **Toulon :** 1ère tranche des voiries internes à la ZAE de Sainte-Musse.
- **Hyères :** réfection des voiries de la ZAE du Palyvestre.
- **La Seyne-sur-Mer :** création du bassin de rétention Davin.
- **La Garde :** aménagement paysager du carrefour des 4 chemins.

VOIRIES HORS ZAE

Études

- **TPM :** notification de 2 accords cadre de maîtrise d'œuvre pour les projets de voirie des villes de La Garde, La Valette-du-Var, La Crau et Toulon/ Le Revest-les-Eaux.
- **Hyères :** notification des marchés subséquents de maîtrise d'œuvre pour de nouvelles opérations : Route de l'Almanarre, boulevards d'Orient, Mistral & Chateaubriand, rue des Capucines, rue de l'Hippodrome, accès à la tour Fondue, chemin du Père Éternel, chemin de découverte des Salins, route de Toulon, abords de la mairie de l'Ayguade.
- **Hyères :** dossier de consultation pour la requalification de l'avenue Decugis.
- **Hyères :** lancement des études pour la requalification de la place Saint-Pierre à Giens.
- **La Seyne-sur-Mer / Ollioules :** dossier de consultation pour les travaux du pôle d'échanges et le prolongement de l'avenue Robert Brun ; élaboration et dépôt du dossier « Loi sur l'eau ».
- **La Seyne-sur-Mer :** reprise du projet de requalification de la voie Nord Berthe.
- **La Seyne-sur-Mer :** lancement de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la digue et de l'émissaire de la station d'épuration AmphitriA.
- **Le Pradet :** dossier de consultation pour la requalification de l'avenue du Leap.
- **Toulon :** notification du marché pour la réfection du trottoir Nord du boulevard Cunéo.

Travaux

- **TPM :** mise en accessibilité de 61 arrêts de bus sur l'ensemble de la Métropole.
- **La Seyne-sur-Mer :** démolition des anciens bâtiments du site PROFER.
- **Toulon :** réalisation d'un site propre avenue Nomy.
- **Toulon :** reprise de la voirie de l'avenue Jean Rambaud.
- **Toulon :** requalification du boulevard des Armaris.
- **Toulon :** nouvelle tranche de la réfection de la corniche Escartefigue.
- **La Crau :** réalisation d'une aire de retournement des bus à Maraval.

Assainissement des eaux usées
Compte administratif 2018
Fonctionnement : 49 981 741 €
Investissement : 8 993 403 €

La mission de TPM en matière d'assainissement consiste à lutter contre la pollution due aux eaux usées de toute nature. Son action s'organise en 4 secteurs :

- **Les réseaux :** collecter et transporter les eaux usées (domestiques ou non) vers les stations d'épuration dans les secteurs d'assainissement collectif.
- **Les stations d'épuration :** assurer le traitement des eaux usées.
- **L'assainissement non collectif :** contrôler le bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement individuel dans les secteurs d'assainissement non collectif ou collectif non raccordé.
- **Les rejets non domestiques :** lutter contre la pollution chimique des rejets industriels.

» SECTEUR RÉSEAUX

- Patrimoine : 1275 km de réseaux, 123 postes de relevage.
- Exploitation des réseaux d'assainissement collectif : en régie pour 3 communes (Ollioules, Six-Fours-les-Plages et La Garde) et en Délégation de Service Public (DSP) pour les 9 autres communes, avec des périmètres regroupés (La Seyne-sur-Mer / Saint-Mandrier-sur-Mer depuis 2016 ; renouvellement des contrats pour Hyères / Carqueiranne d'une part et La Valette-du-Var / Le Pradet / Toulon-Est d'autre part en 2018).
- Réalisation des branchements neufs (excepté pour les communes de Toulon, Carqueiranne, Le Pradet et La Crau, à charge du délégataire).
- Travaux de réhabilitation, de renouvellement et d'extensions des réseaux.
- Entretien (débouchages, curages) et réparations de réseaux sur les communes en régie.
- Travaux sur les postes de relevage et entretien sur les communes en régie.
- Mise en œuvre du diagnostic permanent, lutte contre les eaux parasites, stratégie de gestion patrimoniale des réseaux.
- Prospective en matière d'assainissement sur l'ensemble du territoire de TPM.

Activité 2018

Exploitation :

- 275 km de curage.
- 77 km d'inspection vidéo.
- 100 km de fumigation.
- Lancement des procédures de renouvellement des Délégations de Service Public du périmètre regroupé Toulon-Ouest / Le Revest-les-Eaux.
- Renouvellement des marchés de diagnostics et contrôles des réseaux.
- Renouvellement du matériel d'hydrocurage pour les régies.

Nouveaux raccordements : 108 branchements réalisés par TPM (420 000 €) + 80 branchements par le Délégataire (Toulon, Carqueiranne, Le Pradet et La Crau).

- La « Participation au Financement à l'Assainissement Collectif (PFAC) » est la somme perçue auprès des usagers lors du raccordement à l'égout. En 2018, 204 dossiers ont été traités pour un total de recettes de 1 700 000 €.
- Les « Applications du Droit des Sols » (ADS) sont les instructions des documents d'Urbanisme (Certificats d'Urbanisme / Déclaration Préalable / Permis de Construire, etc.) réalisées au titre de la compétence assainissement. En 2018, 1161 dossiers ont été traités par le service.

Principaux travaux 2018

- Renouvellement dans les postes de relevage : 588 000 €.
- Toulon - Chemin de la Brasserie : travaux de redimensionnement du réseau, phase 2 : 1 500 000 € (montant total de l'opération 2,3 M€).
- La Crau - La Moutonne : travaux de redimensionnement du réseau, fin de phase 1 : 736 000 € (montant total de l'opération 3,1 M€).
- Procédure Appel d'Offre de maîtrise d'œuvre Moutonne tranche 2 et 3.
- Le Pradet - Les Gravettes : travaux de restructuration du réseau, avant-projet validé, démarrage de la mission PRO (montant estimé des travaux 4,2 M€).
- Hyères - Hameaux des 2ème et 3ème Borrels : création du réseau d'assainissement, avant-projet validé (montant estimé des travaux 1,9 M€).
- Ollioules : extension de réseau chemin Clôt du Haut pour délestage vers l'émissaire : 250 000 €.
- Six-Fours-les-Plages : renouvellement et extension de réseau sur la corniche du Cros et de la Coudoulière : 1 200 000 €.
- Renouvellement de réseaux : linéaire total de 5,5 km.
- Réhabilitation par technique sans tranchée : linéaire total de 9 km.
- Extensions de réseaux : linéaire total de 1,9 km.

» SECTEUR STATIONS D'ÉPURATION (traitement des eaux usées)

- Exploitation en Délégation de Service Public des 6 stations de traitement des eaux usées et des émissaires d'acheminement et de rejet en mer :

- AmphitriA à La Seyne-sur-Mer : réalisation des études pour la mise en sécurité et confortement du front rocheux de l'usine (montant estimé des travaux 5,3 M€).

Assainissement des eaux usées

AmphorA

- AmphorA à La Garde et L'Almanarre à Hyères, regroupée en un seul et même contrat en 2018.
- La station d'épuration de Porquerolles, située au sud de l'île, et son rejet dans les lagunes pour une réutilisation de l'eau usée traitée par le Parc national de Port-Cros, ainsi que la station d'épuration de Port-Cros située au-dessus du port, inclus dans le contrat réseau Hyères/Carqueiranne.
- La station d'épuration des Pomets à Toulon, inclus dans contrat réseau Toulon Ouest.

- Exploitation en régie de l'Aire de Réception des Déchets d'Assainissement (ARDA) à La Seyne-sur-Mer.
- Programmation et mise en œuvre des travaux de maintien du patrimoine et d'aménagement des ouvrages.
- Programmation et mise en œuvre des études et travaux d'amélioration de traitement des effluents et des boues, et mise en conformité avec les évolutions réglementaires.
- Gestion et traitement des déchets issus des stations d'épuration.

Activité 2018

- Contrôle des contrats de Délégation de Service Public (DSP).
- Démarrage du nouveau contrat de DSP pour AmphorA et Almanarre avec notamment le suivi des travaux concessifs.
- Parallèlement, TPM assure plusieurs missions en régie par le biais de marchés publics :
- pour la valorisation et/ou l'élimination des déchets dangereux et non dangereux des stations d'épuration : 5 marchés en cours (1,3 M€),
- pour assurer ces ouvrages (assurances dommages aux biens) : 2 marchés en cours,
- pour assurer la pérennité des ouvrages en mer : 1 marché en cours (76 000 €),
- pour assurer le contrôle des équipements d'auto-surveillance : 1 marché en cours,
- pour assurer la maintenance et l'exploitation de l'Aire de Réception des Déchets d'Assainissement (ARDA) : 2 marchés en cours.

- Aire de Réception des Déchets d'Assainissement (ARDA) :
- Signature des nouvelles conventions avec les dépoteurs et mise en œuvre d'un indice pollution.
- Mise en œuvre de campagnes d'analyses des produits dépotés.

- Micropolluants : mise en œuvre des campagnes de suivi des micropolluants en entrée et sortie de station d'épuration afin de répondre à la réglementation. Interprétation des résultats pour une proposition de suivi aux services de l'État.

Principaux travaux 2018

- L'activité du secteur comprend la mise en œuvre d'investissements destinés à :
- mettre les ouvrages existants en conformité avec la réglementation,
- perfectionner les équipements pour améliorer les performances.

- AmphitriA :
- Travaux de mise en sécurité et confortement du front rocheux de l'usine phase 1 (hiver 2018-2019, montant des travaux 1,5 M€).
- Renouvellement du biodagène (filtration biologique) : démarrage des travaux en avril 2018 pour une durée de 2 ans (1 M€ en 2018).
- Renouvellement de gaines de ventilation et sécurisation des pousseurs du tunnel (130 000 €).

- Porquerolles :
- Démarrage de la procédure pour la construction de la nouvelle station d'épuration (montant estimé des travaux 3,6 M€).

» SECTEUR ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure l'ensemble des contrôles réglementaires, ou compétences obligatoires, propres à l'assainissement autonome :

- Les contrôles initiaux, consistant en un état des lieux exhaustif du parc des assainissements non collectifs du territoire au 31 décembre 2012.
- Les contrôles de conception-exécution, pour les installations nouvelles ou réhabilitées : ils consistent d'une part à instruire sur dossier la conformité de la solution proposée, et d'autre part à contrôler in situ la bonne exécution de la solution validée.
- Les contrôles périodiques de vérification du bon fonctionnement et d'entretien, qui consistent en un contrôle des assainissements non collectifs ayant déjà fait l'objet du contrôle initial.
- Les contrôles de conformité (ou cadre de vente) à effectuer lors de toute mutation de biens.

Activité 2018

- 175 contrôles de conception, soit une augmentation de 39%, dont 52 projets neufs.
- 59 contrôles de bonne exécution, soit une augmentation de 71%, dont 15 installations nouvelles.
- 138 contrôles de bon fonctionnement.

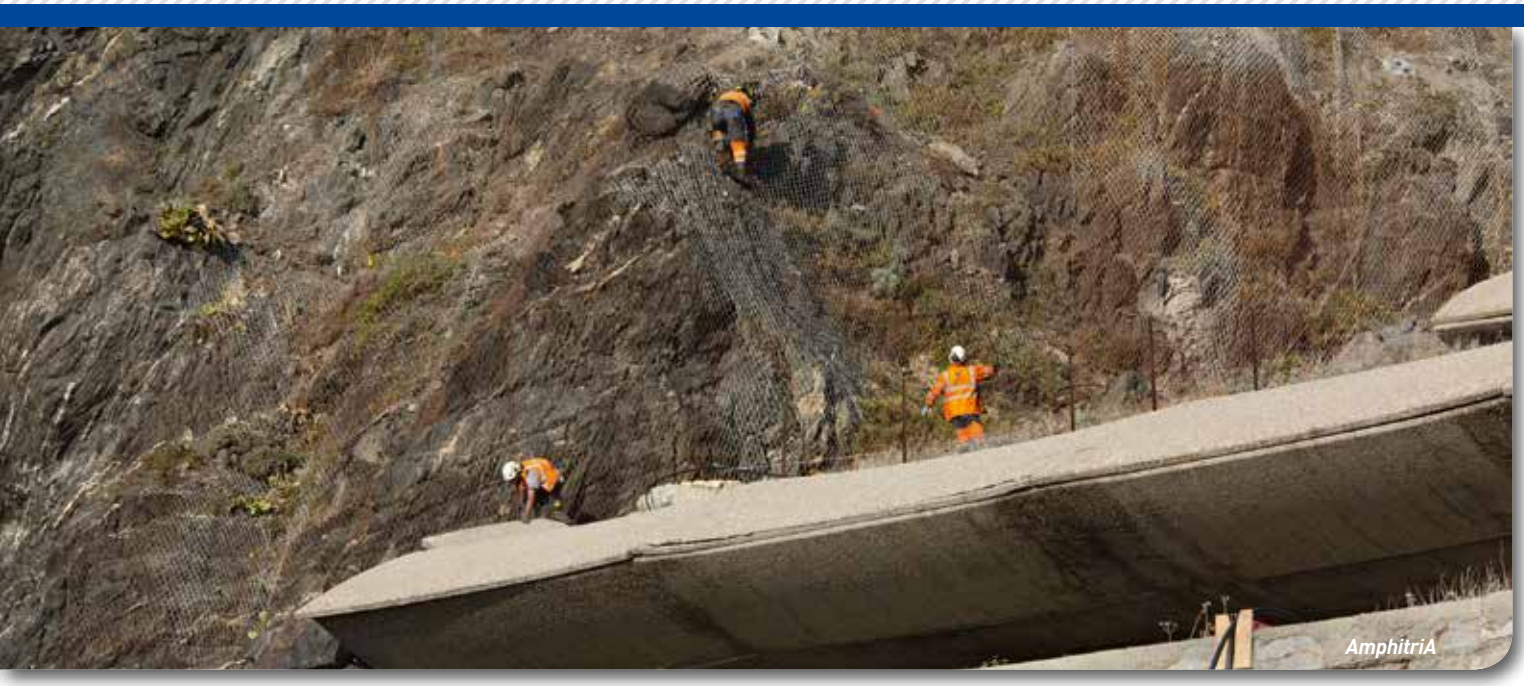

SECTEUR DES REJETS NON DOMESTIQUES

Par le biais de l'opération PRO'Baie, TPM s'engage à mettre en place une politique de suivi des déversements non domestiques dans ses réseaux d'eaux usées.

Pour cela, TPM assure depuis 2012 :

- Le recensement des entreprises sur le territoire.
- L'identification des secteurs d'activités à régulariser en priorité en raison de leur impact sur le milieu.
- L'audit de ces entreprises.
- La régularisation administrative par la rédaction d'autorisations de rejets et de conventions de déversement lorsqu'elle est nécessaire.
- La diffusion des bonnes pratiques à respecter selon les secteurs d'activité par l'envoi d'une charte spécifique.

Les objectifs de cette démarche sont les suivants :

- Se mettre en conformité avec la réglementation sur les autorisations de rejets au réseau d'assainissement des eaux industrielles.

- Obtenir des données sur les flux de pollution industrielles rejetés dans le réseau même s'ils ne sont pas majoritaires.
- Protéger le dispositif épuratoire.
- Protéger le personnel intervenant sur les réseaux des risques de pollution.
- Améliorer la qualité des eaux de la rade de Toulon en réduisant les pollutions diffuses (Contrat de baie de la rade de Toulon).

Réalisations 2018

En 2018, TPM a assuré la continuité du programme PRO'Baie sur l'ensemble de son territoire :

- 36 audits réalisés dont 26 pour la campagne de contrôle et de sensibilisation des restaurateurs de Porquerolles et de Port-Cros.
- 21 contre-visites réalisées pour des contrôles de raccordement, de relances, la validation des projets techniques, le suivi d'avancement de travaux, etc.
- 11 arrêtés d'autorisation de rejet délivrés.
- TPM assure également l'animation et la coordination du partenariat mis en place dans le cadre de l'opération PRO'Baie (avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var et l'Agence de l'Eau) et intervient en tant que membre du groupe de travail animé par l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) PACA sur les questions liées aux effluents non domestiques.

EAU POTABLE

La compétence eau potable a été transférée à TPM au 1er janvier 2018. Dans le cadre de conventions de gestion transitoire, l'année 2018 a permis d'assurer l'exploitation et la continuité de service, de définir les projets structurants et d'élaborer les contours d'une Direction de l'Eau et de l'Assainissement au sein de la Métropole.

Environnement et cadre de vie
Compte administratif 2018
Fonctionnement : 3 634 147 €
Investissement : 3 454 892 €

ÉCOLOGIE URBAINE

Lutte contre la pollution de l'air et le changement climatique

- **Réalisation de l'étude d'évaluation environnementale stratégique du Plan Climat-Air-Énergie Territorial** (PCAET) de TPM (133 actions).
- **Lancement de la démarche Cit'ergie,** le 25 septembre 2018. Il s'agit d'un processus de labellisation qui permet d'accompagner la mise en œuvre de la politique air-énergie-climat et de l'inscrire dans une démarche d'amélioration continue : valorisation des actions déjà entreprises, définition des objectifs et actions d'amélioration, et mesure des progrès accomplis.
- **Démarche partenariale « Îles d'Hyères durables » entre TPM, la ville d'Hyères, le Parc national de Port-Cros et ENEDIS,** afin de renforcer le développement durable de Porquerolles, Port-Cros et le Levant. Cette démarche a pour objectifs :

- de réaliser un diagnostic énergétique des îles,
- d'identifier les zones dont les consommations énergétiques sont excessives,
- d'accroître l'efficacité des programmes d'actions,
- de développer et planifier la production d'électricité renouvelable.

Le diagnostic énergétique de l'île de Porquerolles a été effectué en 2018.

- **Engagement de TPM dans la démarche ECOWATT** en partenariat avec RTE (Réseau de Transport d'Électricité) : ce dispositif a pour objet de sensibiliser les agents et citoyens aux éco-gestes afin de diminuer les consommations électriques.
- **Programme Life « Gouvernance pour l'adaptation au changement climatique des métropoles PACA ».** Depuis 2017, TPM est partenaire de ce programme dont l'objectif est de renforcer l'intégration de la nature en ville. La Région en est le chef de file.
- **Adhésion à l'association « AMORCE »** pour deux compétences « Énergie » et « Eau et Assainissement ».
- **Adhésion à l'association AtmoSud,** qui participe au suivi de la qualité de l'air de la Métropole.

Lutte contre les nuisances sonores

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) : poursuite de la démarche par la mobilisation des communes engagées, en vue d'approuver le Plan élaboré en 2012.

Rapport développement durable

TPM établit, chaque année, le bilan des actions en matière de développement durable conduites en interne et à l'échelle du territoire. Le rapport développement durable est en ligne sur le site Internet de la Métropole. Actualisé en 2018, le tableau d'avancement comprend des indicateurs de suivi.

LE SENTIER DU LITTORAL

1,3 millions d'euros ont été engagés en études et travaux pour la réhabilitation du sentier du littoral avec pour objectif d'améliorer la sécurité de cheminement et l'intégration paysagère des ouvrages sur les communes de Six-Fours-les-Plages, La Seyne-sur-Mer, Saint-Mandrier-sur-Mer, Toulon, Le Pradet et Hyères.

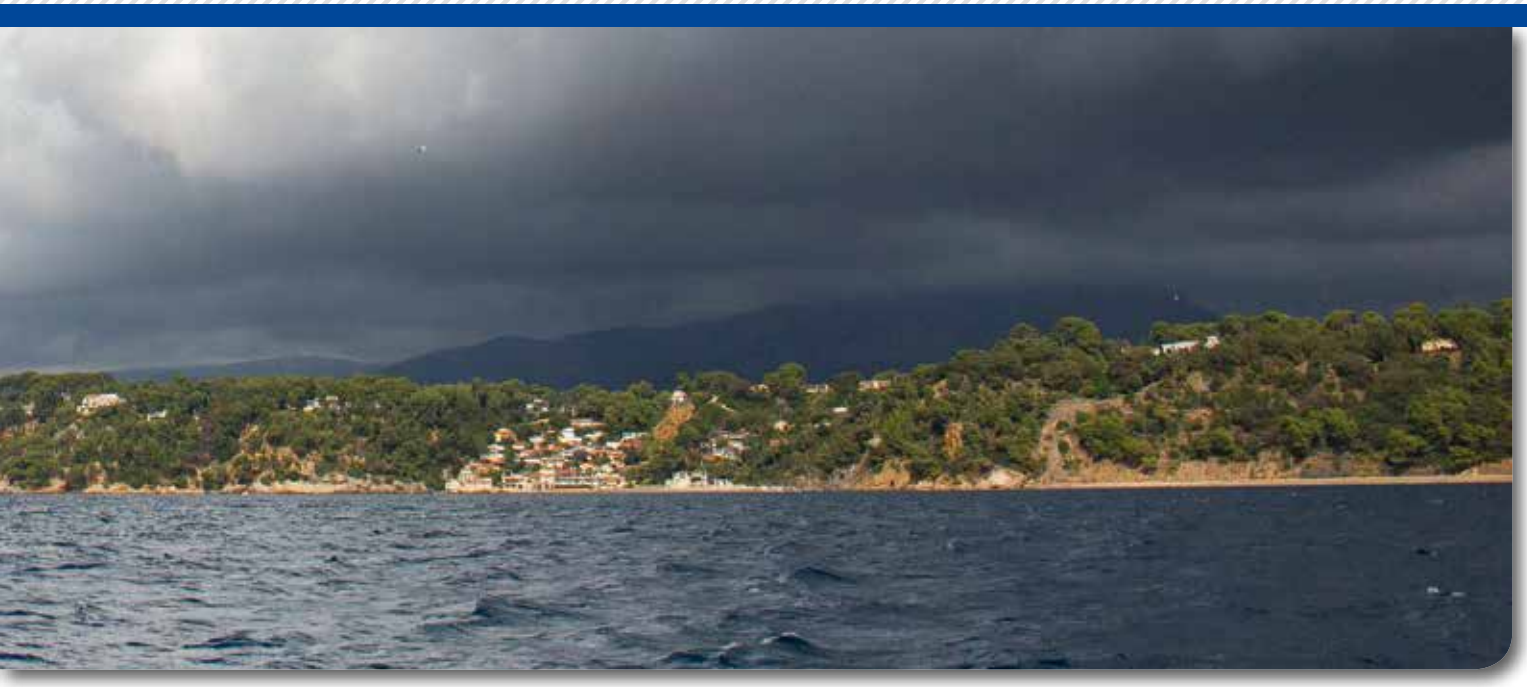

» VALORISATION DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES

Sur l'ensemble des massifs et le sentier du littoral

10 gardes d'espaces naturels sont missionnés sur les espaces naturels de TPM (sentier du littoral, massif de la Colle Noire au Pradet, massif de Cap Sicié à La Seyne-sur-Mer et Six-Fours-les-Plages, mont Faron et La Ripelle à Toulon).

Ils assurent la surveillance des peuplements, l'entretien courant, l'exécution des préconisations du document de planification du site, la participation à des actions pédagogiques et à des actions de suivi naturaliste, et l'information des usagers.

Par une présence en semaine, week-ends et jours fériés, le dispositif se révèle efficace et complémentaire aux moyens communaux en matière de surveillance incendie durant la saison estivale.

En complément des équipes en régie, le marché de surveillance avec l'Office National des Forêts a été reconduit sur 2018-2019 pour un montant de 73 200 €. Il permet de renforcer la surveillance lors de certaines manifestations et les week-ends.

Massif du Faron

Commune de Toulon

Travaux

- **Dépollution et mise en sécurité** de l'ex cité de transit pour améliorer le cadre de vie des habitants du quartier Fort Rouge.
- **Réalisation d'actions complémentaires** de dépollution amiante et déchets.
- **Entretien du patrimoine bâti** (travaux de serrurerie et d'électricité sur les forts).
- **Travaux de génie civil** pour améliorer l'accueil sur les parkings, la qualité de cheminement et des accès piétons, et la propreté par l'effacement des graffitis.
- **Implantation d'apiculteurs** dans une parcelle réaménagée, pour maintenir la biodiversité.
- **Travaux sylvicoles d'abattage** d'arbres scolytés, **et d'élagage** en surplomb des pistes et cheminements.

Gestion

- **Partenariats et concertation au sein du Comité Technique du Faron,** avec la commune de Toulon et l'Office National des Forêts (ONF) pour le futur Plan d'Aménagement Forestier (PAF), et avec les partenaires institutionnels pour les travaux forestiers en site classé.
- **Surveillance, information des usagers et entretien du massif** par les patrouilleurs verts.
- **Suivi des chiroptères :** aménagement de certaines casemates et pièces de l'impluvium pour les rendre accessibles aux chauves-souris.
- **Réflexion entre TPM et la REDIF sur le renouvellement de la signalétique du téléphérique.**
- **Suivi de la fréquentation** de nouveaux sentiers de randonnée.
- **Réflexion sur la mise en place d'une Zone d'Accueil du Public en Forêt (ZAPEF).**

Mise en sécurité et confortement des parois rocheuses du massif du Faron

Suivi en continu des mesures des dispositifs de surveillance géologique en place, et astreinte d'un géotechnicien avec déplacement en cas d'alerte.

Études

- **Finalisation des études Projet** pour l'ensemble des sites avec une opération de confortement et de mise en sécurité contre les chutes de blocs et terrains instables.
- **Mise à jour des études d'impact du projet** sur l'environnement.
- **Préparation des marchés** pour les futurs travaux de confortement des falaises, et renouvellement des marchés de travaux d'urgence et de surveillance géologique.

Procédures réglementaires, environnementales et foncières du dossier global de mise en sécurité du Mont Faron :

- **Concertation préalable** pour le projet global de confortement du Mont Faron, organisée par TPM du 9 juillet au 9 août 2018.
- **Envoi du dossier global auprès des services de l'État** pour instruction afin d'obtenir les autorisations de travaux en site classé.
- **Poursuite des négociations foncières.**
- **Préparation du dossier relatif à la déclaration de projet** valant mise en compatibilité du PLU de Toulon.

Travaux

- **Démarrage des travaux de confortement** du talus en novembre 2018 par un mur de soutènement, au droit des bâtiments de la Résidence Les Moniques (CT7).
- **Préparation des travaux de consolidation** des 2 canalisations d'eau potable sur le secteur CT7.
- **Préparation de travaux d'urgence** au « Vallon des Hirondelles ».

Domaine de La Ripelle

Communes du Revest-les-Eaux et de La Valette-du-Var

Travaux

- **Poursuite du projet de valorisation patrimoniale, écologique et paysagère** du Domaine de la Ripelle, par la création d'itinéraires de randonnées pédestres sportifs, pédagogiques et familiaux, et la présence du chantier d'insertion ACCES.
- **Démarrage d'actions de gestion et de valorisation du site :** dépollution de terrains amiantés, travaux de génie civil (requalification de pistes, canalisation des eaux de ruissellement, maintien des terrains par des ouvrages en bois), évacuation de déchets et encombrants.

Gestion

- **Suivi des populations de chauves-souris** dans le cadre du réseau Natura 2000.
- **Démarches pour la mise en place d'une servitude pour l'enfouissement de conduites d'eau** avec le Département et un riverain.

La Colle Noire

Communes du Pradet et de Carqueiranne

Rédaction du nouveau Plan d'Aménagement Forestier (maîtrise d'ouvrage Office National des Forêts)

Études

- **Étude hydraulique des bassins versants** de la Colle Noire dans le cadre du programme européen MARITTIMO.

Travaux sur le bâti

- **Travaux d'entretien de l'appentis** à cap Garonne.

Travaux et opérations de gestion, d'entretien et de maintenance du site

- **Travaux de maîtrise hydraulique et de lutte contre les phénomènes d'érosion** liés aux changements climatiques, canalisation des eaux de ruissellement sur les sentiers de randonnée, curage des ruisseaux et fossés.
- **Pose de poutres en bois anti-stationnement** en bord de route pour délimiter les emprises des parkings, stabiliser les pieds de talus et limiter les dépôts sauvages sur le site.
- **Pose de clôtures** pour délimiter les aires de végétalisation, limiter la fréquentation anarchique et le piétinement des espèces remarquables.
- **Entretien des murets** en pierres sèches.

Travaux sylvicoles et d'infrastructures

- **Abattage et démontage de pins d'Alep** pour favoriser le développement de chênes verts et chênes lièges, et abattage et élagage sécuritaire aux abords de voirie et de sentiers (dont une centaine de chênes lièges charbonnés).
- **Dépressage de pins maritimes et pins d'Alep.**
- **Débroussaillement manuel paysager** de la végétation herbacée et arbustive, et débroussaillement des abords des aires naturelles de stationnement.
- **Entretien des pistes DFCI** (défense extérieure contre l'incendie).

Travaux et opération portant sur l'accueil du public, la sécurité et la propreté et communication

- **Travaux d'amélioration de l'accessibilité** du réseau de sentiers pédestres (comblement de ravines, marches en bois, radiers, etc.).
- **Réfection des aires naturelles de stationnement et mobiliers** (glissières et poubelles en bois) **et reprise de toutes les stations du sentier découverte** (socle et pierres manquantes).
- **Réalisation de kakémonos** pour les manifestations publiques (historique, gestion, faune, flore, etc.).
- **Contrôle et lutte contre la chenille processionnaire du pin** par la pose de pièges à phéromone et traitement de nids de frelons.

Suivi écologique et actions en faveur de la biodiversité

- **Opération de maintien des milieux ouverts** pour favoriser la présence de perdrix rouges et d'orchidées et poursuite des inventaires, contrôle des invasives, suivi de la chenille processionnaire.
- **Activités cynégétiques :** régulation de la population de sangliers en battue par l'association des chasseurs pradétans (une dizaine de sangliers abattus).

- **Manifestations et actions de sensibilisation à l'environnement :** organisation de visites du site pour les scolaires, centres de loisirs et associations, et manifestations sportives (montée de la Gavaresse, ...).
- **Formation des sapeurs-pompiers sur le site.**
- **Rucher pédagogique :** formation de près de trente personnes à l'apiculture « amateur », et une trentaine en cours avancés.

Massif du Cap Sicié

Communes de Six-Fours-les-Plages et La Seyne-sur-Mer

Travaux

- **Suivi du peuplement forestier :** abattage d'arbres dangereux (tempêtes, ravageurs), élagages, actions de dépressage et d'éclaircies.
- **Propreté et accueil du public :** enlèvement des dépôts sauvages et déchets, entretien du mobilier (tables de pique-nique, bancs).
- **Travaux de génie civil :** fermeture de cavités sur les communes de Six-Fours-les-Plages et La Seyne-sur-Mer, talutage des berges d'une source route du Brusc, reprise des exutoires de la piste des Chênes Blancs.
- **Travaux d'entretien (marché d'insertion professionnelle et en régie) :** travaux forestiers suite aux coupes (sélection des rejets de chênes, reprise des arbres cassés) et travaux de dépressage / éclaircies le long de certaines pistes, débroussaillage, petits travaux de génie civil (pose de poteaux, création et curage de revers d'eau sur pistes et sentiers), entretien d'ouvrages (buse source de la route du Brusc et habillement de buses sur la piste des Chênes Blancs), mise en valeur du CRAPA (Centre Rustique d'Activité de Plein Air) des sentiers de Belle Pierre et du Soleil Couchant (création de revers d'eau, mise en défens...).

Gestion

- **Accompagnement des acteurs locaux pour la préparation de manifestations** (associations culturelles et sportives, services municipaux, fédérations sportives...).
- **Sensibilisation et communication des usagers sur les frelons européens** pour éviter de détruire les nids.
- **Pose de nichoirs à mésange** (découpés et montés en régie et lors d'un atelier avec le public).
- **Surveillance, information des usagers et entretien du massif** par le biais des patrouilles de week-end.
- **Étude topographique et dépôt du permis de construire** pour l'aménagement des préfabriqués sur le Parking de Janas.

Accueil du public

- **Communication :** réédition du dépliant sur les balades du Cap Sicié (9000 exemplaires).
- **Journée internationale des forêts :** plus d'une centaine de visiteurs ont participé aux animations proposées : sortie sur le terrain, jeux, exposition et atelier de montage de nichoirs à mésange.
- **Journée européenne du patrimoine :** tenue d'un stand au Fort Balaguier, balade animée sur le site et tenue d'une conférence sur la gestion patrimoniale du Massif du Cap Sicié (co-animée avec l'ONF).
- **Organisation d'une journée de nettoyage du site** avec le grand public (nettoyage général et dépollution de deux sites de dépôt).

Les Salins

Commune d'Hyères

Travaux

Les principaux travaux ont consisté en la sécurisation et le gros entretien des infrastructures hydrauliques (digues, canaux, martelières, canons, pompage dont Rouet du Quenet aux Vieux Salins et pompage de la Darse aux Pesquiers) nécessaires aux mises en eau en faveur de la flore et de la faune aquatiques.

Études et suivis

- **Lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un chemin de découverte** au nord-est du Salin des Pesquiers.
- **Finalisation du plan de gestion multisites** intégrant les Salins d'Hyères, et du projet de gestion du cordon littoral des Vieux Salins.
- **Poursuite des inventaires aquatiques du projet SALSA :** étude des Salins d'Hyères comme éco-Systèmes Lagunaires, engagée par le Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Posidonies.

Gestion technique et naturaliste

- **Gestion hydraulique :** mises en eau et contrôle des niveaux d'eau dans le but non plus de produire du sel mais de développer la diversité biologique, entretien des digues et des canaux, réfection des martelières, des canons, des empierrements ou des diguettes, graissage de crémaillères, maintenance préventive et curative des installations de pompage.
- **Gestion naturaliste :** avec la participation de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO PACA), du Parc national de Port-Cros et de l'association d'insertion

Sauvegarde des Forêts Varoises, l'objectif est le maintien de la qualité biologique et paysagère du site, avec la mise en défens des arrières plages et des milieux dunaires relictuels, le contrôle des populations d'espèces invasives, les actions visant à favoriser la diversité faunistique du site dont l'aménagement et l'entretien d'îlots de nidification pour les laro-limicoles, le suivi et la gestion des pelouses à orchidées.

- **Concernant la reproduction des oiseaux :** les conditions météorologiques ont permis l'installation des traditionnelles espèces de laro-limicoles avec un succès de reproduction intéressant notamment pour le Goéland railleur, l'Avocette élégante et le Gravelot à collier interrompu. Le baguage des poussins a permis de suivre le rayonnement de ces oiseaux éclos aux Salins d'Hyères.

Accueil du public

- **22 533 personnes reçues sur les Salins d'Hyères.**
- **Accueil de groupes** (classes des écoles primaires aux formations de l'enseignement supérieur et associations) **et participation à des opérations extérieures** (Fête de la mer de La Capte et Festival Galathéa).
- **Organisation des week-ends évènementiels** avec la tenue de la Fête de la Nature aux Vieux Salins (mai) et des Journées Européennes du Patrimoine (septembre). Des randonnées de découverte ont été proposées à l'occasion de la journée mondiale des zones humides et de la Saint-Nicolas. TPM participe également aux « Balades patrimoniales autour de la presqu'île de Giens » avec le site archéologique d'Olbia.
- **Accueil de manifestations** culturelles (défilés du Festival International de Mode et de Photographie/villa Noailles), sportives (Triathlon d'Hyères), de loisirs (Semaine de la randonnée varoise et opération « Bienvenue chez vous ») ou naturalistes (« Nuit de la Chouette »).

ACTIONS DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Avec sa transformation en Métropole au 1er janvier 2018, TPM est devenue compétente pour la réalisation d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager. Cette compétence s'applique sur les espaces suivants.

Domaine de Fabrégas

Commune de La Seyne-sur-Mer

Le Conservatoire du littoral, propriétaire de 69 hectares sur la commune de La Seyne-sur-Mer, a délégué la gestion du Domaine de Fabrégas à la Commune en 2011. Ce site est aujourd'hui géré par la Métropole qui en assure l'entretien, la surveillance et le gardiennage. Espace péri-urbain jouxtant le Massif de Sicié, le Domaine est ouvert au public toute l'année et offre une mosaïque de paysages (zones forestières, prairies, anciens jardins d'ornement qui entourent une bâtisse remarquable). On y trouve les vestiges d'un moulin à huile et à céréale ainsi qu'un réseau hydraulique. Depuis 2014, 3,4 hectares d'anciennes friches agricoles ont été confiées par convention à un agriculteur pour du maraîchage biologique.

Actions 2018

- **Le rucher a subi des pertes importantes dues à l'attaque du frelon asiatique.** Les quatre ruches restantes ont été envoyées en transhumance avec celles de l'apiculteur qui exploite un rucher sur le terrain adjacent au domaine.
- **Le verger communal continue sa progression** (cerisier Burlat, figuiers, abricotier Bergeron, prunier Reine Claude violet).
- **Surveillance incendie accrue** du domaine durant la saison estivale.
- **Travaux de réfection du bâti afin de le sécuriser.**
- **Travaux de dépollution, de réouverture du milieu, de débroussaillage et d'élagage.**

Un partenariat multiple

- **Société de chasse seynoise :** le site est sous convention cynégétique avec la société de chasse seynoise.
- **Ligue de protection des oiseaux :** la LPO intervient pour vérifier les nichoirs, assurer le sauvetage de divers animaux et organiser des sorties naturalistes qui donnent lieu à des inventaires.
- **ONF :** l'ONF veille au bon respect des obligations légales de débroussaillage.

Les Pentes du Coudon et la Carrière de Baudouvin

Commune de La Valette-du-Var

Ce site, ouvert au public, présente une richesse faunistique et floristique. Il est couvert par une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique). Espace Naturel Sensible et site Natura 2000, il est l'un des principaux sommets toulonnais. Des travaux de protection contre les chutes de blocs et de mise en défends sont nécessaires : réalisation d'un diagnostic écologique (flore patrimoniale des orchidées, avifaune, chiroptères....) et mise en place d'un schéma d'accueil du public consistant à relier les espaces naturels entre-eux et à la ville (boucle pédestre, réhabilitation de sentiers...).

La réalisation de ces travaux demande des études de sols et hydrauliques, la rédaction d'un avant-projet d'aménagement, et d'un dossier nécessitant le passage en commission des sites.

Le Baou et Gros Cerveau
Commune d'Ollioules

La commune d'Ollioules possède une forêt communale qui s'étend sur environ 144 hectares. Ce territoire boisé est scindé par les Gorges d'Ollioules en deux massifs : à l'est, le massif du Gros Cerveau et à l'ouest, le massif du Baou.

Massif du Gros Cerveau

- **Entretien du circuit sportif** (CRAPA).
- **Travaux de débroussaillement et de coupe,** dans le cadre des obligations légales de débroussaillement des voiries traversant le site.
- **Maintien de la biodiversité.**
- **Mise en place de ruches** sur le Gros Cerveau.

Massif du Baou

- **Mise aux normes des équipements de lutte contre l'incendie.**
- **Convention avec une patrouille communale de CCFF** (Comité Communal Feux de Forêts) pour une surveillance des massifs durant la période estivale.
- **Convention avec l'Office National des Forêts** pour un programme d'animation du Plan de débroussaillement et d'aménagement.
- **Finalisation des études du Plan d'aménagement forestier 2016-2035.**
- **Étude pour la mise en œuvre d'une servitude DFCI** pour les pistes V41 et V42 approuvée au conseil municipal en décembre 2018.
- **Préparation des demandes de subvention et travaux** pour l'entretien du débroussaillement de la piste V41 et V42.
- **Études pour la réfection de la partie basse de la piste V41 :** redéfinition de l'accès par adoucissement.

Pointe de Giens (presqu'île de Giens et pinède des Pesquiers)
Commune d'Hyères

Depuis le 1er janvier 2018, la gestion des sites du Conservatoire du littoral sur la presqu'île de Giens et la pinède des Pesquiers (155 hectares) est transférée à la Métropole.

Études

Finalisation du plan de gestion multi-sites des propriétés du Conservatoire du littoral sur la commune d'Hyères, incluant les Salins d'Hyères, la presqu'île de Giens et la pinède des Pesquiers (2019-2029).

Travaux

Réalisation des débroussaillements sécuritaires, traitement des arbres dangereux, renouvellement des panneaux d'information et des plaquettes de communication, rénovation des dispositifs de protection dunaire par des ganivelles, contrôle des espèces végétales invasives, implantation d'une nouvelle barrière DFCI, et évacuation par hélitreuillage d'une ancienne citerne DFCI.

Gestion

Convention avec le Parc national de Port-Cros permettant l'entretien, le gardiennage et l'information du public ; suivi ornithologique et actions de baguage des passereaux migrateurs sur les marais des Estagnets.

La Lieurette
Commune d'Hyères

Zone humide d'une trentaine d'hectares, ce site rassemble une diversité de milieux naturels originale pour le Var : prairies inondables d'eau douce ou saumâtre, pâturées ou fauchées, mares, fossés temporairement inondés et boisements à frênes. Ce vaste ensemble, façonné par les activités humaines, est pour la flore, la faune et les habitats littoraux, un des milieux les plus riches et les plus diversifiés du département, avec 194 espèces d'oiseaux, 36 de rhopalocères, 26 d'odonates et 17 de mammifères.

Renouvellement de la Convention Refuge LPO : réalisation d'inventaires naturalistes, chantiers de nettoyage, organisation de visites guidées et séances d'équithérapie par l'association l'Arche de Katie.

Gestion intégrée des pistes DFCI au titre de la gestion des massifs forestiers

Depuis le 1er janvier 2018, la gestion intégrée des pistes DFCI au titre de la gestion des massifs forestiers fait partie des missions transférées à la Métropole. L'exercice de cette mission est partagé avec le Département, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Les communes concernées sont Six-Fours-les-Plages, La Seyne-sur-Mer, Ollioules, Le Pradet et Toulon.

Patrimoine arboré, parcs et jardins

La gestion stratégique de certains parcs et jardins remarquables a été transférée à la Métropole.

Parc Olbius Riquier (Hyères)

Jardin botanique de près de 7 hectares planté d'essences rares, le parc Olbius Riquier est labellisé « Jardin Remarquable ». Promenade aménagée autour de l'étang, existence de palmiers immenses, massifs colorés et plantes exotiques.

Parc Saint-Bernard (Hyères)

Situé sur les hauteurs de la ville médiévale, au pied de la villa Noailles, ce jardin en terrasses offre une vue panoramique sur la presqu'île, la rade et les îles d'Or.

Jardin Remarquable de Baudouvin (La Valette-du-Var)

Situé sur la commune de La Valette-du-Var, le Jardin Remarquable de Baudouvin est un lieu d'exception labellisé « jardin remarquable » par l'État. On y trouve de longues allées ombragées sous des platanes centenaires, un bassin, une vieille bastide, des aires de pelouses, des statues et fontaines, des restanques où de très nombreuses espèces se côtoient, des vergers, un potager à l'ancienne, de petits canaux d'eau...

Parc de la Navale (La Seyne-sur-Mer)

Le Parc Braudel est l'un des plus beaux du Var, d'une superficie de 7,5 hectares et de nature typiquement méditerranéenne entre pins parasols, palmiers, pinède et sable fin. Il constitue également un formidable théâtre de verdure avec plus de 300 variétés de plantes.

Parc Braudel (La Seyne-sur-Mer)

Ce parc public du centre-ville de 5 hectares offre un point de vue magnifique sur la mer. Construit sur le site des anciens chantiers navals, on y trouve des jardins thématiques, pinèdes, une aire de jeux pour enfants, buvette...

LUTTE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

- **Veille et suivi des populations** tout au long de l'année, avec notamment des actions manuelles d'échenillage.
- **Renouvellement de diffuseurs à phéromones** pour la lutte contre la chenille processionnaire du pin par piégeage des papillons.
- **Essai de nouveaux types de pièges** facilitant la pose, l'entretien et le suivi.
- **Mise en place de plus de 450 pièges** à phéromones sur les sites gérés par le service Environnement (Massifs de la Colle Noire, du Faron et du Cap Sicié).
- **Pose de nichoirs à mésanges** (prédateur naturel de la chenille processionnaire), après une construction en régie des nichoirs.
- **Organisation d'un atelier grand public** sur le site du Cap Sicié pour monter des nichoirs et sensibiliser les usagers aux moyens mis en œuvre par la Métropole pour lutter contre la chenille processionnaire du pin.

LE DISPOSITIF NATURA 2000

Le dispositif Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique de milieux terrestres et maritimes dotés d'une grande valeur patrimoniale.

SITE TERRESTRE

Site « Mont Caume, Mont Faron, Forêt Domaniale des Morières »

Communes d'Ollioules, Toulon, Le Revest-les-Eaux, La Valette-du-Var, La Garde, Évenos, Signes, Méounes, Belgentier, Solliès-Toucas, Solliès-Ville, La Farlède

Site « Falaises du Mont Caume »

Le Revest-les-Eaux

La démarche d'animation se poursuit sur ce site de l'arrière-pays toulonnais.

- **Participation au dispositif de science participative du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris :** VigieChiro (chauve-souris). Des effectifs intéressants mais fragiles pour les chauves-souris présentes dans les grottes et cavités ont été recensés.
- **Suivi de la présence du loup avec le réseau national « Loup-Lynx »** piloté par l'Office National de la Chasse et de la Faune.
- **Suivi de la reproduction de l'Aigle de Bonelli,** rapace emblématique des milieux méditerranéens.
- **Accroissement de l'assistance auprès des porteurs de projets** pour la réalisation des études d'évaluation des incidences Natura 2000, en raison d'une forte demande des organisateurs d'activités de plein air requérant la présence de l'animateur Natura 2000, afin de concilier activités de pleine nature et conservation de la biodiversité.
- **Encadrement et suivi des actions de gestion forestière sur les massifs toulonnais** (mont Faron, massif du Croupatier).

- **Participation à la vie départementale du réseau et intervention ciblée** sur les sites Natura 2000 « Salins d'Hyères et des Pesquiers » et « Rade d'Hyères ».

SITE TERRE ET MER

Site « Cap Sicié - Six-Fours »

Communes de La Seyne-sur-Mer et Six-Fours-les-Plages

En 2018, l'animation du site Natura 2000 « Cap Sicié - Six-Fours-les-Plages » a été relancée. Une convention financière avec l'État et la Région à travers le fond européen FEADER doit permettre de financer cette opération pour près de 128 000 € sur la période 2019-2021 (financement d'un agent à mi-temps, d'une étude des habitats marins, et de la pose de panneaux d'informations en entrée de site).

Le Comité de Pilotage s'est réuni, le 5 novembre 2018, pour désigner TPM comme structure animatrice et valider les actions qui seront mises en œuvre sur le volet terrestre et marin. Il a été mutualisé avec le site Natura 2000 marin « Embiez - Cap Sicié ».

- **Veille sur l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 et aide aux porteurs de projets.**
- **Participation à la journée des animateurs Natura 2000 de PACA** (juin 2018).
- **Suivi des actualités des sites Natura 2000 adjacents** (Lagune du Brusc, Embiez - Cap Sicié).
- **Organisation d'une réunion publique d'informations pour les usagers de la Mer,** mutualisée avec les deux autres sites du secteur (Lagune du Brusc et Embiez-Cap Sicié) en décembre 2018, afin de présenter la feuille de route des actions qui seront mises en œuvre pour le milieu marin.

SITE MARIN

Site « Embiez - Cap Sicié »

Commune de Six-Fours-les-Plages

Le site fait l'objet d'un Document d'Objectifs (DOCOB), approuvé par arrêté inter-préfectoral le 8 avril 2016.

Animation du site

- **Lancement de la première phase d'animation du site lors du Comité de pilotage du 5 novembre 2018 :** désignation de TPM comme structure animatrice du site pour la période 2019-2021 (avec demande d'appui technique renforcé de l'Agence française pour la Biodiversité).
- **Organisation d'une réunion publique d'informations,** le 20 décembre 2018, pour présenter aux acteurs de la mer la feuille de route MER 2019-2021 qui sera mutualisée à l'échelle des trois sites Natura 2000 du secteur (Lagune du Brusc, Cap Sicié / Six-Fours, Embiez / Cap Sicié).
- **Signature par TPM d'une charte de partenariat** entre la compagnie maritime La Méridionale, le réseau d'aires marines protégées et l'Agence Française pour la Biodiversité (charte d'éco-responsabilité de l'activité de transport maritime).

Gestion

- **Participation aux réflexions sur l'élaboration du cahier des charges** pour le lancement de l'étude relative à la réactualisation de la cartographie des biocénoses marines sur le territoire du Contrat de baie de la Rade de Toulon (incluant le site Natura 2000 Embiez / Cap Sicié).
- **Lancement d'une réflexion autour d'un projet de partenariat** avec le Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Var sur la récupération des filets de pêche récemment perdus en mer.

Suivi des démarches en lien avec Natura 2000 en mer Embiez - Cap Sicié

- **Participation aux ateliers techniques** des gestionnaires d'AMP de la façade Méditerranée (Cassis, mars 2018).
- **Suivi des actualités des sites Natura 2000 adjacents** (Lagune du Brusc, Cap Sicié / Six-Fours-les-Plages).

» LES CONTRATS DE BAIE

Valorisation du territoire dans le cadre des Contrats de baie et collaboration avec les démarches

Participation de TPM :

- au Programme d'Aménagement Côtier du Var (PAC VAR),
- au Protocole de gestion intégrée des Zones Côtières piloté par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE),
- au Forum Terre-Mer (12 juin 2018 à La Seyne-sur-Mer),
- à l'élaboration de la Plateforme d'échanges sur le littoral et le trait de côte (DREAL PACA),
- aux réunions du Volet Littoral et maritime du SCoT Provence Méditerranée.

Contrat de baie n°2 de la rade de Toulon et son bassin versant

Accompagnement des maîtres d'ouvrages

- **Accompagnement technique de la commune de La Seyne-sur-Mer** pour le maintien des banquettes de posidonies et le ré-ensablement sur la plage de Mar-vivo, **soutien à la direction des ports de TPM** pour des études de courantologie notamment pour le projet d'avivement de la petite mer au Lazaret et le réaménagement du port de Saint-Elme.

- **Soutien technique aux autorités portuaires** pour la stratégie de suivi de la qualité des eaux portuaires en lien avec Ports Propres, **et poursuite de l'accompagnement du Naturoscope** pour la mise en œuvre d'une stratégie pour accroître localement l'efficacité et la lisibilité des opérations Inf'eau Mer et Écogestes (MO Naturoscope).

Actions structurantes

- **Animation et suivi de la phase 2 de l'opération de réduction de l'usage des phytosanitaires** au niveau des collectivités.

- **Suivi des opérations « étude pour l'amélioration de la connaissance des flux contaminants des cours d'eau du bassin versant de la rade ».**
- **Finalisation de l'étude sur les aires d'alimentation des captages prioritaires en eau potable** (étude mutualisée sur le territoire des 2 Contrats de baie : La Foux-Le Pradet, Fonquebale-La Garde, Les Arquets-La Crau, Golf Hôtel et Père Éternel-Hyères) : diagnostic des pressions et proposition d'actions.
- **Intervention systématique en cas de crise ou de pollution** impliquant une pollution des eaux sur le territoire du contrat de baie de la rade de Toulon.
- **Organisation et animation de l'opération d'amélioration de la sécurité sanitaire de la baignade.**
- **Élaboration de la stratégie pour la mise en œuvre de la fiche « animation préalable à la mise en place d'un programme de nettoyage des cours d'eau, du littoral et du milieu marin ».**
- **Opération RINBIORADE 2018.**

Concertation et Conseil

- **Organisation et animation des réunions** de Comité de baie pour le suivi de l'avancement du contrat, des réunions du Comité Technique et Financier, des réunions plénières du Conseil Scientifique, des groupes de travail de ce conseil, organisation de groupes de travail...

Communication et formation

- **Présentation du Contrat de baie de la rade de Toulon auprès de différents acteurs du territoire** (participation au salon Galathéa 2018 du 22 au 25 mars 2018 et à la semaine du développement durable de la Marine nationale, avec installation d'une exposition).
- **Édition et diffusion de documentation** (plaquettes « Jardinez sans pesticides », « Les richesses de la Mer », « Les biocénoses marines de la rade de Toulon », plaquette « Contrat de baie », affiches « La rade m'a dit... » et de la plaquette « Mon jardin méditerranéen au naturel ») et mise à disposition des communes.

Contrat de baie des îles d'Or

Communes de La Crau et Hyères

- **Animation des différentes instances du Contrat de baie** (réunions du Comité technique et financier du Contrat de baie des îles d'Or, le 15 février 2018 - préparation du Comité de baie, du Comité de baie des îles d'Or, le 6 avril 2018, du Conseil Scientifique).
- **Présentation du Contrat de baie des îles d'Or auprès de différents acteurs du territoire :** intervention à la session de formation « Port propre » organisée, le 7 mars 2018, à Bormes-les-Mimosas, participation au Festival Galathéa (22 au 25 mars 2018) et intervention à la journée organisée par le Parc national de Port-Cros dans le cadre du projet Exocet, le 23 avril 2018.
- **Accompagnement et suivi des maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre de leurs actions :** parmi les principales opérations suivies en 2018 : optimisation de la continuité écologique sur les seuils Gapeau amont, organisation du festival Galathéa, mise en place d'un réseau des sentiers sous-marins, élaboration du nouveau plan de gestion sur les Salins d'Hyères, actualisation du Schéma directeur d'assainissement de la commune de Méounes, ...

  Pollution maritime : participation et expertise technique pour l'opération de nettoyage du littoral de Porquerolles en octobre et novembre 2018.

- **Lancement et suivi des actions dont la cellule Contrats de baie de TPM assure la maîtrise d'ouvrage :** lancement de la consultation pour l'étude RINBIO - RADES 2018, finalisation de l'étude sur les aires d'alimentation des captages prioritaires en eau potable, réflexion sur l'étude des flux contaminants issus des bassins versants, lancement de l'étude potentialités écologiques sur les très petits cours d'eau (dont le Roubaud) et réflexion sur les outils de communication dédiés au Contrat de baie des îles d'Or.
- **Suivi des autres démarches du territoire en lien avec le Contrat de baie :** participation aux commissions thématiques du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Gapeau, suivi des travaux du Parc national de Port-Cros (PNPC), Natura 2000, Opération Grand Site (OGS), Volet Littoral et Maritime (VLM) du SCoT Provence Méditerranée, ...

» OPÉRATION GRAND SITE « SALINS D'HYÈRES ET PRESQU'ÎLE DE GIENS »

L'Opération Grand Site (OGS) est la démarche proposée par l'État et retenue par la Commune d'Hyères pour améliorer l'accueil des visiteurs et l'entretien du site classé de la presqu'île de Giens, soumis à une forte fréquentation. Elle permet de définir un projet concerté de restauration, de préservation et de mise en valeur du territoire. **Depuis le 1er janvier 2018, cette démarche est portée par la Métropole Toulon Provence Méditerranée.**

Animation du site

- **Passage en Commission départementale de la nature, des paysages et des sites en mars 2018 :** validation du programme d'actions de l'OGS.
- **Avancement des études structurantes de l'OGS.**

Gestion

- **Étude des déplacements :** réunions du Comité technique et du COPIL de l'étude ; réalisation de la phase de définition des scenarii.
- **Étude de protection du tombolo Ouest :** réunions du Comité technique et du COPIL de l'étude, réunions de concertation avec les associations, présentation de l'étude en Conseil municipal de la ville d'Hyères ; solution retenue pour lutter contre l'érosion du tombolo Ouest (digue sous-marine) en attente de la validation des services de l'État.
- **Organisation d'un concours photos de l'OGS,** de mi-mai à fin juillet 2018, puis exposition des lauréats en octobre 2018.
- **Atelier pédagogique avec l'école de Versailles,** d'octobre 2017 à mars 2018, (accueil de 3 étudiants pour la réalisation d'une carte des paysages et d'un Observatoire Photographique des Paysages).
- **Suivi environnemental des travaux relatifs au projet de promenade sur le boulevard de la Marine** (Hyères).
- **Lancement de l'étude faune/flore relative à l'extension du parking Arromanches.**

Suivi des autres démarches en lien avec l'OGS

- **Participation aux différentes réunions** du PNPC (plan paysage, capacité de charge, audit énergétique de l'île de Porquerolles), aux réunions du Contrat de baie des îles d'Or et à celles relatives à la labellisation SMILO des îles d'Hyères (Porquerolles et Le Levant).
- **Participation au séminaire des Chefs de projet Grands Sites,** en janvier 2018 à Paris.
- **Participation à la rencontre annuelle du Réseau Grand Site de France** en octobre 2018 dans les Gorges de l'Ardèche.

» CONCESSIONS DE PLAGES

Depuis le 1er janvier 2018, TPM se substitue aux communes en qualité d'Autorité Concessionnaire de l'État pour les plages.

Dans le cadre des conventions de gestion transitoire, l'entretien des concessions a été assuré par la commune (gestion des posidonies, sable, équipements balnéaires, tapis d'accès pour les personnes à mobilité réduite, ...).

- **Six-Fours-les-Plages :** suivi de la procédure d'enquête publique pour le renouvellement des concessions de plage du Cros, des Charmettes et de la Coudoulière. Participation au travail de préparation de l'enquête publique pour la concession de plage de Bonnegrâce.
- **La Seyne-sur-Mer :** suivi et finalisation de l'enquête publique pour le renouvellement de la concession de plage de Mar-Vivo Les Sablettes, et préparation des dossiers de consultation pour les délégations de service publique des 6 lots de plage.
- **Saint-Mandrier-sur-Mer :** entretien par la commune.
- **Toulon :** finalisation de la procédure d'attribution pour un des lots de plage renouvelés par la commune en 2017.

- **Le Pradet :** suivi des enquêtes publiques pour le renouvellement des concessions de plage des Bonnettes, La Garonne, Le Monaco et les Oursinières ainsi que la création de la concession d'utilisation du domaine publique maritime du secteur des Oursinières à la plage des Mouettes.
- **Carqueiranne :** soutien à la commune pour la rédaction des dossiers en vue du renouvellement des concessions de plage de Peno et la création d'une concession de plage sur la plage du Pradon. En l'absence de concession, gestion en direct des deux plages par la commune.
- **Hyères :** suite au renouvellement en 2017 des concessions de plage de l'Almanarre, la Badine/La Capte, Bona/Les Pesquiers, Le Ceinturon, La Marquise, L'Ayguade, Les Salins-Gare, Les Salins, poursuite du renouvellement de 5 lots de plage.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Depuis le 1er janvier 2018, la Métropole exerce la compétence GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

Pour financer les travaux liés à cette nouvelle compétence, le principe de lever une taxe GEMAPI a été pris par le Conseil Métropolitain en 2018 à hauteur d'une enveloppe de 11€ par habitant. La compétence a été transférée aux syndicats de rivière préexistant sur les bassins versants du Gapeau de l'Eygoutier et de la Reppe, qui ont pour mission de réaliser les études et travaux d'aménagement ainsi que l'entretien des cours d'eau et de leurs affluents.

Pour les autres cours d'eau, la Métropole a pris en charge la continuité des études et travaux menées par les communes, tant au niveau de la lutte contre les débordements de cours d'eau (Roubaud notamment) que de la lutte contre la submersion marine (Hyères et Six-Fours).

- **Étude mutualisée avec le Syndicat de gestion de l'Eygoutier,** pour la réalisation d'un diagnostic de l'état des cours d'eau et d'un plan d'entretien.
- **Étude des potentialités écologiques des cours d'eau de la Métropole ; étude sur le Las et l'Eygoutier : réalisation des inventaires de terrains** (pêches d'inventaires notamment) ; **lancement de l'étude sur les très petits cours d'eau de la Métropole,** principalement le Faveyrolles et le Roubaud.
- **Participation à l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation** (SLGRI) en partenariat avec les services de l'État (DDTM).

PRÉVENTION DES RISQUES

Programme d'Actions et de Prévention des Inondations

En juillet 2018, TPM a obtenu la labélisation du dossier PAPI 2018-2021 (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations) des Petits Côtiers Toulonnais. La signature de la convention cadre et des conventions partenariales avec l'ensemble des acteurs (communes, syndicats, chambres consulaires, agences d'urbanisme, associations) doivent permettre d'engager 34 actions sur les 3 années du contrat.

Ces actions, d'un montant global de 10 millions d'euros dont 35% de l'État, traitent de l'amélioration de la connaissance des aléas, de la surveillance et de la prévision des crues, de l'alerte et de la gestion de crise, de la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme, de la réduction de la vulnérabilité, et prévoient la poursuite des études d'aménagements en cours ainsi que la réalisation de 3 bassins de rétention sur la Planquette.

Elles sont réparties sous 4 principales maîtrises d'ouvrage : TPM, l'État, le syndicat de l'Eygoutier et celui de la Reppe.

Risque inondation

Par l'intermédiaire du PICS (Plan InterCommunal de Sauvegarde), TPM met en place un système d'alerte pour prévenir du risque inondation sur son territoire.

Le dispositif de surveillance des rivières par caméra permet de veiller et visualiser en continu le niveau des principaux cours d'eau (Reppe, Las, Eygoutier et Roubaud) et d'alerter les acteurs de la sécurité civile en temps réel. Outre l'information visuelle sur écran, ce système permet la mesure de la hauteur d'eau, la vitesse de surface et l'estimation du débit.

- **Une formation dispensée aux acteurs communaux de la sécurité civile et de TPM,** a permis de les sensibiliser et de s'approprier l'application (lecture des images, des icônes d'alerte et des courbes d'eau).
- **Un abonnement à HYDROALERT a été souscrit** pour intégrer l'accès au site de visualisation des caméras dans l'application d'alerte à la population.

Sensibilisation des scolaires au risque inondation : « Plouf'Campus »

Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire a confié à l'Institut Français des FOrmateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement (IFFO-RME) la mise en place d'un Plouf'Campus à l'Université de Toulon. 9 classes du 3ème cycle et 3 groupes d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ont été accueillis par le Plouf'Campus, soit plus de 300 jeunes varois. Ce forum est un événement de sensibilisation et de communication sur le risque inondation structuré autour d'ateliers ludiques et pédagogiques, permettant d'attirer l'attention des scolaires et du public sur les problématiques liées aux crues et les bonnes pratiques à adopter.

Pollution maritime

Le 16 octobre 2018, des pollutions sont constatées sur le littoral varois. Elles font suite à la collision d'un roulier avec un porte-conteneur, qui a laissé s'échapper une nappe d'hydrocarbures. Sur le territoire de la Métropole, les sites les plus impactés sont Porquerolles et Port-Cros.

Dans la cadre de la coopération intercommunale, des équipements et matériels ont été fournis par TPM à la commune d'Hyères. Un appel aux agents volontaires de la Métropole a été fait pour le nettoyage : 4 journées d'environ 12 personnes ont été organisées pour épauler le personnel communal. La Commune de La Seyne-sur-Mer, moins sévèrement touchée, a également pu bénéficier du prêt de matériel de la Métropole.

» ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- **Réalisation des actions pédagogiques « La Rade m'a dit... »** sur l'année scolaire 2017-2018 (70 classes) et lancement d'un marché pluriannuel 2018-2021.
- **Réalisation des actions pédagogiques « Promenons-nous dans les bois »** sur l'année scolaire 2017-2018 (30 classes) avec le nouveau marché pluriannuel.
- **Plus de 40 classes transportées en 2018,** dans le cadre du marché de transports de scolaires « Destination Nature » à destination des sites naturels remarquables gérés par TPM (Salins d'Hyères, Colle Noire, Mont Faron et Cap Sicié).
- **Sensibilisation au développement durable des agents de TPM,** par la publication d'un article par mois liée au développement durable dans le journal interne des agents.

» SOUTIEN AUX STRUCTURES ASSOCIATIVES DU TERRITOIRE ŒUVRANT POUR L'ENVIRONNEMENT

Cinq associations proposant des projets en lien avec la compétence environnement de TPM ont été subventionnées : AREVPAM, Mer Nature, Planète Sciences Méditerranée, Les colombes du soleil, Naturoscope.

Les projets suivants ont également été soutenus :

- Dans le cadre du Contrat de baie, **soutien auprès de la Chambre d'Agriculture du Var.**
- **INSAVALOR/PROVADEMSE :** participation au projet de recherche et développement « SEDI-RECYCLING » consacré à la gestion des sédiments portuaires méditerranéens riches en fibre de posidonies.

Collecte des déchets ménagers et assimilés

Collecte des déchets ménagers et assimilés
Compte administratif 2018
Fonctionnement : 62 778 712 €
Investissement : 904 321 €

Depuis le 1er janvier 2017, la compétence « Collecte des déchets ménagers et assimilés » est exercée par TPM en lieu et place des communes membres. Les agents et les biens qui permettent l'exercice de cette compétence ont ainsi été transférés à TPM.

2018 est la seconde année d'exercice de la compétence Collecte des déchets ménagers, qui couvre la collecte des déchets recyclables et non recyclables, ainsi que la gestion des hauts de quai des déchèteries.

La Direction est composée de 169 agents auxquels s'ajoutent 145 agents mis à disposition par les communes. Elle s'appuie également sur des partenaires professionnels qui interviennent dans la collecte, le transport, la gestion des déchets ou le traitement et la valorisation des déchets.

La priorité a été donnée à la tenue de réunions avec les 12 communes afin de traiter notamment les points d'organisation suivants :

- Raccordement informatique des différents sites.
- Établissement des règles de fonctionnement du service et de la gestion des ressources humaines.
- Élaboration d'un Plan Particulier d'Intervention, de prévisions budgétaires et de dialogues budgétaires respectant les priorités locales et les projets de la Métropole.
- Rédaction des Dossiers de Consultations des Entreprises (DCE) transversaux.

PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES

- **13 marchés ont été passés en 2018 :**
  - 1 marché d'acquisition et d'entretien d'un engin de compactage pour La Crau.
  - 1 marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le dossier ICPE de la déchèterie d'Hyères.
  - 3 marchés de location dont la location de bacs à ordures ménagères et bacs de tri au Pradet, la location de bennes à ordures ménagères sans chauffeur et de véhicules équipés de benne ou de grue pour toutes les communes de la Métropole.
  - 2 marchés de lavage des dispositifs escamotables type colonnes enterrées et ascenseurs.
  - 2 marchés concernant les bacs : l'achat de bacs neufs et le lavage de bacs de rue.
  - 3 marchés de collecte dont la collecte des points d'apport volontaire et des encombrants au Revest-les-Eaux ainsi que le marché de collecte et de tri pour Hyères et les îles d'Or incluant le lavage et la collecte de dispositifs escamotables (ascenseurs et colonnes).
  - 1 marché d'étude pour analyser la faisabilité d'une ressourcerie sur le territoire métropolitain.
- **Équipement homogène des agents en Équipements de Protection Individuelle (EPI).**
- **Formations au Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES), Formation Continue Obligatoire (FCO) de sécurité, habilitations électriques, formations Sauveteurs Secouristes du Travail (SST).**

TRAVAUX ET RÉALISATIONS

- **Travaux en déchèterie :**
  - La Seyne-sur-Mer : réfection totale.
  - Saint-Mandrier-sur-Mer : réfection et mise aux normes environnementales.

- Six-Fours-les-Plages : réfection et mise aux normes environnementales.
- La Valette-du-Var : réfection de l'entrée du site.
- La Crau : réfection totale des barrières de sécurité.
- Le Pradet : réfection du sol de la déchèterie.

- **Mise aux normes sur l'ensemble des sites de la sécurité incendie.**
- **Diversification du nombre de déchets acceptés en déchèterie.**
- **Distribution de composteurs individuels et de compost issus de la collecte des déchets verts.**
- **Déploiement d'environ 100 nouveaux points d'apport de verre, de plastique et de papier/carton.**
- **Mise en place d'une trentaine de conteneurs enterrés ou semi enterrés pour les trois flux de collecte sélective.**
- **Mise en place de conteneurs de collecte d'ordures ménagères.**
- **Renouvellement du parc poids lourds** (bennes à ordures ménagères et engins spéciaux).
- **Participation au SITTOMAT** (Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise).

CHIFFRES CLÉS 2018

- **Éléments d'activité**

- Tonnage OM collecte.....179 110 tonnes
- Point d'Apport Volontaire (PAV) Papiers/cartons ..... 2925 tonnes
- Porte à porte papiers/carton..... 9590 tonnes
- Carton déchèteries..... 2175 tonnes
- Papiers déchèteries ..... 164 tonnes
- Points d'Apport Volontaire plastique ... 655 tonnes
- Porte à porte plastique..... 1642 tonnes
- Points d'Apport Volontaire verre..... 7494 tonnes
- Déchèteries verre..... 1349 tonnes

- La moyenne d'âge des véhicules transférés étant supérieure à leur durée d'amortissement, il a été proposé **une politique volontariste de renouvellement qui se poursuit en 2018 :**
- 6 poids lourds ont été commandés en 2018, dont 3 bennes à ordures ménagères.
- 8 véhicules légers ont été pris en location longue durée en renouvellement de véhicules existants.

En complément, TPM a loué des bennes à ordures ménagères pour une durée cumulée de 259 semaines sur l'année 2018.

PLAN JURIDIQUE

- **Reconduction des tarifs de la Redevance Spéciale et la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères dans les campings,** tels que votés par les communes.
- **Lissage de la Taxe ou redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM) sur 10 ans (délibération du 5 octobre 2017).

- **Adoption du Règlement intérieur métropolitain des déchèteries par délibération du Conseil Métropolitain du 27 mars 2018 :** ouverture de toutes les déchèteries à tous les habitants de la Métropole, quel que soit leur lieu de résidence (sauf les déchèteries de Saint-Mandrier-sur-Mer et de La Valette-du-Var) ; exclusion des professionnels du bâtiment travaux publics.

Mise en œuvre de la politique énergétique

Mise en œuvre de la politique énergétique
Compte administratif 2018
Fonctionnement : 157 170 €
Investissement : 553 824 €

Depuis la création de la Métropole en 2018, TPM est devenue autorité concédante pour la distribution d'énergie. Elle assure l'exécution des contrats de concessions ENEDIS (pour les communes de Toulon, Hyères et La Garde), et elle s'est substituée aux 9 communes adhérentes au Syndicat Mixte de l'Énergie des Communes du Var (SYMIELEC VAR).

ENEDIS

En 2018, la priorité a consisté à reprendre le suivi des avis ENEDIS dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme. En tant qu'autorité compétente et gestionnaire du réseau, la Métropole prend en charge à hauteur de 60% les coûts induits lorsqu'une extension est nécessaire au raccordement d'un projet ; il importe ainsi de s'assurer de la bonne faisabilité technique des pré-études réalisées par ENEDIS.

En 2018, près de 1000 dossiers ont été instruits, générant plus de 2 millions d'euros de contributions à financer au moment de la réalisation effective du projet par le pétitionnaire.

SYMIELEC VAR ENFOUISSEMENTS

La Métropole s'est substituée à ses 9 communes membres adhérentes au SYMIELEC VAR : Carqueiranne, La Crau, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Saint-Mandrier-sur-Mer, La Valette-du-Var.

La Métropole reprend le suivi des dossiers qui traitent des compétences optionnelles suivantes :

1. Équipement de réseau d'éclairage public.
2. Dissimulation des réseaux d'éclairage public communs au réseau de distribution publique d'énergie.
3. Économies d'énergie.
4. Dissimulation des réseaux téléphoniques communs au réseau de distribution publique d'énergie.
5. Desserte du service public local de communications électroniques.
6. Gaz.
7. Réseau de prise de charge électrique.
8. Maintenance de l'éclairage public.

Près de 45 dossiers ont été recensés et repris, à divers stades d'avancements (du chantier en cours de finalisation à de nouvelles opérations à lancer), pour un volume financier global estimé à plus de 8 millions d'euros.

DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Depuis 2018, la Métropole est compétente en matière de création et d'entretien des Infrastructures de Recharge nécessaires à l'usage des Véhicules Électriques ou hybrides rechargeables (IRVE).

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé par TPM prévoit de déployer 150 bornes de recharges électriques doubles, soit 300 points sur des sites stratégiques tels que :

- Les zones de stationnement sur voiries dans les centres villes.
- Les sites touristiques majeurs.
- Les Zones d'Activités Économiques.
- Les parkings relais et les pôles d'échanges multimodaux.
- Les parcs de stationnements en ouvrages.

Pour se conformer aux objectifs du PDU, TPM a voté par délibération du 18 décembre 2018, **le transfert de la compétence IRVE au SYMIELEC VAR.** Il assurera l'intégralité des travaux d'études et d'installations jusqu'à l'exploitation via son réseau MOUV ELEC VAR, déjà déployé à l'échelle du Var et des départements limitrophes.

Ressources numériques
Compte administratif 2018
Fonctionnement : 5 816 944 €
Investissement : 2 963 890 €

Les Ressources Numériques Mutualisées sont en charge de l'informatique, des télécoms, de la vidéo-protection, du système d'information géographique (SIG), du territoire connecté, de l'innovation et des nouveaux usages numériques de la Métropole et de la ville de Toulon.

CHIFFRES CLÉS 2018

- 3000 postes de travail.
- 200 applications « Métier » en gestion.
- 103 applications SIG en gestion.
- 282 sites en gestion.
- 4250 lignes téléphoniques fixes.
- 950 lignes de téléphonie mobile.
- 250 caméras de vidéoprotection.
- 240 km de fibre optique.

PRÉPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MÉTROPOLE

- **Mise en œuvre d'une plateforme de travail sécurisée et « wébisée » dotée des outils « Métier » principaux on line et d'outils collaboratifs on line, le tout présenté sous la forme d'un Bureau Numérique.** Outre la volonté de promouvoir les usages collaboratifs et la dématérialisation des procédures (parapheur électronique, par exemple) au sein de l'organisation métropolitaine, il était impératif d'offrir aux agents transférés et localisés en différents lieux du territoire, un accès efficace, performant et sécurisé au Système d'Information de la Métropole.
- **Cette évolution a pu se faire après la refonte en profondeur des infrastructures informatiques dont le cœur de réseau** (performances multipliées par 40) **et la mise en place d'une stratégie d'ouverture vers le Cloud.**
- **Refonte des processus « Métier » internes** afin d'être en capacité d'assurer, dans les meilleures conditions, la prise en charge des nouveaux arrivants et l'augmentation importante des volumétries à traiter (utilisateurs, postes de travail, applications, stockage etc.) ; **et mise en œuvre d'un logiciel « Métier » adapté.**

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'ADMINISTRATION

La Direction Ressources Numériques Mutualisées prépare et accompagne les bouleversements liés aux évolutions des technologies et des usages numériques.

Dématérialisation

Le programme de dématérialisation relève à la fois de la nécessité de répondre aux exigences réglementaires mais aussi d'une volonté de modernisation de l'administration pour la rendre plus efficace. **Ainsi, plusieurs objectifs sont poursuivis dans cette démarche :**

- Renforcement de l'E-administration.
- Favorisation de la transversalité.
- Simplification des flux.
- Mise en place de nouveaux outils performants.
- Des changements pour les citoyens grâce à l'ouverture des données via l'Open Data.

Projets menés en 2018

- **Mise en place de certificats électroniques** (identités numériques) visant à réaliser et sécuriser la signature électronique des actes dématérialisés.
- **Dématérialisation des factures et des bons de commande.**

THERMOGRAPHIE AÉRIENNE

Mise en œuvre du projet d'analyse thermographique du territoire de la Métropole

L'objectif est d'analyser la déperdition thermique des toitures et de tout bâtiment à usage d'habitation commercial, industriel et des bâtiments publics, afin de sensibiliser la population et les acteurs publics et privés sur les déperditions de chaleur et sur les problématiques d'isolation thermique :

- **Marché d'acquisition des données thermographiques.**
- **Survol de nuit** pour couvrir toutes les villes de TPM par avions bimoteurs agréés et autorisés par l'Aviation civile et la Préfecture du Var.
- **Traitement des données et restitutions cartographiques.**
- Création d'une application cartographique, qui permet après sélection d'une parcelle de générer un rapport sur la déperdition de chaleur des bâtiments.
- **Formation auprès de représentants des communes.**
- **Participation du service SIG aux salons de l'Habitat 2018** de La Garde et de La Seyne-sur-Mer. Le public pouvait directement utiliser l'application et obtenir son rapport énergétique. Selon les résultats, il pouvait ensuite être orienté sur des professionnels du bâtiment et de l'énergie.

LES RECETTES ET LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Chiffres du Compte administratif 2018, tous budgets confondus.

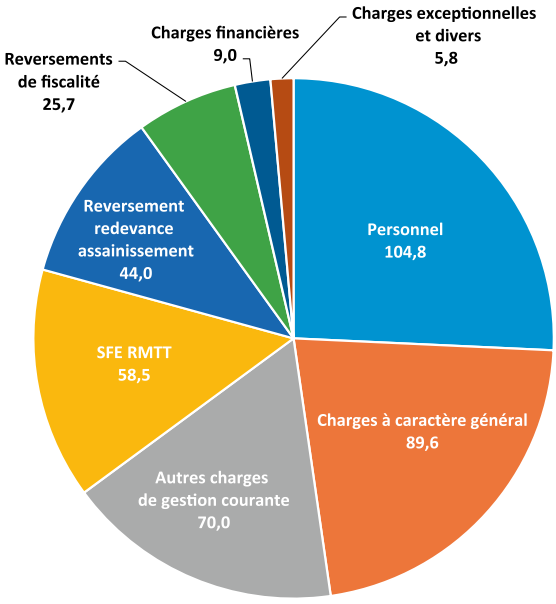

Dépenses consolidées

CA 2018 (millions d'euros)

Total : 407 356 000 €

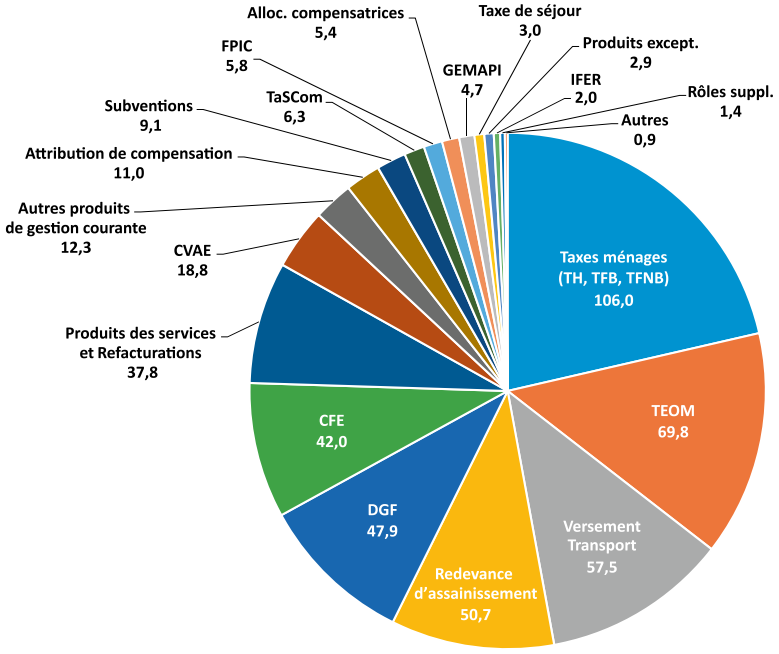

Recettes consolidées

CA 2018 (millions d'euros)

Total : 495 413 343 €

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE PERSONNEL PAR COMPÉTENCE

Chiffres du Compte administratif 2018, tous budgets confondus.

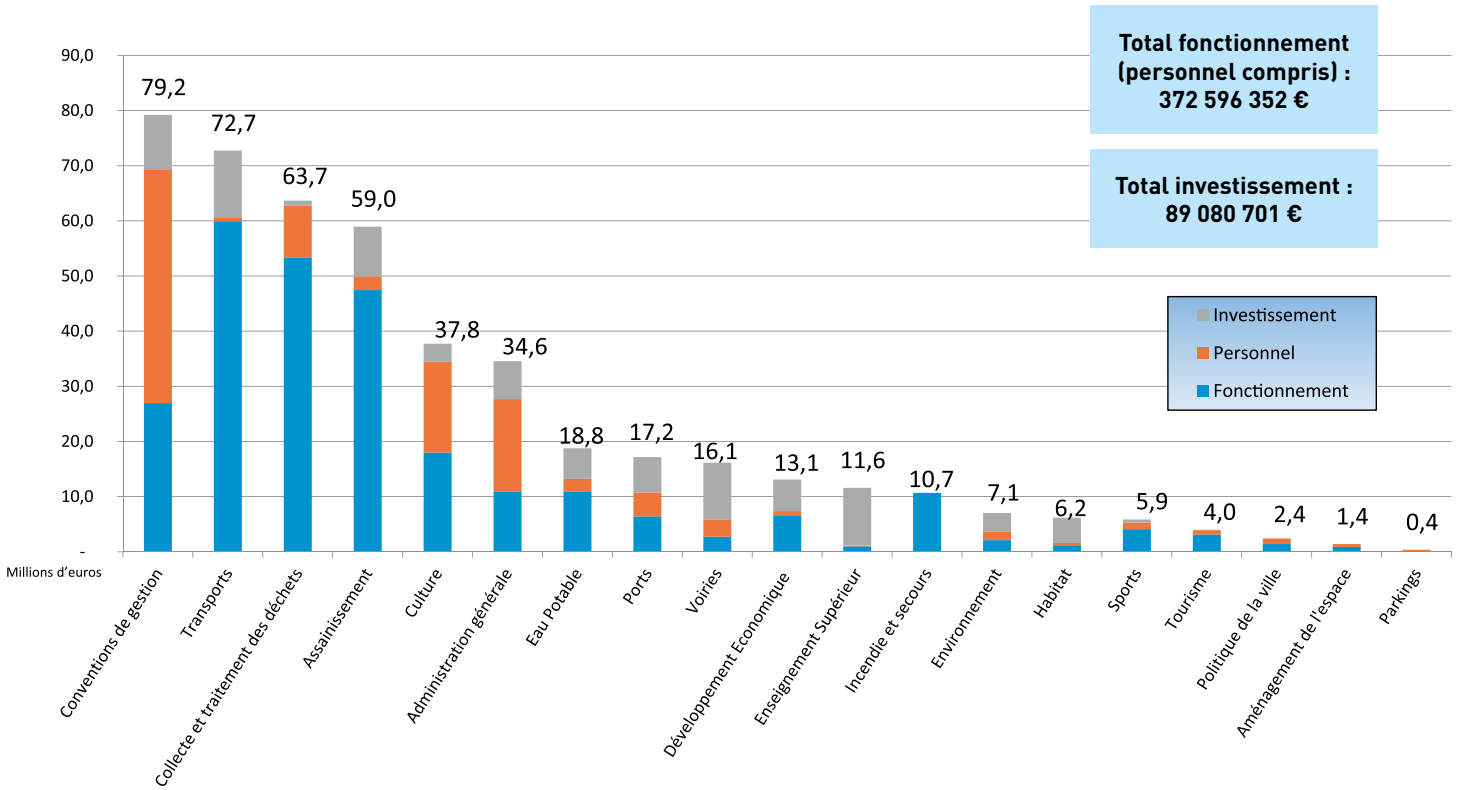

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR COMPÉTENCE/DIRECTION

Effectifs en décembre 2018
1279 agents (1437 dossiers)

1437 dossiers repartis comme suit :

- 1279 agents TPM.
- 30 agents ESADTPM.
- 81 élus TPM.
- 31 agents ville de Toulon.
- 10 agents SCoT.
- 6 élus SCoT.

Traitements spécifiques de la RH

- 15 431 payes.
- 2778 actes administratifs (arrêtés).
- 34 dossiers de retraite.
- 189 dossiers de droit à l'information des retraites et 36 agents reçus dans ce cadre.
- 68 dossiers de cumul d'activités dont 3 saisines de la commission déontologique.
- 11 dossiers d'aides à la garde d'enfants de 0 à 3 ans.
- 912 demandes de formation.
- 499 agents en formation.

- 1705 jours de formation réalisés.
- 28 actions de formation en intra.
- 367 candidatures spontanées.
- 646 candidatures dans le cadre de la bourse de l'emploi.
- 158 jurys organisés.
- 206 demandes de stages étudiants.
- 32 demandes de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
- 5236 demandes de prestations COS (Comité des Œuvres Sociales).

Dialogue social

- 5 réunions de Commissions Administratives Paritaires (auprès du Centre De Gestion du Var).
- 3 séances du Comité Technique (39 points étudiés).
- 2 séances du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (25 points étudiés).
- Réunions du Comité Médical (75 dossiers soumis pour avis).
- Réunions de la Commission de réforme (106 dossiers soumis pour avis).

Actions 2018

- Préparation du transfert des 1200 agents communaux exerçant leurs fonctions sur une ou plusieurs compétences transférées à la Métropole (effectif au 1er janvier 2019), tout en continuant le travail d'harmonisation des situations individuelles des agents issus des différents transferts.
- Organisation des élections professionnelles du 6 décembre 2018.
- Mise en œuvre des différents décrets liés à la gestion de la paie :

- rétablissement du jour de carence.
- indemnité compensatrice de hausse de CSG.

- Poursuite de l'application du protocole d'accord Parcours Professionnels Carrière et Rémunération (PPCR) avec la mise en place du RIFSEEP pour les agents de catégorie C de la filière technique.
- Réalisation des différentes démarches et actions nécessaires à la mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, à effet au 1er janvier 2019.
- Mise en place de la dématérialisation des titres repas, avec notamment la possibilité de bénéficier du système mixte : support papier et carte à puce rechargeable.
- Instauration d'un nouveau dispositif indemnitaire pour toutes les primes, prévoyant une part fixe (70%) versée à tous les agents et une part modulable (30%) qui pourra varier en fonction des journées d'absence, au-delà de 10 jours d'absence par année civile.

Formations

Depuis l'année 2018, les inscriptions et le suivi des préparations au concours, les convocations, les devoirs et examens sont entièrement dématérialisés via la plateforme du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). De plus en plus de formations sont proposées à distance.

Le service des moyens généraux assure la logistique des véhicules et des bâtiments : réservations de voitures, scooters et vélos électriques pour les déplacements des agents, déménagements internes, entretien des locaux ainsi que l'accueil physique et téléphonique.

PARC AUTOMOBILE

- 281 véhicules gérés en 2018.
- 248 interventions pour les véhicules.
- 65 déménagements en interne.

ENTRETIEN DES LOCAUX

- Assuré en régie et par le biais d'un marché public, pour 22 sites de TPM.
- 3579 interventions en 2018.

ACCUEIL PHYSIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

Accueil Hôtel de la Métropole :

- Appels internes : 5098.
- Appels externes : 14 136.
- Visites : 14 816.
- Réservations de véhicule : 4218.

Accueil bâtiment Phoenix :

- Appels internes : 2984.
- Appels externes : 16 335.
- Visites : 4783.
- Réservations de véhicule : 2989.

LOGISTIQUE ÉVÈNEMENTIELLE ET RÉSERVATION DE SALLES

- Demandes de matériel évènementiel : 48.
- Manifestations extérieures : 77.
- Réservations de salles : 1537.

SÉCURITÉ

La surveillance incendie et sûreté des bâtiments et équipements de la Métropole relève du service moyens généraux.

Des formations sauveteur secouriste du travail sont dispensées aux agents et les sites sont équipés en matériel de premier secours.

Le service sécurité gère l'astreinte métropolitaine.

Actions 2018

- Restructuration de la gestion du Plan InterCommunal de Sauvegarde.
- Création d'une cellule PICS (Plan InterCommunal de Sauvegarde) dédiée aux risques majeurs.

2018

RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Syndicat mixte Intercommunal
de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères
de l'Aire Toulonnaise

Sittomat
ACTION DURABLE

LES FAITS MARQUANTS DE L'HISTOIRE DU SITTOMAT

1979
Mise en décharge des résidus ménagers sur les sites de Pierrefeu-du-Var et de Signes.

1980
Mise en conformité de la décharge de Pierrefeu-du-Var.

1981
Fermeture de la décharge de Signes.

1985
Mise en service de l'UVE de l'Escaillon – capacité de traitement 180 000 tonnes/an.

1989
Adjonction à l'UVE d'un système de traitement des fumées.

1990
Initiation de la valorisation matière grâce à la création avec les villes volontaires d'un réseau de déchèteries pour récupérer une part des déchets des administrés.

1991
Mise en œuvre des premières collectes de piles, annuaires, boîtes-boissons, déchets ménagers spéciaux, textiles…

1993
Augmentation de la capacité de traitement de l'UVE passant de 180 000 tonnes à 285 000 tonnes/an.

1996
Mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers : verre, papier, carton, journaux et magazines, plastique (seulement les corps creux).

1998
Amélioration du système de traitement des fumées de l'UVE.

2002
Refus des déchets verts à l'UVE. Mise en place du compostage avec distribution gratuite de composteurs.

2005
Mise aux normes Européennes de l'ensemble des installations de l'UVE.

2013
Début de la nouvelle DSP et commencement des travaux sur l'UVE ayant pour but l'optimisation de ses performances et l'amélioration de l'aspect esthétique.

2015
Mise en service industrielle de la nouvelle UVE.

2016
Intégration de la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez.

2018
Opération de distribution de poulaillers.

2018,
l'année ou les tonnages d'Ordures Ménagères augmentent pour la première fois depuis 2011

Cette augmentation de 1,80 % est due à diverses causes :

- Légère reprise de la consommation
- Bonne saison estivale
- Augmentation de la population de l'aire Toulonnaise due à son attractivité
- Refus sur certaines déchetteries intercommunales des apports d'activité économiques.

Mais, cette augmentation n'est pas due à un fléchissement de la collecte sélective qui a augmenté de 1,5 %.

Cette augmentation des tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles rend encore plus nécessaire le développement de la collecte des déchets recyclables.

La collecte sélective reste, avec la prévention déchets les seules alternatives à la valorisation énergétique.

En 2018, le SITTOMAT a engagé, en collaboration avec le collectif zéro déchet Toulon, une expérimentation de compostage partagé en pied d'immeuble.

Autre opération, qui a remporté un franc succès, la distribution de poulaillers aux administrés.

Ces deux opérations démontrent tout l'intérêt que le SITTOMAT place dans la volonté des administrés de protéger leur environnement.

Jean-Guy di GIORGIO
Président du SITTOMAT

Sommaire

10. LE TRANSPORT
11. LA VALORISATION MATIÈRE
20. LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
26. SYNTHÈSE
32. LE BILAN FINANCIER

LE SITTOMAT

›› UN SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL

Créé en 1979 par 18 villes, pour en compter aujourd'hui 38, le SITTOMAT est le Syndicat mixte Intercommunal de Traitement et de Transport des Ordures Ménagères de l'aire toulonnaise et du Golfe de Saint-Tropez.

Cet acteur public a pour compétences le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Ainsi il réalise pour le compte de ces membres :

- **Le transport** des déchets ;
- **Le traitement** des déchets ;
- **La gestion** de certaines infrastructures communes telle que l'UVE ;
- **Le développement** de la collecte sélective des déchets chez les particuliers ;
- **La fourniture** du matériel de la collecte sélective ;
- **La négociation** des contrats avec les éco-organismes ;
- **La mise au point** des contrats avec les prestataires privés.

›› UN TERRITOIRE OPÉRATIONNEL

Son territoire s'étend sur 1 235 km² et compte
1 Métropole
1 Communauté d'Agglomération
2 Communautés de Communes.

Le Syndicat gère ainsi les déchets de plus de **565 000 habitants.**

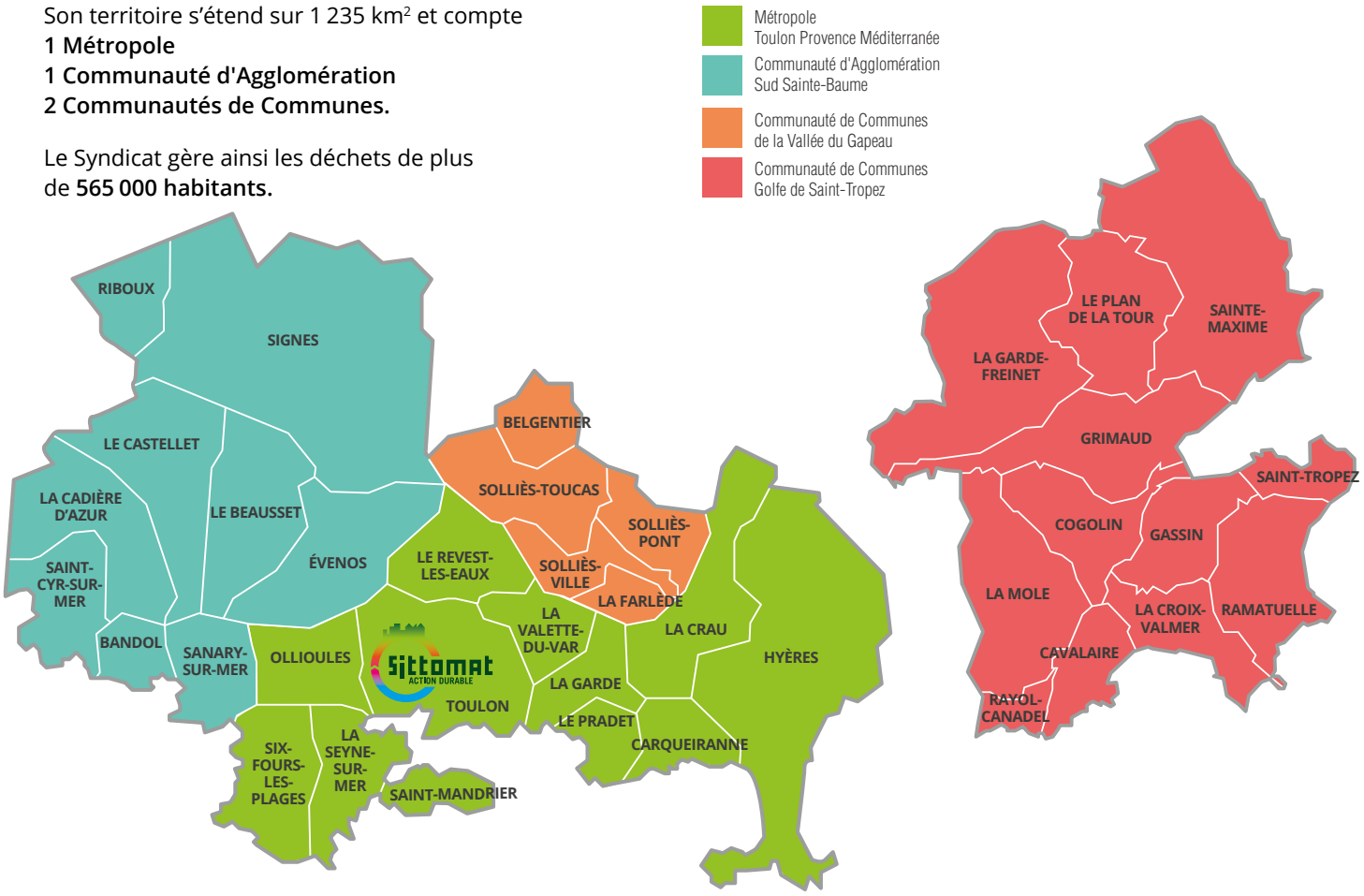

Ce territoire revêt **deux spécificités** qui impactent directement la gestion des déchets :

- **Une structure hétérogène de l'habitat avec une proportion équivalente d'habitat vertical, horizontal et mixte ;**
- **Un afflux touristique estival qui équivaut chaque année à une production d'Ordures Ménagères de 191 000 habitants supplémentaires à l'année.**

Pour optimiser le traitement des déchets ménagers et les performances de la collecte sélective, le SITTOMAT doit s'adapter à ces contraintes territoriales.

LE SITTOMAT
›› LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Le service public de la gestion des Ordures Ménagères se décompose en deux missions :

1. La collecte des Ordures Ménagères.
2. Le transport et le traitement des Ordures Ménagères.

Les communautés ont pour compétences :

- La collecte des Ordures Ménagères dans les villes membres à destination de l'Unité de Valorisation Énergétique
- La collecte des emballages ménagers recyclables en porte-à-porte sur le territoire des villes membres à destination du centre de tri
- La compétence de haut de quai des déchèteries (réception des déchets) sur leur territoire
- L'implantation des Points d'Apport Volontaire
- La gestion du comité de prévention des déchets

Le SITTOMAT a pour compétences :

- La collecte et le transport des emballages ménagers recyclables en point d'apports volontaires dans les villes membres
- Le transport des Ordures Ménagères reçues sur les quais de transfert vers l'Unité de Valorisation Énergétique
- Le transport et le traitement des déchets collectés en déchèteries
- Les équipements afférents à la collecte sélective pour les communautés (commande et fourniture des bacs et containers, de composteurs individuels...)
- Les infrastructures de traitement des déchets (quais de transferts des Ordures Ménagères, Unité de Valorisation Énergétique et centres de tri)
- Les opérations de communication en faveur de la collecte sélective et le relais des campagnes nationales
- La négociation et les contrats avec les éco-organismes
- La négociation et les contrats avec les prestataires privés.

›› UNE GOUVERNANCE DÉFINIE PAR LES ÉLUS

LE COMITÉ SYNDICAL

Le SITTOMAT est administré par un comité syndical composé de 17 délégués titulaires et 7 délégués suppléants. Ces élus sont issus des 4 communautés membres le composant. Ils votent les délibérations concernant le transport et le traitement des déchets. Ils prennent également les décisions concernant la valorisation des déchets et l'optimisation des budgets.

Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

- Délégués titulaires : René JOURDAN, Jean-Mathieu MICHEL, Jean-Paul HUSSIE, Jean-Luc GRANET
- Suppléants : Gérard VALERO, Alain DEMARLIER

Métropole Toulon Provence Méditerranée

- Délégués titulaires : Jean-Guy di GIORGIO, Gilles VINCENT, Thierry ALBERTINI, Jean-Pierre HASLIN, Claude ASTORE, Robert BENEVENTI
- Suppléants : Jean-Pierre EMERIC, Christine PAGANI-BEZY

Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

- Délégués titulaires : Patrick BOUBEKER, Jean-Luc VITRANT, Gérard PUVEREL
- Suppléant : Thierry DUPONT

Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

- Délégués titulaires : Vincent MORISSE, Jean PLENAT, Philippe LEONELLI, François BERTOLOTTO
- Suppléants : Anne-Marie WANIART, Marc Étienne LANSADE

Principe de représentation

Désormais, ce ne sont plus les villes qui sont membres du Syndicat mais les intercommunalités. Ces communautés désignent les délégués au SITTOMAT. Chaque membre est représenté selon son nombre d'habitants, revu à l'occasion de chaque recensement quinquennal. Le nombre de voix d'un délégué dans les votes du SITTOMAT est proportionnel aux tonnages de déchets produits par la communauté qu'il représente.

LE BUREAU

Élu par les 17 délégués titulaires, le bureau compte **un président** et **cinq vice-présidents :**

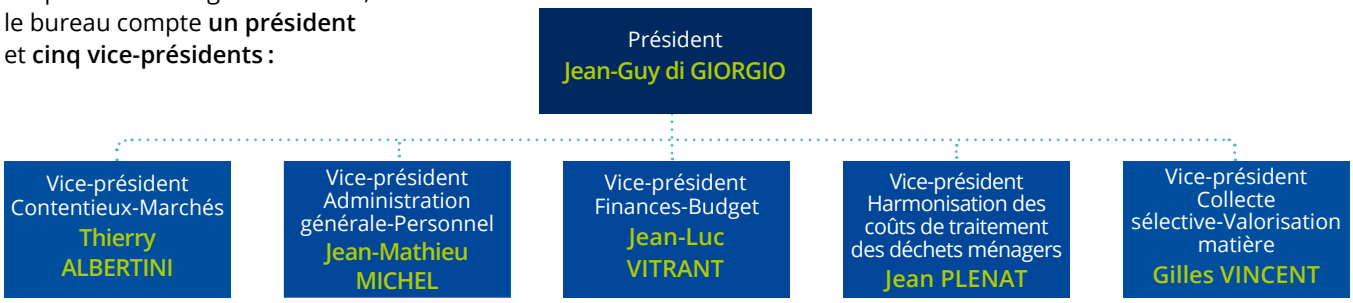

LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

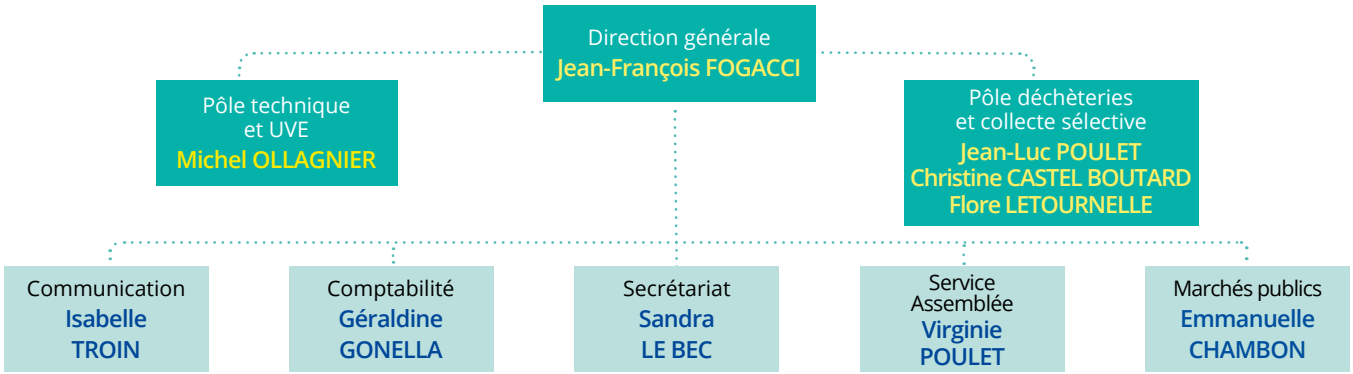

LE SITTOMAT

›› LA STRATÉGIE DU SITTOMAT

DES ENGAGEMENTS PÉRENNES

Depuis sa création en 1979, le SITTOMAT a toujours traité par valorisation les déchets de son territoire. Le Syndicat a ainsi régulièrement adapté leur traitement selon les nouvelles solutions techniques disponibles et pérennes.

Cette volonté politique est conforme à la hiérarchisation des modes de traitement des déchets :

1. **La valorisation matière** est privilégiée (compostage, recyclage...) ;
2. **La valorisation énergétique** s'applique à tout ce qui ne peut être recyclé ;
3. **Le stockage** est le dernier mode de traitement des déchets ne pouvant être valorisés sous aucune forme.

Pour chacun de ces traitements, le Syndicat ne fait appel qu'à des prestataires de services qualifiés et certifiés pour s'assurer traçabilité et conformité.

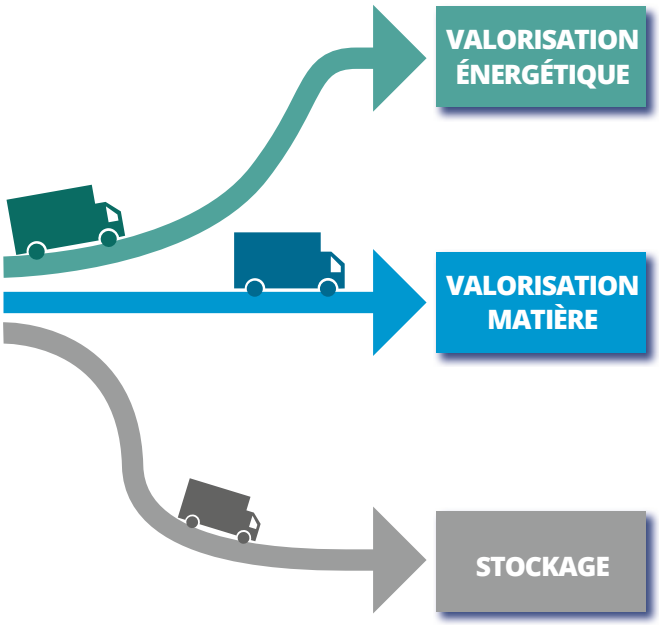

LES ENJEUX À VENIR

Le SITTOMAT a choisi la valorisation énergétique pour le traitement général des résidus ménagers. Ainsi, il met moins de 2 % de son tonnage en Installation de stockage de déchets non dangereux.

Le syndicat privilégie la valorisation matière et organique comme filière alternative, et tous ses efforts portent sur leur développement, tout en maintenant les performances et les garanties de son U.V.E..

Ainsi l'alternative à l'U.V.E. se traduit par les actions suivantes :

- Renforcement de la communication de proximité et de l'action des ambassadeurs du tri auprès de tous les publics
- Optimisation et adaptation des moyens de communication pour inciter et sensibiliser le maximum de personnes à l'intérêt et aux règles du tri
- Développement du réseau de points de collecte en Apport Volontaire pour les centres-villes et l'habitat vertical ; équipement des foyers en collecte en porte à porte pour l'habitat pavillonnaire
- Accentuation du dispositif de collecte du verre car 50 % du verre consommé n'est pas trié
- Refus des déchets verts à l'UVE
- Utilisation du réseau des déchèteries pour le compostage notamment
- Distribution gratuite de composteurs individuels
- **Distribution de poulaillers**.

LA COLLECTE DES BIODÉCHETS À RAMATUELLE, RENOUVELÉE EN 2018

Chaque été, la venue de milliers de touristes génère un apport significatif de déchets supplémentaire. Leur production d'Ordures Ménagères équivaut à une production générée par 191 000 habitants supplémentaires à l'année. Cette augmentation de tonnages est concentrée principalement sur les 3 mois de la saison estivale.
Le Syndicat met ainsi en place un dispositif adapté pour assurer le bon déroulé de la collecte, du transport et du traitement inhérent à ce pic de production.

C'est dans ce cadre qu'une opération de collecte et de valorisation des biodéchets (restes de repas et déchets de cuisine) a été renouvelée sur la plage de Pampelonne, à Ramatuelle dans la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez pendant l'été 2018.
145 tonnes de biodéchets ont été collectées et valorisées cet été.

›› LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le SITTOMAT, conformément à la loi de transition énergétique, définit et met en œuvre un certain nombre d'actions afin de réduire le tonnage des déchets ménagers à traiter :

- La distribution sur l'aire toulonnaise de plus de 70 000 composteurs individuels depuis 2004
- La mise en place d'un système de collecte sélective durable accompagné d'un plan de communication spécifique
- La distribution de 95 000 autocollants "STOP PUB" depuis 2013 sur l'aire toulonnaise et le Golfe de Saint-Tropez
- La distribution de sacs de pré-collecte à l'ensemble des nouveaux administrés
- Distribution de réglettes du tri des déchets sur l'aire toulonnaise (environ 8 000 par an)
- La mise en place d'un comité consultatif du traitement des Ordures Ménagères composé de membres d'associations de protection de l'environnement du territoire
- La mise en place de 150 interventions menées auprès des enfants dans le cadre scolaire, par les ambassadeurs du tri
- Contractualisation avec l'ensemble des éco-organismes comme Citeo, Eco-systèmes, Recylum, etc
- Refus des déchets verts à l'UVE
- Négociation avec l'éco-organisme Écotextile
- Première participation du SITTOMAT aux commissions de prévention des déchets auprès de la MTPM et de la CCVG.

INFO +

Pour recevoir un Stop Pub

Communiquez votre adresse au SITTOMAT.

Focus sur la Commission de suivi du Site de l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon

Depuis 2015, une Commission de Suivi de Site de l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon a été mise en place. Présidée par le préfet du Var (ou l'un de ses représentants), cette commission se compose de 5 collèges :

- un collège des administrations de l'État
- un collège des collectivités territoriales
- un collège des riverains et des associations de protection de l'environnement
- un collège de l'exploitant
- un collège des salariés.

Le Syndicat envisage de développer de nouveaux projets pour servir ce plan de prévention, notamment sur les thématiques suivantes :

- Développement du compostage collectif
- Valorisation des biodéchets de type restauration scolaire
- Distribution de poulaillers.

La Commission remplit 3 principales missions :

- Créer entre les différents représentants des collèges un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par l'exploitant en vue de prévenir les risques d'atteinte aux intérêts protégés par l'article L.511-1 du code de l'environnement
- Suivre l'activité de l'UVE pour laquelle elle a été créée, que ce soit pour son exploitation ou après sa cessation d'activité

Cette commission se réunit au moins une fois par an.

INFO +

Minorer les poids des Ordures Ménagères en obtenant chaque jour des œufs frais, locaux et gratuits, c'est l'objectif fixé pour cette opération qui a remporté un franc succès puisque 4 000 demandes ont été enregistrées.

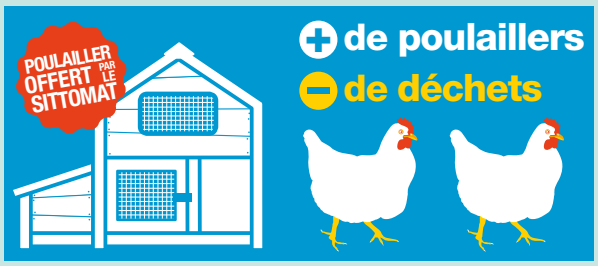

LE SITTOMAT

» AU CŒUR DE LA GESTION DES DÉCHETS

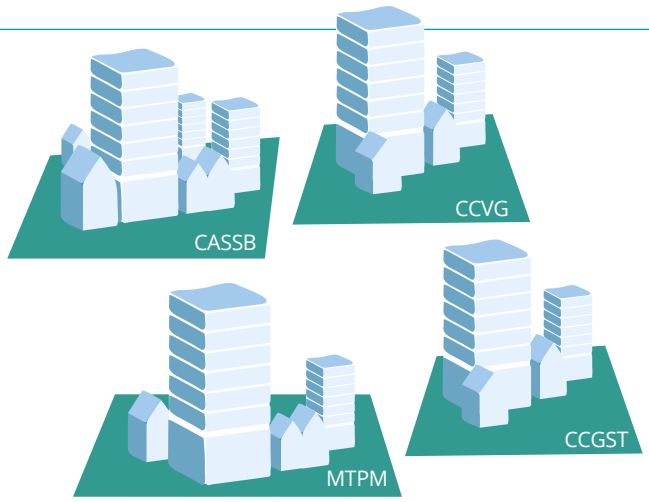

Collecte
par les Communautés de Communes

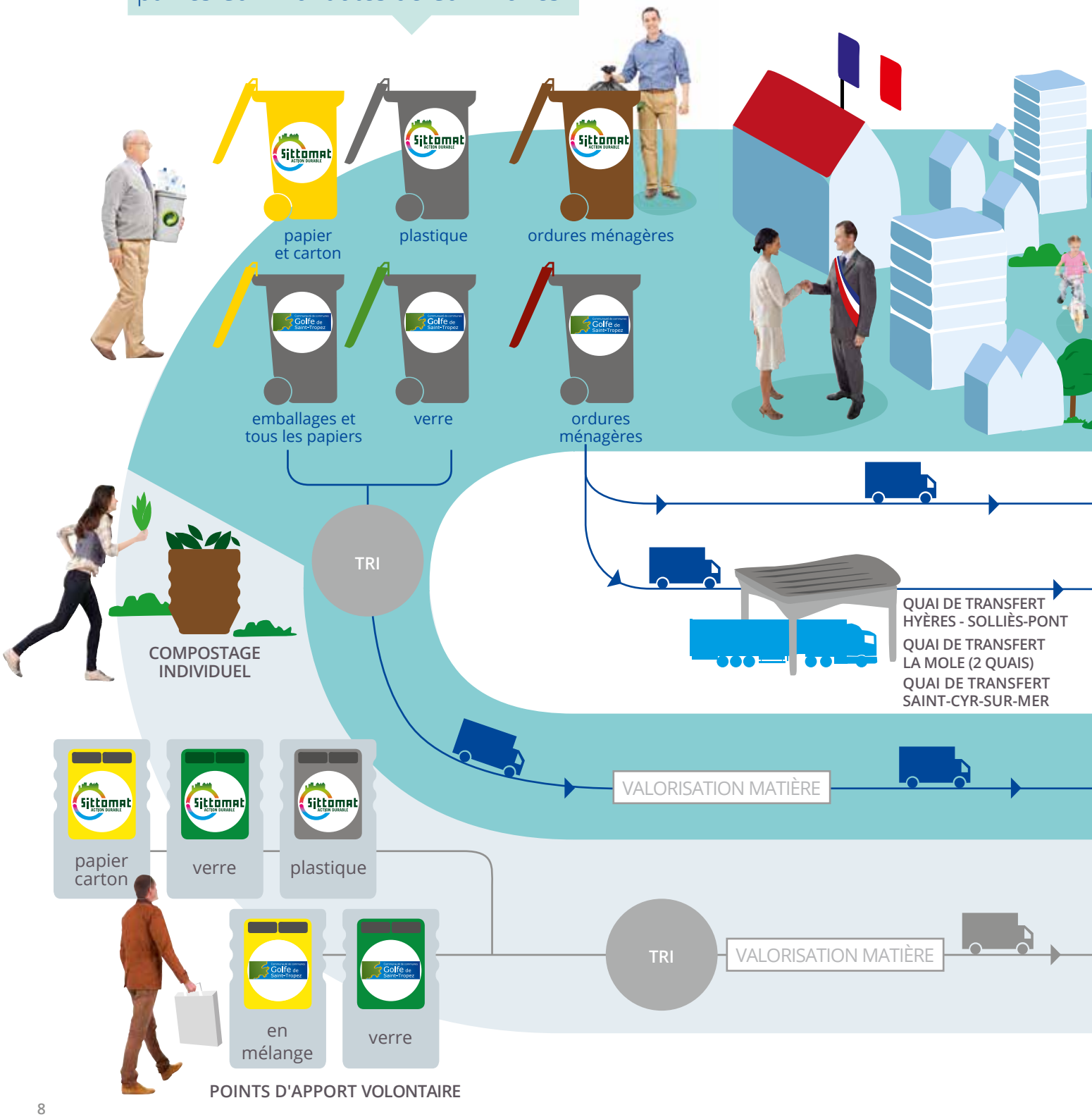

Transport, traitement et valorisation
par le SITTOMAT

2 ensembles de logements sociaux bénéficient de l'énergie produite par l'UVE
> Quartier La Beaucaire à Toulon
> Quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer

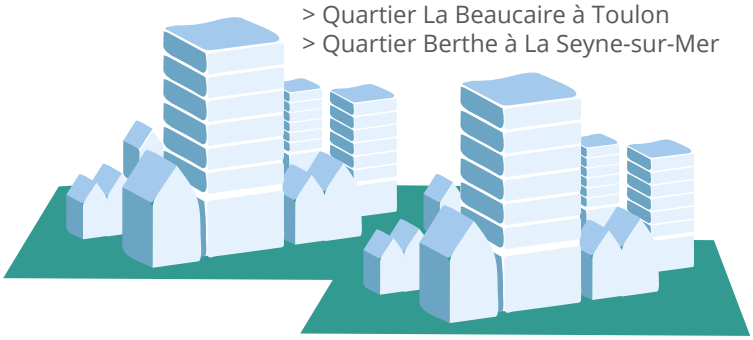

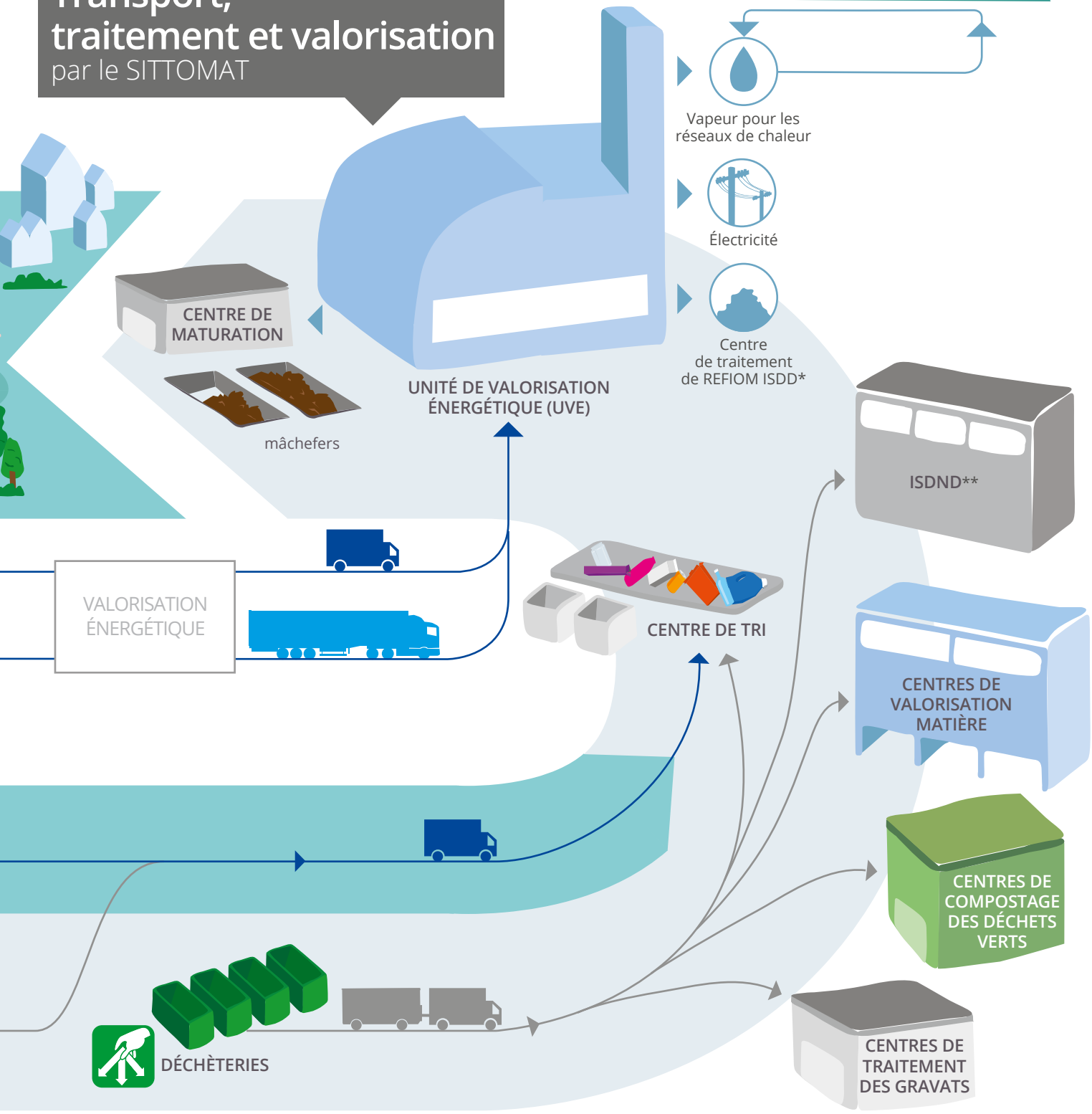

** ISDD = Installation de Stockage de Déchets Dangereux. ** ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.*

LE TRANSPORT

›› LE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Afin de limiter les coûts et l'émission de CO2 lors du transport des Ordures Ménagères jusqu'à l'UVE, le SITTOMAT gère 5 quais de transit notamment pour les villes situées à l'Est de Toulon :

➤ Un quai situé à Hyères géré par Veolia Propreté pour les villes d'Hyères, Carqueiranne, La Crau et Le Pradet. **En 2018, ce quai a réceptionné 39 232 tonnes d'Ordures Ménagères de ces communes.**

➤ Un quai situé à Solliès-Pont géré par la société Pasini pour les villes de Solliès-Pont, Solliès-Ville, Solliès-Toucas, La Farlède et Belgentier. **En 2018, ces communes ont déposé 12 292 tonnes de déchets.**

➤ Un quai de transfert situé à Saint-Cyr-sur-Mer, géré par l'entreprise Bronzo, pour les villes de Bandol, Sanary-sur-Mer, La Cadière d'Azur, Le Beausset, Évenos, Le Castellet, Signes, Saint-Cyr-sur-Mer. **En 2018, 863 tonnes de déchets ont transité par ce site.**

➤ Deux quais situés à La Mole. Un géré par la société Pizzorno, pour les villes de Cavalaire, Cogolin, La Croix-Valmer, Gassin, La Mole, Ramatuelle, Le Rayol-Canadel-sur-Mer, Saint-Tropez. **En 2018, 23 686 tonnes de déchets ont transité par ce site.** Le quai a été réhabilité en 2018.
Un géré par la Société NICOLLIN pour les villes de Grimaud, La Garde-Freinet et Sainte-Maxime. **En 2018, 13 019 tonnes de déchets ont transité par ce site.**

En 2018, le Syndicat a donc transporté 89 092 tonnes d'Ordures Ménagères depuis les quais de transfert vers l'UVE.
Les villes à l'Ouest de Toulon, quant à elles, déposent leurs Ordures Ménagères directement à l'UVE.

Les investissements des réhabilitations s'élèveront à 6 millions d'euros H.T. entre 2017 et 2019.

En projet pour 2019, la mise en balles des déchets ménagers permettant de compacter et enrubanner d'un film étirable les Ordures Ménagères. Elles pourront ainsi supporter un stockage de plusieurs semaines en évitant les nuisances et la mise en décharge.

INFO +

Principe de péréquation des transports

Les statuts du SITTOMAT ont défini un principe technico-financier pour égaliser les coûts de transport entre les différentes villes membres.

Cette démarche a pour but de ne pas pénaliser les communes les plus éloignées de l'UVE et de répartir le plus équitablement possible les charges de transport qui s'élèvent approximativement à un million d'euros.

Un système de péréquation similaire est mis en place pour la CCGST.

›› LES AUTRES TRANSPORTS

Dans le cadre de ses compétences, le Syndicat réalise également le transport vers les centres de traitement pour les produits issus des déchèteries, vers les centres de tri pour les produits de la collecte sélective (Points d'Apport Volontaire uniquement), ainsi que vers les centres de stockage des déchets ultimes pour les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères).

En effet, l'exploitation de l'unité a produit 8 513 tonnes de cendres issues du traitement des fumées.
Le SITTOMAT les envoie dans une installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) de classe 1, situé à Bellegarde dans le Gard (34) afin qu'elles soient stockées suite à un prétraitement spécifique.
Ainsi le SITTOMAT maîtrise la destination des sous-produits de l'UVE.

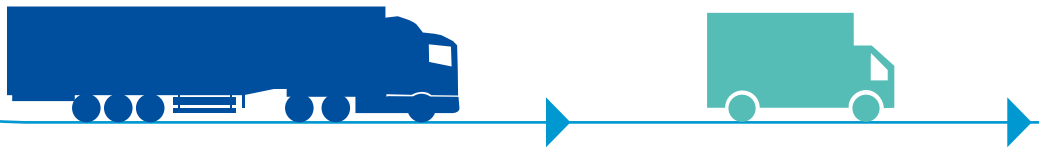

LA VALORISATION MATIÈRE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte définit des objectifs ambitieux. Réduire de 10 % les déchets ménagers (2020). Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025). Ces objectifs confortent le SITTOMAT à intensifier les actions menées dans le cadre de la collecte sélective et le compostage.

LES OBJECTIFS DU SYNDICAT

Le SITTOMAT privilégie comme alternative à la valorisation énergétique la collecte sélective, le traitement des biodéchets, la valorisation matière. Ces objectifs ne pourront être atteints qu'avec la participation des administrés.

GUIDER LES ADMINISTRÉS

Quel déchet dans quel bac, où jeter ses déchets triés, quel déchet déposer en déchèterie, quelles sont les consignes de tri, ... ce sont autant de questions que les administrés peuvent se poser lorsqu'ils veulent trier leurs déchets. Alors pour leur permettre de bien trier, le SITTOMAT a pour mission de les informer et de les aider dans ce geste quotidien. Le Syndicat développe une communication ciblée, définie par les élus du Comité Syndical, diffusée par une équipe d'ambassadeurs du tri qui opère toute l'année sur l'aire toulonnaise.

La communication de proximité en 2018

La communication de proximité se traduit par de nombreuses actions menées sur le territoire du SITTOMAT par les ambassadeurs du tri.

Concrètement, ces opérations prennent la forme d'animations et stands sur les marchés, salons et évènements locaux, interventions dans les écoles, centres de loisirs et autres structures, municipales ou pas, qui en font la demande...

Ces actions permettent de rencontrer les habitants pour les sensibiliser et les guider dans la collecte sélective des déchets.

Lors de ces différentes opérations, des outils et supports de communication dédiés sont distribués gratuitement pour aider les trieurs au quotidien : guide du tri, mémotri spécifique, réglette du tri...

INFO +

Les ambassadeurs du tri, véritables vecteurs de communication

L'équipe de 8 ambassadeurs du tri a pour mission d'informer et de sensibiliser les administrés de l'aire toulonnaise aux bons gestes de tri des emballages ménagers dans le cadre du programme mis en œuvre avec Citeo. Véritables porte-paroles du SITTOMAT, ils sont habillés et véhiculés pour mener à bien les différentes actions de proximité engagées pour encourager les trieurs et convaincre les plus réticents du bien-fondé du tri des déchets.

Ces ambassadeurs sont recrutés dans le cadre d'emplois aidés par l'association KROC'CAN pour le territoire du SITTOMAT incluant la CASSB, MTPM et la CCVG. Depuis 2005, le Syndicat est partenaire de cette structure d'insertion qui lutte contre l'exclusion.

Voulue par les élus du SITTOMAT, cette démarche est doublement bénéfique :

- D'une part, elle s'inscrit en faveur de l'environnement en promouvant la valorisation matière des déchets ;
- D'autre part elle s'inscrit en faveur de la réinsertion sociale par l'emploi, faisant de la communication de proximité une réelle action citoyenne.

Concernant la CCGST, 4 ambassadeurs sont recrutés au sein de la collectivité.

LA VALORISATION MATIÈRE

›› LES CAMPAGNES D'INFORMATION MENÉES EN 2018

En parallèle de la communication de proximité, des campagnes d'informations sont menées autour du tri des déchets.

Cette communication répond à plusieurs objectifs pour le Syndicat :

- **Devenir le référent** en termes de traitement des déchets ;
- **Être le relais local** des opérations nationales et européennes sur les déchets ;
- **Développer sa notoriété et faire connaître** ses différentes missions.

Pour mener ces campagnes d'information, le Syndicat développe un plan de communication multicanaux combinant les moyens de communication suivants :

- Plan média – publicités radios, presse écrite et on-line ;
- Community management, actualités Facebook, instagram et site internet ;
- Campagne de relations presse ;
- Opérations de communication de proximité.

INFO +

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets
Campagne de communication - *Octobre 2018*

Campagne de communication "Merci" *Janvier 2018*

Campagne de communication "Merci" *Janvier 2018*

Campagne de communication "Valorisation" *Mars 2018*

Campagne de communication "Éco-Été" *Juin 2018*

INFO +

www.sittomat.fr
Le site internet du Syndicat, en constante évolution, reste un outil majeur pour les administrés de l'agglomération toulonnaise avec un accès aux informations de la CCGST.

Pour la CCGST suivre le lien : **www.cc-golfedesainttropez.fr**/dechets

›› LE SOUTIEN DES ÉCO-ORGANISMES

Les éco-organismes sont des sociétés de droit privé agréées par les pouvoirs publics et qui ont une mission d'intérêt général. Cette mission correspond à la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) et consiste à prendre en charge la fin de vie des produits. Chaque éco-organisme correspond à une filière économique définie (emballages ménagers, piles, mobiliers, déchets d'équipements électriques et électroniques...).

Les entreprises qui commercialisent les produits de ces filières adhèrent à l'éco-organisme concerné en lui versant des contributions financières calculées selon des critères spécifiques. Cette participation permet de soutenir financièrement et techniquement les opérations de tri des déchets et de collecte sélective menées par les collectivités territoriales, dont le SITTOMAT.

En 2018, le syndicat a contractualisé avec Écotextile pour une mise en place de colonnes en 2019.

POUR LES MOBILIERS USAGERS

Depuis 2015, le Syndicat a signé une convention avec Éco-Mobilier afin de collecter et valoriser le mobilier usagé pour lui offrir une seconde vie, le recycler ou l'utiliser comme source d'énergie.
En 2018, 7 060 tonnes de mobilier ont été collectées.

POUR LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

En 2006 Eco-systèmes est devenu un **éco-organisme agréé par les pouvoirs publics**. Le Syndicat s'est engagé par convention avec Eco-systèmes dans le but de récupérer et valoriser les Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).
En 2018 : 3 408 tonnes de DEEE ont été récupérées en déchèterie.

POUR LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES ET L'ÉDITION PAPIER

Née du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers. L'organisme conjugue performances économique et environnementale en imaginant des solutions qui font progresser le recyclage au meilleur coût. Citéo est un important partenaire du SITTOMAT car il accompagne l'ensemble des actions du Syndicat avec proximité et expertise.
En 2018 : 40 862 tonnes d'emballages ménagers recyclables et Papiers ont été collectées en Porte-à-Porte et en Point d'Apport Volontaire.

POUR LES AMPOULES

Le Syndicat a signé en 2009 une convention avec Récylum, (organisme complémentaire d'Eco-systèmes) éco-organisme spécialisé notamment dans les ampoules et tubes, pour favoriser la collecte et le recyclage de ces déchets. Dans le cadre de son champ d'intervention, Récylum informe les collectivités et les producteurs, collecte les ampoules et les tubes (néons) afin de les traiter.
En 2018 : 1 tonne d'ampoules et tubes a été collectée sur le territoire du SITTOMAT.

POUR LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

Le Syndicat a signé en 2015 une convention avec EcoDDS, organisme chargé du traitement des déchets diffus spécifiques. EcoDDS est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages dont l'agrément a été renouvelé le 11 mars 2019..
Sa mission principale est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière des Déchets Diffus Spécifiques des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.
En 2018 : 704 tonnes de DDS ont été récupérés en déchèterie

LA VALORISATION MATIÈRE

›› LES DISPOSITIFS DE COLLECTE

Pour permettre aux administrés de trier leurs déchets, le Sittomat, les villes, la Métropole et les Communautés de Communes, ont mis en place un dispositif de collecte sur leur territoire qui ne cesse d'évoluer.

> ***À noter***
> **Le SITTOMAT fournit l'ensemble des équipements (bacs, colonnes, containers…) mais ne collecte que les Points d'Apport Volontaire de la collecte sélective – via un prestataire de services. La compétence de la collecte pour les Ordures Ménagères, les déchets triés en Porte-à-Porte ou points de regroupements et les encombrants n'appartient pas au Syndicat mais aux Communautés de Communes compétentes.**

LES DÉCHÈTERIES

Afin de collecter tous les types de déchets recyclables, le SITTOMAT peut compter sur le réseau des déchèteries. Si la création et la gestion des hauts de quais des déchèteries sont des compétences intercommunales, l'exploitation du bas de quai est déléguée au SITTOMAT car cela s'apparente au traitement des déchets ménagers.

28 DÉCHÈTERIES

- Carqueiranne
- La Crau
- Hyères
- La Garde
- Le Pradet
- La Seyne-sur-Mer
- La Valette-du-Var/ Le Revest-les-Eaux
- Ollioules
- Six-Fours-les-Plages
- Saint-Mandrier
- Toulon/Ollioules
- Bandol
- Le Beausset
- Sanary-sur-Mer
- Saint-Cyr-sur-Mer
- Signes
- Solliès-Pont
- Saint-Tropez
- Ramatuelle
- La Croix-Valmer
- Cavalaire-sur-Mer
- Le Rayol-Canadel
- La Mole
- Cogolin
- Grimaud
- Sainte-Maxime
- Le plan-de-la-Tour
- La Garde-Freinet

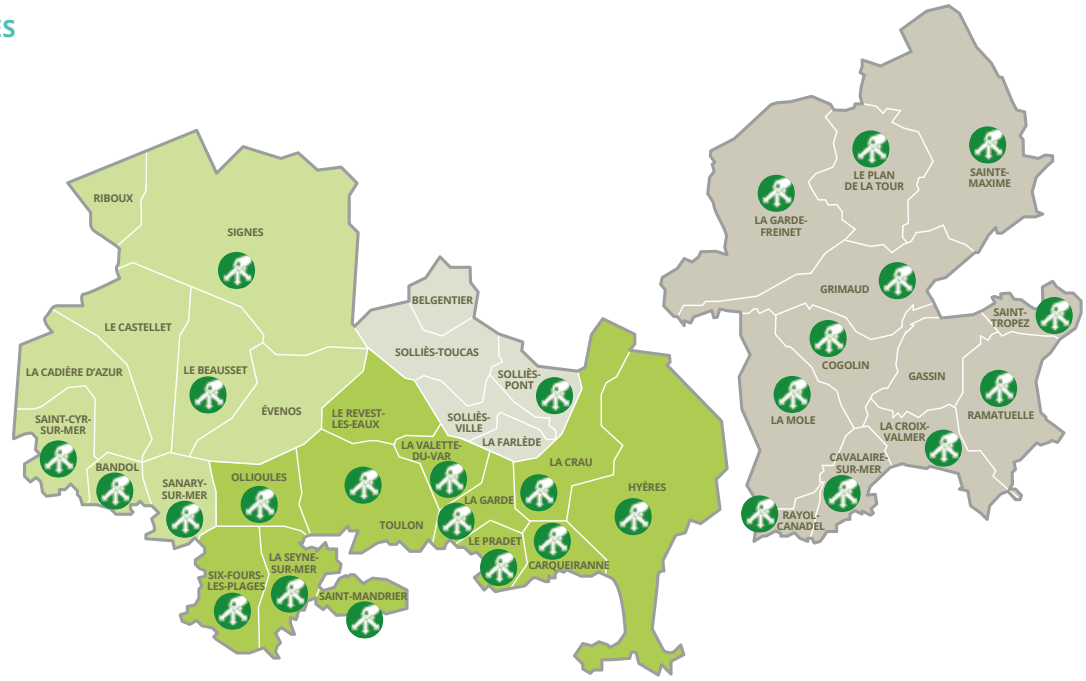

Ainsi le Syndicat développe une collecte sélective pour l'ensemble des déchèteries avec la mise en place de bennes dédiées par typologie de déchets.
Au total, 16 types de déchets ménagers sont collectés pour être valorisés

Collectés en déchèteries en tonnes	Aire toulonnaise	Golfe Saint-Tropez	TOTAL 2018	TOTAL 2017
Déchets verts	37 216	3 320	**40 537**	38 503
Palmiers	17		**17**	87
Plâtres	1 603		**1 603**	1 678
Gravats	29 457	5 428	**34 884**	35 858
Verre plat	482		**482**	618
Encombrants mélange	23 234	8 097	**31 331**	29 329
Encombrants bois	6 942	1 552	**8 495**	8 504
Ferraille	3 586	869	**4 455**	4 875
DDM	440	264	**704**	637
Pneumatiques	18	1	**19**	34
Radiographie	1			
Piles	14	2	**16**	15
Déchets d'équipements électriques et électroniques DEEE	2 628	780	**3 408**	3 555
Papier/Carton*	3 791	1 515	**1 515**	1 295
Ampoules	1		**1**	1
DEA	4 931	2 129	**7 060**	5 363
			134 774	130 785

** Les tonnages sont inclus dans la collecte sélective.*

LA VALORISATION MATIÈRE

›› LES MODES DE COLLECTE SÉLECTIVE

LA CASSB, MTPM ET CCVG

➤ **La collecte en Porte-à-Porte ou point de regroupement**

Certaines maisons individuelles et certaines copropriétés sont équipées directement de bacs de tri (gris pour le plastique et jaune pour le papier/carton). Ces bacs sont soit au domicile quand cela est possible, soit regroupés en un point situé à proximité.

➤ **La collecte en Point d'Apport Volontaire**

Pour les logements non équipés en Porte-à-Porte, les habitants se rendent aux Points d'Apport Volontaire les plus proches de chez eux.
Ils peuvent y jeter les emballages ménagers en verre, le papier-carton ou les flaconnages plastique.
Ces Points d'Apport Volontaire peuvent être des colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes dédiées à chaque matière.
Les Eco-box (petit container décoré adapté aux centres-villes pour récupérer le verre) et les Kroc-canettes (container bleu pour accueillir l'acier et l'aluminium) viennent compléter le dispositif de collecte.

Depuis 2018, l'ensemble des Points d'Apport Volontaire sont équipés de sondes pour éviter les débordements et faciliter la collecte.

AIRE TOULONNAISE (CASSB, MTPM, CCVG)

Type d'emballage	
PAPIER-CARTON	Emballages papier-carton, carton de pizza-carton gras journaux-magazines, briques alimentaires
PLASTIQUE	Bouteilles plastique, flacons plastique
VERRE	Bouteilles en verre, bocaux en verre
ACIER ET ALUMINIUM	Boîtes-boissons en acier, boîtes-boissons en aluminium

LA CCGST

Les habitants de la CCGST sont collectés en porte à porte, en point de regroupement et en apport volontaire selon les communes et les flux.

➤ **La collecte en Porte-à-Porte**

Sainte-Maxime, Grimaud, Cavalaire, Saint-Tropez

➤ **La collecte en point de regroupement**

Cogolin, La Croix-Valmer, La Mole, Le Plan de la Tour, Rayol-Canadel, Cavalaire, La Garde-Freinet, Saint-Tropez, Grimaud, Sainte-Maxime, Cavalaire

➤ **La collecte en Point d'Apport Volontaire**

Cavalaire, Gassin, Ramatuelle, Grimaud, La Grade-Freinet, Sainte-Maxime, Saint-Tropez

GOLFE DE SAINT-TROPEZ

Type d'emballage	
VERRE	Bouteilles en verre, bocaux en verre
PAPIER/CARTONS PLASTIQUE ET ACIER ET ALUMINIUM	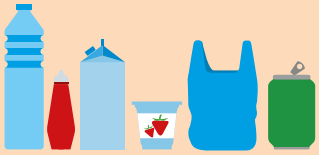 Bouteilles & flacons plastique, emballages papier-carton, boîtes-boissons

Type de collecte		Recyclage
Apport Volontaire	Porte-à-Porte	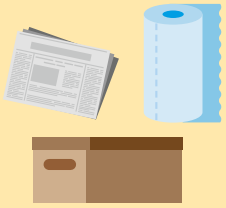
Apport Volontaire	Porte-à-Porte	
Apport Volontaire		
Apport Volontaire		

Type de collecte		Recyclage
verre Apport Volontaire	Porte-à-Porte	
multi matériaux Apport Volontaire	Porte-à-Porte	

LA VALORISATION MATIÈRE

›› LES INSTALLATIONS UTILISÉES

Pour traiter les différents déchets issus de la collecte sélective, le SITTOMAT utilise des infrastructures spécifiques.
Les 5 matières issues de la collecte en Porte-à-Porte et des Points d'Apport Volontaire bénéficient de 4 installations (2 centres de tri et 2 plateformes de réception). Quant aux déchets collectés en déchèterie, les bennes spécifiques sont directement acheminées chez les repreneurs.

LE CENTRE DE TRI DE LA SEYNE-SUR-MER

Le papier/carton et les flaconnages plastique collectés (en Point d'Apport Volontaire, en Porte-à-Porte ou point de regroupement sur le territoire de la CASSB, MTPM et de la CCVG) sont amenés au centre de tri situé à La Seyne-sur-Mer géré par le groupement Veolia Propreté/Onyx Méditerranée au titre d'un marché public. Dotée d'une capacité de traitement de 60 000 tonnes de déchets par an, cette installation comporte 2 lignes de tri. Les emballages ménagers recyclables et les journaux-revues-magazines y sont séparés par matériau, conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage.

LE CENTRE DE TRI DU MUY

Le papier/carton, les plastiques et les métaux collectés sur le territoire de la CCGST, sont amenés au centre de tri du Muy, géré par le groupement PIZZORNO, au titre d'un marché public. Doté d'une capacité de traitement de 50 000 tonnes de déchets par an, cette installation comporte 2 lignes de tri. Les emballages recyclables y sont séparés par matériau, conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage.

INFO +

Sondes volumétriques pour les P.A.V.

En 2018, le SITTOMAT a fait le choix de passer d'une logique de fréquence à une logique d'usage. Des sondes volumétriques ont donc été installées avec pour objectifs d'optimiser les tournées et l'utilisation des véhicules de collecte.

3048 sondes (823 Papier/carton – 800 Plastique et 1 425 Verre) seront posées.

La pose des sondes a différents avantages :

- ➤ Pouvoir localiser précisément les colonnes
- ➤ Connaître jour par jour le taux de remplissage des colonnes et les dates où a été collectée la colonne
- ➤ Analyser les taux de remplissage journalier des colonnes afin d'optimiser leur implantation
- ➤ Optimiser les tournées de collecte afin de diminuer les consommations d'énergie et les coûts de collecte.

LES PLATEFORMES DE RÉCEPTION DU VERRE

La collecte sélective du verre est confiée à la société VALEOR par marché public de prestations de service. Une fois récupéré, le verre est amené sur la plateforme de réception située à La Garde (83) en vue d'un contrôle qualité. Il est ensuite chargé pour être transporté vers OI Manufacturing France à Béziers, où il sera recyclé.
Le verre de la CCGST est transité principalement à Manjastre, avant d'être également transporté vers la verrerie OI Manufacturing France à Béziers.
La collecte en est assurée par la société PIZZORNO.

LA PLATEFORME DE RÉCEPTION DE L'ACIER ET L'ALUMINIUM POUR LA CASSB, MTPM ET CCVG

La collecte sélective des cannettes est confiée à l'entreprise d'insertion Kroc'Can par marché public de prestations de service. Ces boîtes-boissons sont ensuite acheminées vers une plateforme de réception à Toulon (83).
Elles sont alors triées et conditionnées pour être expédiées vers les filières de recyclage.

LES INSTALLATIONS POUR LE COMPOSTAGE DES DÉCHETS VERTS

Les déchets verts reçus en déchèterie représentent le principal apport des habitants. Pour traiter ces apports issus des déchèteries comme ceux produits par les services communaux, le SITTOMAT utilise des plateformes de compostage collectif. Les déchèteries situées à l'Ouest de Toulon envoient leurs déchets verts sur la plateforme de compostage Veolia à Signes (83). Celles situées à l'Est les envoient sur la plateform de compostage gérée par PAPREC à Cuers (83).
Concernant la CCGST, les déchets verts sont traités sur l'Écopôle du Maravéou, à La Mole (83).

›› LES DIFFÉRENTS FLUX EN 2018

	Total collecté en 2018	PAR RAPPORT À 2017
ORDURES MÉNAGÈRES 2003 (A.T.)* : 273 743 tonnes 2011 (CCGST)** : 41 571 tonnes	263 230 tonnes	+ 1,80 %
FLACONNAGES PLASTIQUE 2003 (A.T.)* : 961 tonnes	2 927 tonnes	+ 6,63 %
PAPIER / CARTON 2003 (A.T.)* : 10 359 tonnes	18 877 TONNES	+ 3,50 %
MULTIMATÉRIAUX (CCGST) 2011 (CCGST)** : 3 117 tonnes	6 368 TONNES	+ 10,94 %
VERRE 2003 (A.T.)* : 7 555 tonnes 2011 (CCGST)** : 4 179 tonnes	17 090 tonnes	+ 4,37 %
DÉCHÈTERIE 2003 (A.T.)* : 28 502 tonnes 2012 (CCGST)** : 20 428 tonnes	134 774 tonnes	+ 3,05 %
ALUMINIUM ET ACIER DE LA COLLECTE SÉLECTIVE 2003 (A.T.)* : 9,5 tonnes	38 tonnes	- 7,32 %
ALUMINIUM ET ACIER DES MÂCHEFERS 2003 (A.T.)* : 3 366 tonnes	7 161 tonnes	- 15,43 %

** 2003 est l'année de référence pour l'Aire Toulonnaise (CASSB, MTPM, CCVG). ** 2011 ou 2012 l'année de référence pour la CCGST.*

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La valorisation énergétique est un procédé qui vise à transformer les déchets en énergie. Depuis 1985, le SITTOMAT utilise cette méthode de valorisation pour traiter les Ordures Ménagères qui ne peuvent faire l'objet de valorisation matière. Pour cela, le Syndicat a construit une UVE : les Ordures Ménagères y sont incinérées et produisent ainsi de la vapeur d'eau et de l'électricité. La vapeur d'eau est transformée en énergie thermique, pour les réseaux de chaleur. L'électricité est réinjectée en majeure partie dans le réseau ERDF, et utilisée pour alimenter l'UVE ainsi que le bâtiment du SITTOMAT.

›› L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Mise en service en 1985, l'UVE permet la valorisation énergétique des Ordures Ménagères et limite ainsi le recours à l'enfouissement. Dans un souci constant d'amélioration de la performance, l'UVE a subi plusieurs phases de travaux. La dernière a été initiée en janvier 2013 et s'est terminée en 2015.

Fiche d'identité de l'UVE

- **Localisation :** Quartier de l'Escaillon - 83 000 TOULON
- **Exploitant :** Société ZEPHIRE – depuis le 01/01/2013 dans le cadre d'une Délégation de Service Public
- **Capacité de traitement :** 285 000 tonnes
- **Matières traitées :** Ordures Ménagères et Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- **Tonnage de déchets du SITTOMAT valorisés en 2018 est de :** 259 901 tonnes (+ 22 525 tonnes de déchets varois hors SITTOMAT)
- **Énergie thermique produite en 2018 :** 31 229 MWh
- **Énergie électrique produite en 2018 :** 131 972 MWh.

Le procédé de valorisation énergétique

1. Une fois collectées, les Ordures Ménagères arrivent à l'UVE où elles sont stockées en fosse.
2. Elles passent ensuite dans un des trois fours dont la température est d'au moins 850 °C pendant 2 secondes. L'énergie produite par cette combustion est récupérée et transformée en électricité ou en vapeur.
   Les résidus de ce procédé sont traités spécifiquement selon une règlementation stricte.

L'unité est certifiée pour son management environnemental, son management de la qualité et de la santé-sécurité

- Le Système de Management de la Santé-Sécurité avec la certification OHSAS 18001.
- Le Système de Management Environnemental avec la certification ISO 14001.
- Le Système de Management de la Qualité avec la certification ISO 9001.
- **En 2018, système de management des énergies avec la certification ISO 50001.**

INFO +

Label Amorce "éco réseau de chaleur"

attribué au SITTOMAT pour les performances environnementales, économiques et sociales de son réseau de chaleur Toulon-La Beaucaire.

›› L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE EN CHIFFRES

LES FLUX ENTRANTS

Il s'agit des Ordures Ménagères,
des déchets d'activité de soins à risques infectieux
conformément au schéma régional
et des apports de Zephire
pour combler les vides de fours.

282 426* tonnes d'Ordures Ménagères
ont été valorisées énergétiquement

4 948 tonnes de DASRI
ont été valorisées énergétiquement

LES FLUX SORTANTS

Il s'agit de tout ce qui est produit
par la combustion des flux entrants.
Ces flux sortants englobent l'énergie produite,
les produits et sous-produits
de l'exploitation de l'UVE.

■ L'énergie produite

L'énergie électrique produite
par le procédé de valorisation est utilisée
en partie pour le fonctionnement de l'unité.
Le reste est réinjecté sur le réseau EDF :
représentant la consommation électrique
d'une ville de 40 000 habitants (hors chauffage).
Le SITTOMAT représente ainsi l'un
des producteurs autonomes
les plus importants du Var.
L'énergie thermique produite alimente
quant à elle deux réseaux de chaleur
desservant 5 000 logements sociaux
du quartier La Beaucaire à Toulon et
du quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer.

131 972 MWh
d'énergie électrique produite

31 223 MWh
d'énergie thermique produite

Consommables

93 830 m³ d'eau
pour le fonctionnement normal de l'unité

117 tonnes de charbon actif
pour le traitement des dioxines et des furannes

2 740 tonnes de bicarbonate de sodium
pour le traitement de HCl, SO2 et HF

856 tonnes d'eau ammoniacale
pour le traitement des Nox

■ Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation
sont les métaux récupérés après combustion
dans les mâchefers.

6 155 tonnes de ferrailles
récupérées par extraction magnétique

1 006 tonnes d'aluminium
récupérées par courant de Foucault

** Inclus tonnages ZEPHIRE 19 195 tonnes.*

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

■ **Les sous-produits d'exploitation**
Suite à la combustion des Ordures Ménagères, il reste des résidus, appelés "sous-produits d'exploitation".

LES RÉSIDUS LIQUIDES

Depuis 2009, la totalité de l'eau utilisée pour le fonctionnement de l'UVE est réutilisée pour son fonctionnement. Ainsi, il n'y a aucun rejet liquide. Seuls les rejets des sanitaires sont envoyés à l'égout.

LES RÉSIDUS SOLIDES

Les résidus solides sont divisés en 2 classes :
Les Mâchefers d'Incinération des Ordures Ménagères (MIOM) : la combustion des Ordures Ménagères génère des mâchefers. La totalité de ces produits est commercialisée pour des travaux de remblais routiers. Par exemple, en 2018, 5000 tonnes de mâchefers ont été utilisés lors de la réfection du quai de transit du Maravéou à la Mole. C'est la société Zephire qui en a la charge dans le cadre de la DSP.

Les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) : le traitement des fumées produit des résidus solides chargés en métaux lourds. Ces résidus sont transportés en citerne par la société SATM jusqu'à Bellergarde dans le Gard (30), sur le site de la société SUEZ MINERALS qui se charge de les analyser, les stabiliser et les stocker. Le Syndicat a choisi un traitement de ses REFIOM en France, à Bellegarde pour appliquer le principe de proximité.

68 768 tonnes MIOM
ont été récupérées et réutilisées

9 221 tonnes de REFIOM
ont été stockées

NEUTRALISATION DES GAZ

Par procédé chimique, les gaz de combustion sont traités. L'injection de bicarbonate de sodium sert à neutraliser les acides chlorhydrique, dioxyde de soufre et le fluorure d'hydrogène par absorption.
L'injection de charbon actif permet la neutralisation des dioxines et furanes par absorption.
Une filtration est réalisée, qui permet de neutraliser les gaz de combustion.
Les REFIOM sont stockés dans deux silos.
De plus, le SITTOMAT a mis en place un système de traitement de gaz par voie catalytique pour neutraliser les émissions de diOXyde d'azote (Nox) à 80 mg.

›› SURVEILLANCE DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La réglementation impose aux UVE de réaliser une fois par an l'analyse de l'impact de l'exploitation de l'unité sur son environnement.

Le SITTOMAT a pris l'initiative de réaliser deux campagnes par an. Le Syndicat a positionné sur six points un groupe de 6 jauges de Berghoff : des coupelles, implantées dans l'environnement immédiat de l'installation, qui reçoivent les retombées de la pollution atmosphérique des environs.

De plus, 3 points supplémentaires ont été rajoutés. Deux hors du panache de l'unité et un sur les pentes du Mont Faron, destinés à faire une zone hors influence complète des activités diverses de la ville de Toulon (y compris circulation routière).

Depuis 2011, une analyse des aiguilles de pin est réalisée par le cabinet BIOTOX auprès des 9 points de mesures. Les résultats sont comparables à ceux des onze premières campagnes.

Sur la base des concentrations mesurées et des différents référentiels, aucun impact significatif lié au fonctionnement de l'UVE n'est mis en évidence pour les campagnes de 2018.

Les résultats de la surveillance de cette installation classent le quartier de l'Escaillon comme une zone avec bruit de fond urbain et industrie.
Ces résultats sont plus performants que ceux imposés par la réglementation en vigueur.

> SURVEILLANCE CONTINUE

	Valeurs limites	Ligne d'incinération N° 1 Moyenne 2018	Ligne d'incinération N° 2 Moyenne 2018	Ligne d'incinération N° 3 Moyenne 2018
Dioxines et Furanes	**< 0,1 ng/Nm³**	0,0094	0,0061	0,013

> MOYENNES ANNUELLES

	Valeurs limites sur 1 journée	Ligne d'incinération N° 1	Ligne d'incinération N° 2	Ligne d'incinération N° 3
Ammoniac - Nh3	**< 30 Nm³**	0,83	4,49	6,42
Chlorure d'hydrogène - HCl	**< 10 Nm³**	4,79	5,21	4,89
Dioxyde de soufre - SO2	**< 50 Nm³**	1,19	2,76	6,05
Monoxyde de carbonne - CO	**< 50 Nm³**	13,38	11,27	10,36
COT composé organiques en carbone total	**< 10 Nm³**	0,94	0,25	0,27
Oxyde d'azote - NOX	**< 80 Nm³**	62,93	61,11	63,21
HF	**1 Nm³**	0,02	0,01	0,08
Poussières	**101 Nm³**	1,06	0,29	0,74

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

›› LE STOCKAGE DES DÉCHETS ULTIMES

Un déchet ultime est un déchet qui ne peut être valorisé avec les moyens techniques actuellement disponibles. En dernier recours, le SITTOMAT dispose donc d'Installations de Stockage

- Une installation compétente dans le stockage des Ordures Ménagères, le centre de Pierrefeu géré par la SOVATRAM.
- Une installation compétente dans le stockage des Ordures Ménagères, le centre de Balançan, géré par le groupe PIZZORNO, utilisé par la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez.
- Une installation compétente dans le stockage des résidus issus du traitement des fumées (REFIOM) à Bellegarde (30) – gérée par SUEZ MINERALS.
- Une installation compétente dans le Stockage des Déchets Non Dangereux pour le traitement des gravats – gérée par le groupe LAFARGE.
- Une installation compétente dans le stockage des gravats utilisés comme couche de recouvrement quotidienne des Ordures Ménagères située à Pierrefeu-du-Var – gérée par la SOVATRAM.

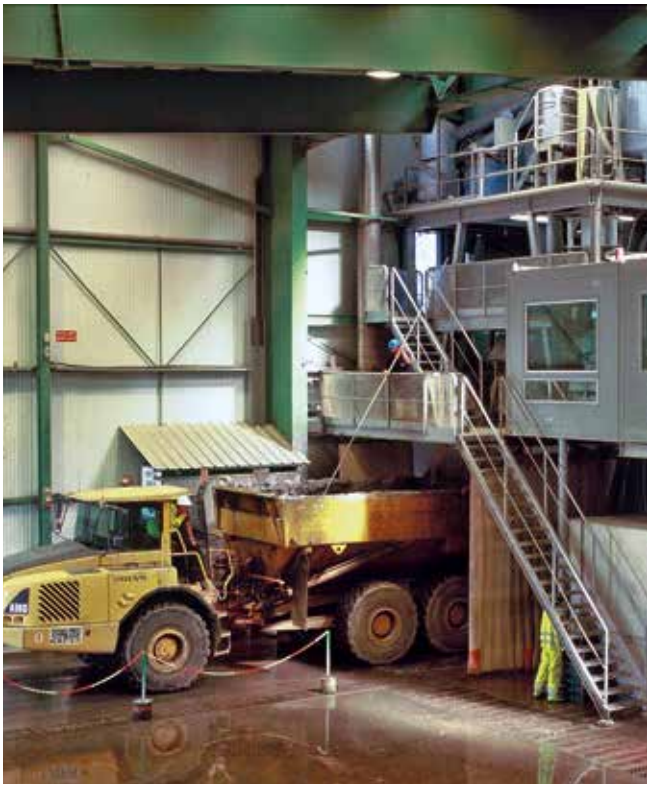

Suez minerals à Bellegarde.

›› LES FLUX STOCKÉS

Centres de stockage	2003	2017	**2018**
ISDD de Bellegarde (REFIOM)	8 696	8 542	**9 221**
ISDND de Pierrefeu-du-Var et Balançan (Ordures Ménagères)	31 669	11 858	**14 661**
ISDND du groupe LAFARGE (Gravats non valorisés)	12 352	17 613	**775**
ISDND de Pierrefeu-du-Var (Gravats) / Septèmes-les-Vallons (Encombrants mélanges)		21 554	**16 468**

Sovatram à Cuers.

SYNTHÈSE

›› LA VUE D'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS

Dans le cadre de ses missions de gestion et de traitement des déchets ménagers de l'aire toulonnaise et du Golfe de Saint-Tropez, le SITTOMAT dispose de plusieurs installations spécifiques.
Gérés par des prestataires, ces équipements servent à collecter, transporter et traiter l'ensemble des déchets. Quais de transit, centre de tri, de compostage, déchèteries, UVE... Ces installations sont implantées principalement sur le territoire du Syndicat.

443 305
tonnes de déchets*
traités par le SITTOMAT

> 1 235 km²
> 38 communes
> 565 000 habitants

** Ordures Ménagères + collectes sélectives + déchèteries.*

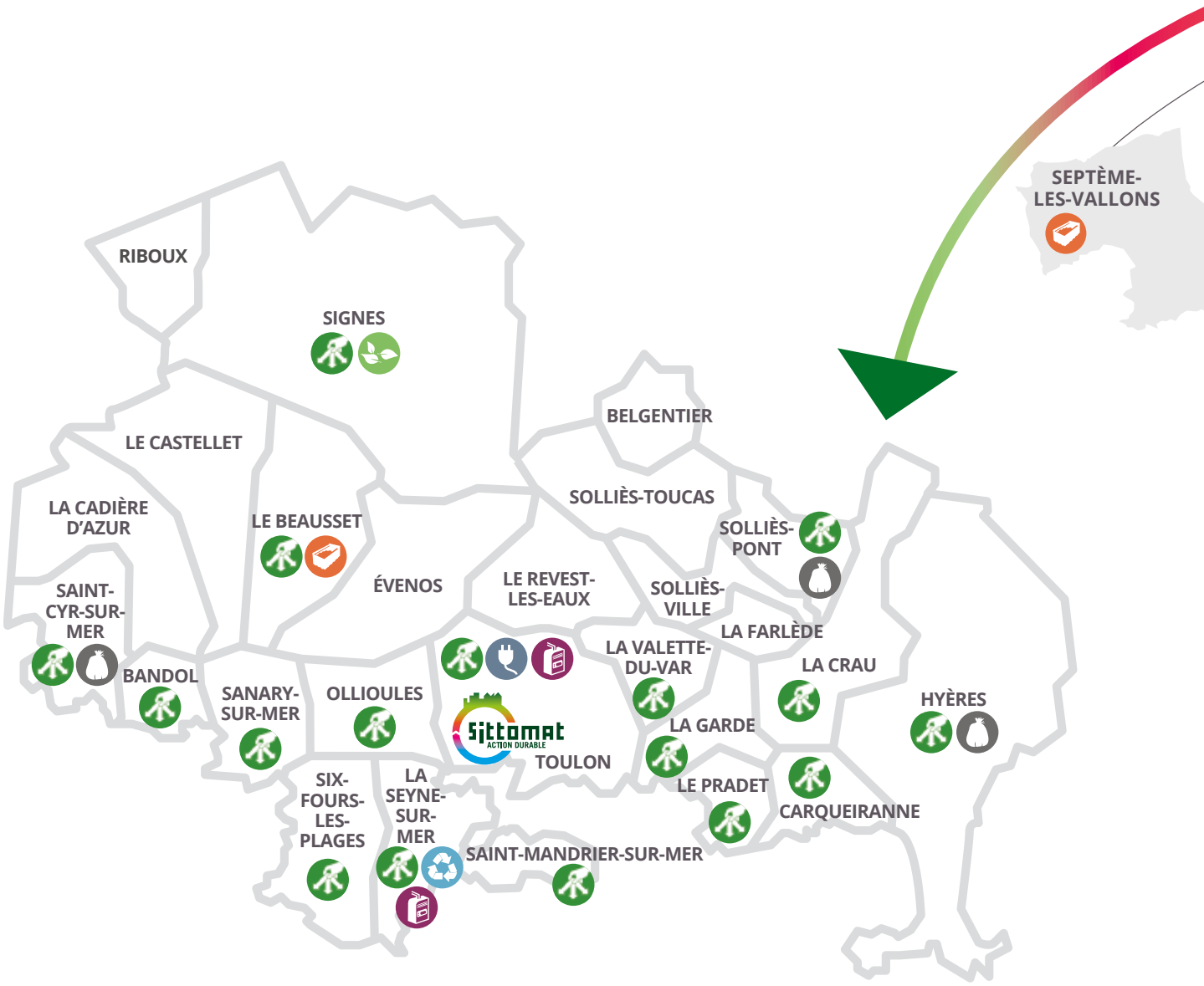

28 DÉCHÈTERIES

> Carqueiranne
> La Crau
> Hyères
> La Garde
> Le Pradet
> La Seyne-sur-Mer
> La Valette-du-Var/Le Revest-les-Eaux
> Ollioules
> Six-Fours-les-Plages
> Saint-Mandrier
> Toulon/Ollioules
> Bandol
> Le Beausset
> Sanary-sur-Mer
> Saint-Cyr-sur-Mer
> Signes
> Solliès-Pont
> Saint-Tropez
> Ramatuelle
> La Croix-Valmer
> Cavalaire-sur-Mer
> Le Rayol-Canadel
> La Mole
> Cogolin
> Grimaud
> Sainte-Maxime
> Le plan-de-la-Tour
> La Garde-Freinet

5 QUAIS DE TRANSFERT D'ORDURES MÉNAGÈRES

> Hyères
> Solliès-Pont
> La Mole (2 quais)
> Saint-Cyr-sur-Mer

2 CENTRES DE TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

> La Seyne-sur-Mer
> Le Muy

1 UVE

Unité de Valorisation Énergétique

> Toulon

3 CENTRES DE COMPOSTAGE

> Signes
> Cuers
> La Mole

1 PLATEFORME DE MATURATION DES MÂCHEFERS

> Pierrefeu-du-Var

1 ISDD

Installation de Stockage de Déchets Dangereux

> Bellegarde

4 ISDND

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

> Le Beausset (gravats)
> Pierrefeu-du-Var (Ordures Ménagères et gravats)
> Le Cannet des-Maures : Balançan
> Septème-les-Vallons (encombrants)

2 RÉSEAUX DE CHALEUR

> Toulon
> La Seyne-sur-Mer

SYNTHÈSE

L'EXPLOITATION EN TONNAGES

Centre de Traitement

Collectes municipales
d'Ordures Ménagères
Quai de transfert Almanarre
Quai de transfert CCVG
Quai de transfert de La Mole
263 231 t

GISEMENT TOTAL
443 305 t

Collecte sélective
45 300 t

Déchèteries
134 774 t

Péréquation collecte sélective

Comptabilité analytique par site

UVE* - ZEPHYRE

Apports directs UVE*
Collectes municipales
259 901 t

Refus de tri
Collecte sélective
3 330 t

Quais de transfert
dont **89 092 t**

KROC'CAN
CENTRE DE TRI VEOLIA
VALEOR
PIZZORNO

Verre **11 638 t**
Papier/Carton **18 877 t**
Plastique **2 927 t**
Acier/alu **38 t**

Multimatériaux CCGST **6 368 t**
Verre CCGST **5 452 t**

28 DÉCHÈTERIES

Verre plat **482 t**
Déchets verts **40 537 t**

Palmier **17 t**

Encombrants bois **8 495 t**
Encombrants mélange **31 331 t**
Pneus **19 t**
Gravats **34 884 t**
Plâtres **1 603 t**
Ferrailles **4 455 t**

DDM **704 t**
Piles **16 t**
DEEE **3 408 t**
Ampoules **2 t**
DEA **7 060 t**
Cartons CCGST **1 515 t**
Radiographie **0,5 t**
Bouteilles de gaz **92 t**
Extincteurs **19 t**
Huiles mécaniques **135 t**

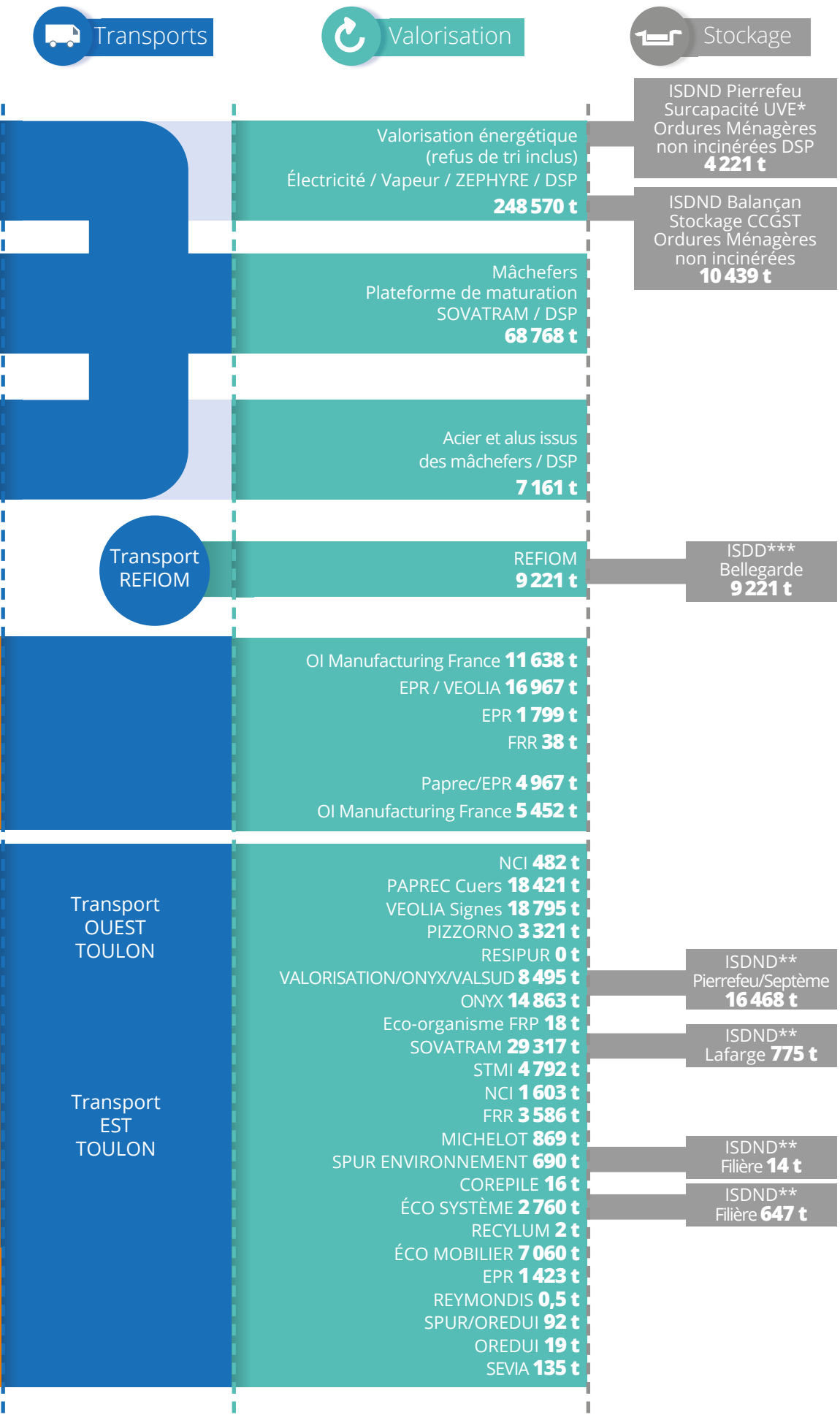

TOTAL VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
248 570 t

TOTAL VALORISATION MATIÈRE
157 358 t

TOTAL VALORISATION
405 928 t

TOTAL STOCKAGE
41 787 t

(REFIOM inclus)

* UVE = Unité de Valorisation Énergétique

** ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

*** ISDD = Installation de Stockage de Déchets Dangereux

SYNTHÈSE

RÉPARTITION DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS

Production déchets totale en tonnes	410 780	
Valorisation énergétique		
Ordures Ménagères AT	223 196	
Ordures Ménagères CCGST	36 705	
Refus collecte sélective	3 330	
TOTAL	**263 231**	**64,08 %***
Collecte sélective		
Collecte sélective	45 261,82	
Alu et Aciers des mâchefers (Emballages Ménagers)	3 706	
TOTAL	**48 967,82**	**11,92 %***
Valorisation Organique		
Déchets verts	40 537	
TOTAL	**40 537**	**9,87 %***
Valorisation matière		
Déchèteries	59 353	
Mâchefers	49 700	
Alu et Acier des mâchefers (Hors Emballages Ménagers)	3 417	
TOTAL	**112 470**	**27,38 %***
Stockage		
UVE (Arrêts Techniques)	4 221	
CCGST (Quai de transit Nicollin)	10 439	
Encombrants mélanges non valorisés	16 468	
TOTAL	**31 128**	**7,58 %***

49,17 %

**La loi de transition énergétique de 2015 définit la base de calcul de pourcentage de valorisation matière de la façon suivante : production de résidus ménagers dont on soustrait les gravats (déchets inerte), les DDM et DEEE (déchets dangereux).*

» PRODUCTION DES DÉCHETS
en kg, par an et par habitant

Métropole Toulon Provence Méditerranée

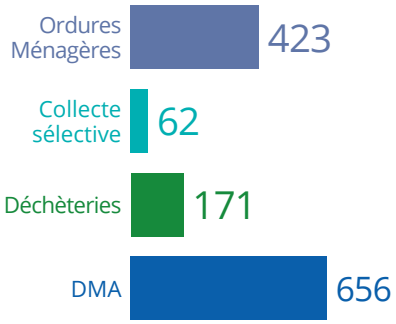

Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

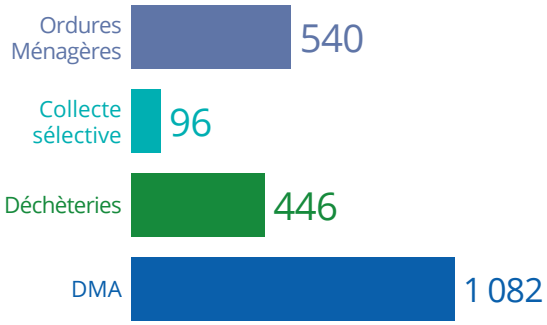

Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

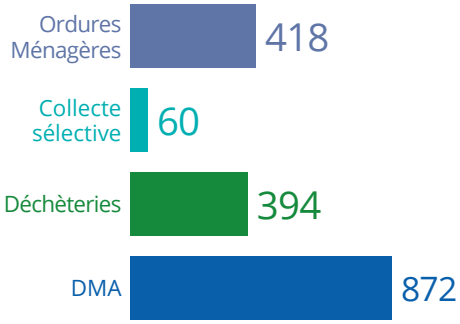

Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez

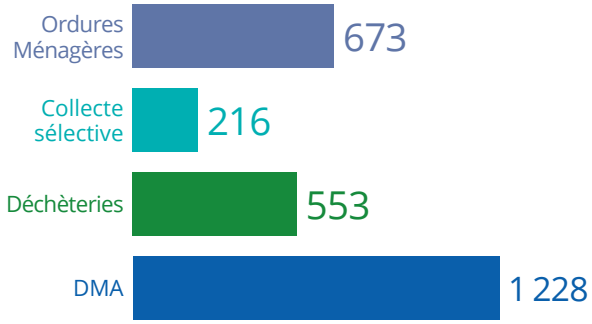

SITTOMAT

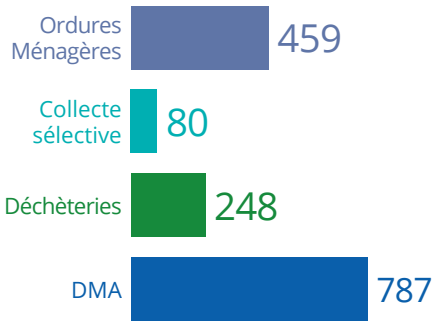

LE BILAN FINANCIER

LES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DES MEMBRES DU SYNDICAT

1. **TROIS CONTRIBUTIONS ANNUELLES**
(versées au 25 avril de chaque année)

- Participation annuelle : pour financer le fonctionnement du syndicat,
- Impôts et taxes : il s'agit des impôts fonciers et de la contribution économique territoriale de l'UVE,
- Péréquation des transports : égalisation des coûts de transport à l'UVE entre les membres du Syndicat.

2. **COÛT DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES**
Il s'agit du coût de traitement des Ordures Ménagères qui finance également le coût de la collecte sélective. Les sommes dues sont calculées par douzièmes, définies au Budget primitif. Un réajustement est effectué en fonction des tonnages réels à l'exercice comptable suivant.

3. **EXPLOITATION DES DÉCHÈTERIES**
Le coût des transports, locations, et traitement des dépôts en déchèterie est facturé de façon trimestrielle aux villes ou Communautés de Communes à l'euro dépensé.
Sont déduites de ces dépenses les recettes correspondant au soutien des éco-organismes ou les ventes de ferrailles.

Le coût de traitement des déchets ménagers est stable depuis 2013.

Les contributions communales sont restées stables depuis 2013.

LES DÉPENSES DU SYNDICAT

En 2018, le montant du budget annuel du SITTOMAT s'élève à 41 854 000 euros HT.
Ce budget de fonctionnement englobe l'ensemble des dépenses de collecte sélective et de traitement des déchets ménagers.

LES COÛTS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Les coûts de la collecte sélective ne sont pas refacturés aux communautés membres.
Ils sont autofinancés par le coût de traitement des Ordures Ménagères.

UN RÉGIME FISCAL PARTICULIER

Le SITTOMAT a assujétti son activité à la TVA dès 1985. Grâce à son contrat avec Citeo, le SITTOMAT peut bénéficier d'une TVA à taux réduit – 10 % au lieu de 20 % – permettant au Syndicat **d'économiser environ 6 millions d'euros de TVA sur le traitement des Ordures Ménagères en 2018.**
Un montant équivalent est également économisé sur la collecte des Ordures Ménagères pour les membres du Syndicat.

›› LE BUDGET 2018

	RECETTES		DÉPENSES	
Traitement & Transport				
	Cotisations communales	21 946 000 €	Traitement des Ordures Ménagères	17 799 000 €
	Recettes traitement UVE	411 000 €	Impôts et taxes	540 000 €
			Péréquation des transports	1 483 000 €
	> L'excédent des recettes finance la collecte sélective de l'aire toulonnaise et investissement (2 535 000 €)			
Collecte sélective				
	Soutiens Citeo	3 659 000 €	Collecte + traitement	4 977 000 €
	Commercialisation des matériaux Filières	1 772 000 €	Communication	700 000 €
			Ambassadeurs du tri*	500 000 €
	Contribution CCGST	1 525 000 €	Maintenance	430 000 €
	Résultat (- 1 408 000 €)		Divers	7 000 €
			Centre de tri CCGST	1 750 000 €
Déchèteries				
	Vente ferraille, bois, DEEE, DEA	847 000 €	Traitement des déchets verts**	2 463 800 €
	Cotisations communales	9 374 000 €	Gestion du bas de quai	7 757 200 €
Budget général				
	Participations communales	2 320 000 €	Administration	1 600 000 €
			Iso 14001	70 000 €
			Prévention déchets	450 000 €
			Dépenses imprévues	200 000 €
			Investissements	1 127 000 €
total		41 854 000 € HT		41 854 000 € HT

Montant du traitement des Ordures Ménagères facturé aux adhérents = **77,50 €** H.T. la tonne (TGAP et collecte sélective incluses).

* *La CCGST réalise cette prestation en régie.*
** *La CCGST réalise le compostage sur l'Écopôle à La Mole.*

UN COÛT DE SERVICE MAÎTRISÉ

LES ENTREPRISES SOUS CONTRAT
(activités principales)

Entreprises	Nature de la prestation	Montant 2018 en € H.T.
Pasini/Pizzorno	Transport	822 561
Valeor	Collecte sélective PAV	1 445 865
Paprec - Pizzorno - Veolia	Déchets verts	2 463 809
Ecorecept - Pizzorno - Veolia	Encombrants	4 050 840
Veolia	Centre de tri	3 416 746
Zephire	Traitement par incinération	14 113 665
SUEZ MINERALS	Traitement REFIOM	1 702 606
SATM	Transport REFIOM	208 756

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES 2018 (566 962 habitants)

Charges	Total en €	En €/habitant
Charges de structure	**1 600 000**	2,82
Charges de communication	**1 200 000**	**2,11**
Charges techniques		
Prévention	620 000	1,09
Transport	6 730 000	11,87
Traitement	28 691 000	50,60
Impôts et taxes		
Impôts	540 000	0,96
TGAP	1 245 000	2,19
Total Charges H.T. TVA Acquittée	**40 626 000**	**71,65**

Produits	Total en €	En €/habitant
Recettes industrielles	1 772 000	**3,12**
Soutiens	5 060 000	**7,95**
Recettes diverses UVE	411 000	**0,72**
Total des Produits	**7 249 000**	**11,79**

	Total en €	En €/habitant
Contribution financière des membres	**35 165 000**	
Coût du service public	34 038 000	**60,03**
Investissement	1 127 000	**1,98**

** Hors coût de la collecte sélective car en 2018 tous les coûts de reprise des matériaux ont chuté au prix plancher. Les coûts de compostage et autres valorisations ont eux augmenté.*

Syndicat mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise

Chemin G. Gastaldo
Quartier de l'Escaillon
83 200 TOULON
Téléphone : +33 (0)4 94 89 64 94

contact@sittomat.fr
www.sittomat.fr

Métropole Toulon Provence Méditerranée
Téléphone : +33 (0)4 94 93 83 00
E-mail : contact@metropoletpm.fr

Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume
Téléphone : +33 (0)4 94 98 26 60
E-mail : agglo@sudsaintebaume.fr

Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau
Téléphone : +33 (0)4 94 33 78 84
E-mail : info@ccvg.fr

Communauté de Communes de Saint-Tropez
Téléphone : +33 (0)4 94 55 70 30
E-mail : contact@cc-golfedesainttropez.fr

Que deviennent nos déchets ?

L'évolution en chiffres

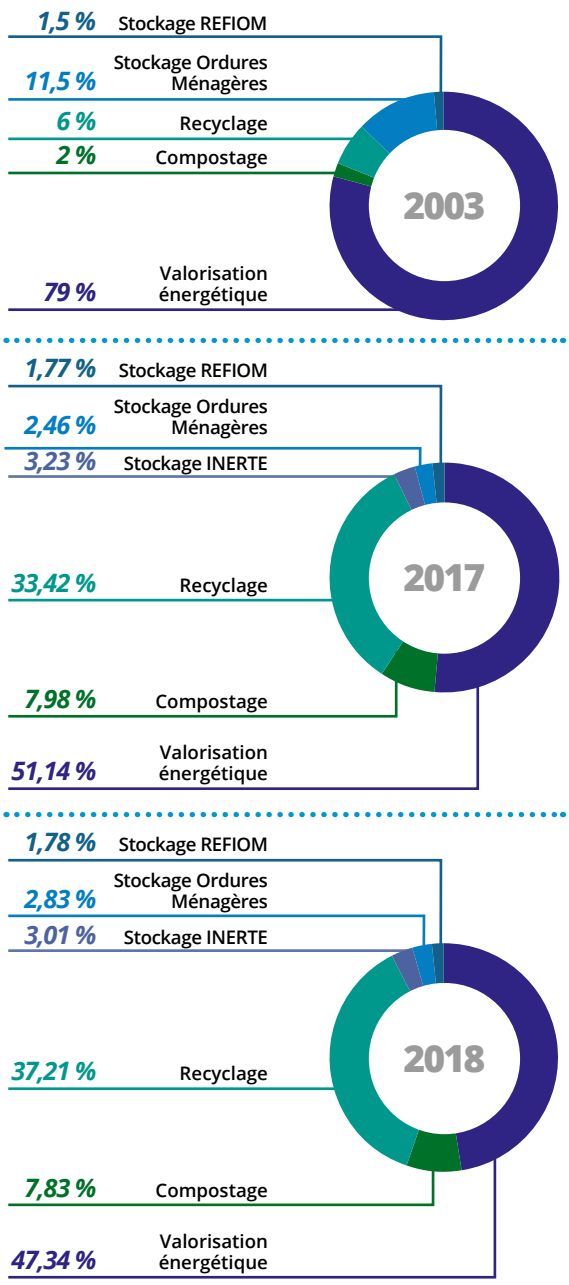

DESIGN BY www.studio-mcb.com / La Valette-du-Var - Impression : Imprimerie Riccobono - Rédaction : Declik - Photographies : © Citeo - © Sittomat / Droits Réservés - © Pizzorno Environnement - © Veolia © ghostdone / © Ljupco Smokovski / © sdenness / © WavebreakmediaMicro / © Oleg-F / © R-Roth-fotolia.com / © fotomek-fotolia.com - Imprimé sur papier recyclé - 07/19

CARQUEIRANNE

LA CRAU

LA GARDE

HYÈRES

OLLIOULES

LE PRADET

LE REVEST-LES-EAUX

SAINT-MANDRIER-SUR-MER

LA SEYNE-SUR-MER

SIX-FOURS-LES-PLAGES

TOULON

LA VALETTE-DU-VAR

MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE

www.metropoleTPM.fr
@metropoleTPM

Hôtel de la Métropole
107, boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 Toulon Cedex 9
Tél. : 04 94 93 83 00
Fax : 04 94 93 83 83